



Bruxelles, le 27.2.2019
SWD(2019) 1009 final

DOCUMENT DE TRAVAIL DES SERVICES DE LA COMMISSION

**Rapport 2019 pour la France
comprenant un bilan approfondi des mesures de prévention et de correction des
déséquilibres macroéconomiques**

accompagnant le document:

**COMMUNICATION DE LA COMMISSION AU PARLEMENT EUROPÉEN, AU
CONSEIL EUROPEEN, AU CONSEIL, À LA BANQUE CENTRALE EUROPÉENNE
ET À L'EUROGROUPE**

**Semestre européen 2019: évaluation des progrès accomplis dans les réformes
structurelles, la prévention et la correction des déséquilibres macroéconomiques, et
résultats des bilans approfondis au titre du règlement (UE) n°1176/2011**

{COM(2019) 150 final}

TABLE DES MATIÈRES

Résumé	2
1. Situation et perspectives Économiques	7
2. Progrès dans la mise en œuvre des recommandations par pays	19
3. Synthèse des principales conclusions du bilan approfondi prévu dans le cadre de la PDM	21
4. Priorités en matière de réforme	29
4.1. Finances publiques et fiscalité	29
4.2. Secteur financier	43
4.3. Politique du marché du travail, politique de l'éducation et politique sociale	46
4.4. Réformes en matière de compétitivité et investissements	59
ANNEXE A: Tableau récapitulatif	76
Annexe B: Analyse de la soutenabilité de la dette de la Commission et risques budgétaires	85
Annexe C: Tableaux standard	86
Annexe D: orientations en matière d'investissement sur le financement de la politique de cohésion 2021-2027 pour la France	93
Références	98

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1.1: Compétitivité hors coût des secteurs d'exportation les plus importants pour la France	14
Tableau 1.2: Principaux indicateurs économiques et financiers	20
Tableau 2.1: Évaluation de la mise en œuvre des recommandations par pays 2018	23
Tableau 3.1: Carte thermique des effets d'entraînement – France	27
Tableau 3.2: Matrice d'évaluation relative à la PDM (*) – France 2019	29
Tableau 1: Effets d'entraînement des réformes structurelles – la France comble la moitié des «écarts de réformes structurelles»	32
Tableau 4.2.1: Indicateurs de solidité financière — ensemble des banques présentes en France	48
Tableau 4.3.1: Croissance de l'emploi par secteur	54
Tableau C.1: Indicateurs du marché financier	91

Tableau C.2: Indicateurs clés du tableau de bord social	92
Tableau C.3: Indicateurs du marché du travail et indicateurs d'éducation	93
Tableau C.4: Indicateurs d'inclusion sociale et de santé	94
Tableau C.5: Indicateurs de performance des marchés de produits et indicateurs de politique	95
Tableau C.6: Croissance verte	96

LISTE DES GRAPHIQUES

Graphique 1.1: Contributions à la croissance du PIB (2011-2020)	9
Graphique 1.2: Répartition de la croissance potentielle du PIB	10
Graphique 1.3: Décomposition de la balance commerciale	11
Graphique 1.4: Capacités et besoins de financement par secteur	12
Graphique 1.5: Décomposition du taux de variation des coûts salariaux unitaires	13
Graphique 1.6: Potentiel d'exportation de la France par secteur	15
Graphique 1.7: Dette des sociétés non financières et niveaux de référence	17
Graphique 1.8: Écarts de valorisation des logements	17
Graphique 1.9: Variation du PIB par habitant (points de pourcentage), France 2007-2016 – Convergence régionale	19
Graphique 2.1: Mise en œuvre pluriannuelle globale des recommandations par pays de 2011- 2018, situation à ce jour	21
Graphique 4.1.1: Composition des dépenses publiques (en % du total des dépenses, 2017)	32
Graphique 4.1.2: Contributions à l'évolution du ratio de la dette publique en France	33
Graphique 4.1.3: Projections de la dette publique française à moyen terme selon différents scénarios	33
Graphique 4.1.4: Incidence du reclassement de SNCF sur les projections de dette publique	35
Graphique 4.1.5: Coin fiscal, célibataire percevant le salaire moyen (2007) (en % du coût de la main-d'œuvre)	42
Graphique 4.2.1: Taux de croissance annuel des prêts	45
Graphique 4.3.1: Tendances en matière d'emploi indépendant, à temps partiel et temporaire	49
Graphique 4.3.2: Courbe de Beveridge: 2 ^e trim. 2003-2 ^e trim. 2018	50
Graphique 4.3.3: Salaire de référence	50
Graphique 4.3.4: Dynamique du coût salarial unitaire nominal	51
Graphique 4.4.1: Investissements publics, investissements des entreprises et investissements étrangers en France	61
Graphique 4.4.2: Taux d'investissement des entreprises	62
Graphique 4.4.3: Perspectives d'investissement des entreprises en France	63
Graphique 4.4.4: Décomposition de la croissance de la productivité totale des facteurs	63
Graphique 4.4.5: France: objectifs et émissions dans le cadre de la législation relative à la répartition de l'effort (en pourcentages de variation par rapport aux niveaux de 2005)	70
Graphique 4.4.6: Évolution de l'endettement d'Électricité de France S.A. (EdF) de 2005 à 2017	71
Graphique 4.4.7: Dépenses régionales de R&D en France	75
Graphique 4.4.8: France: Performances SBA, état des lieux et évolution entre 2008 et 2018	76

LISTE DES ENCADRÉS

Encadré 2.1: Les fonds et les programmes de l'UE contribuent à remédier aux problèmes structurels et à favoriser la croissance et la compétitivité en France	24
Encadré 3.1: Effets d'entraînement des réformes structurelles – le cas de la France	32
Encadré 4.1.1: Évaluation des effets budgétaires et redistributifs de scénarios alternatifs de réforme de la taxe foncière en France	46
Encadré 4.3.1: Suivi des résultats au regard du socle européen des droits sociaux	62
Encadré 4.4.1: Le plan d'investissement pour l'Europe en France	69
Encadré 4.4.2: Obstacles et réformes en matière d'investissement en France	70

RÉSUMÉ

L'activité économique a ralenti en France, mais le processus de réformes s'est poursuivi⁽¹⁾. Après une année de croissance économique soutenue en 2017, des facteurs temporaires ont pesé sur l'activité au début de 2018, puis des mouvements sociaux en fin d'année ont freiné la reprise observée pendant l'été. Cependant, les mesures prises pour mieux adapter le système d'enseignement et de formation aux besoins du marché du travail et pour réduire les formalités administratives des entreprises devraient permettre une amélioration des résultats de l'économie française. Des mesures de simplification du système fiscal ont été engagées, tandis que dans les domaines de la santé et des retraites, des réformes systémiques ont été annoncées pour 2019. Les économies projetées en matière de dépenses publiques, notamment dans le cadre du nouveau processus de revue des dépenses lancé en octobre 2017 (Action Publique 2022), n'ont pas encore été mises en œuvre. Le marché du travail demeure segmenté, ce qui empêche une amélioration plus rapide de la situation de l'emploi pour toutes les catégories de travailleurs. Des entraves à la concurrence continuent de freiner l'activité dans le secteur des services, tandis que les taxes à la production demeurent élevées. L'efficacité des mécanismes publics de soutien à l'innovation mériterait d'être encore améliorée.

La croissance économique devrait diminuer, tout en restant supérieure à la croissance potentielle. Après s'être établi à 2,2 % en 2017, le taux de croissance du PIB a reculé à 1,5 % en 2018 et il est prévu qu'il atteigne 1,3 % en 2019 et 1,5 % en 2020. Néanmoins, la croissance devrait rester supérieure à la croissance potentielle, qui se redresse progressivement après être passée de

(¹) Le présent rapport évalue l'économie française à la lumière de l'examen annuel de la croissance effectué par la Commission européenne et publié le 21 novembre 2018. Dans son examen, la Commission invite les États membres de l'UE à mettre en œuvre des réformes structurelles pour rendre l'économie européenne plus productive, plus résiliente et plus inclusive. Dans ce contexte, les États membres devraient concentrer leurs efforts sur les trois éléments du triangle vertueux de la politique économique: stimuler l'investissement, mener des réformes structurelles et garantir des politiques budgétaires responsables. Parallèlement, la Commission a publié le rapport sur le mécanisme d'alerte (RMA), qui a donné le coup d'envoi du septième cycle de la procédure concernant les déséquilibres macroéconomiques. Il a été constaté dans le RMA que la situation de la France justifiait un bilan approfondi, qui est présenté dans le présent rapport.

1,8 % en moyenne entre 2000 et 2008 à seulement 1,0 % en 2009. La croissance potentielle est maintenant attendue à 1,3 % en 2020, à la faveur d'une lente amélioration de la productivité et de la vigueur des investissements.

La situation sur le marché du travail continue de s'améliorer, mais par rapport à la moyenne de l'UE, cette amélioration est plus lente. Le taux d'emploi a poursuivi sa hausse pour atteindre 71,6 % au troisième trimestre de 2018. Le taux de chômage, qui a continué de refluer progressivement, s'est établi à 9,1 % en 2018. Il reste néanmoins nettement supérieur à la moyenne de l'UE (7,0 %) et à celle de la zone euro (8,2 %). La segmentation du marché du travail est profondément ancrée en France. Près de 85 % des nouvelles embauches se font sous la forme de contrats à durée déterminée (CDD), alors que le taux de conversion des CDD en contrats à durée indéterminée (CDI) est l'un des plus faibles de l'UE. Par ailleurs, la proportion de salariés qui travaillent à temps partiel sans l'avoir choisi est très élevée, puisqu'elle a atteint 43,2 % de l'ensemble du travail à temps partiel en 2017. La sous-utilisation de la main-d'œuvre (une mesure du sous-emploi qui englobe les personnes disponibles pour travailler mais qui ne cherchent pas d'emploi, celles qui cherchent un emploi mais qui ne sont pas immédiatement disponibles ainsi que tous les salariés qui sont à temps partiel sans l'avoir choisi) va de pair avec une inadéquation structurelle des compétences, dès lors que l'on voit apparaître des pénuries de main-d'œuvre qualifiée, en particulier dans certains secteurs.

La croissance de la consommation devrait se redresser progressivement. En 2018, la consommation des ménages a légèrement rebondi pendant l'été, après trois trimestres de faible croissance. Les manifestations à la fin de 2018 ont eu des retombées négatives sur l'économie, en réduisant les effets positifs sur la consommation des mesures budgétaires qui avaient été adoptées. La consommation des ménages devrait continuer de se redresser progressivement en 2019 et 2020, soutenue par l'amélioration de la situation sur le marché du travail.

L'investissement conserve un niveau élevé, soutenu par le Grand plan d'investissement 2018-2022. L'investissement a représenté 22,5 % du PIB en 2017. Après plusieurs années de

contraction, l'investissement public s'est redressé en 2016 et devrait continuer d'augmenter jusqu'en 2020. L'investissement des entreprises devrait progressivement ralentir, tout en restant dynamique. L'investissement dans l'immobilier résidentiel a en revanche fortement fléchi en 2018 et devrait rester atone. Dans le cadre du Grand plan d'investissement 2018-2022, la France a également prévu une enveloppe totale de 57 milliards d'EUR pour soutenir la transition écologique, remédier à l'inadéquation des compétences, encourager l'innovation et mener à bien la transformation numérique des services publics.

Les exportations nettes ont soutenu la croissance au cours des deux dernières années, mais la position extérieure globale nette a continué de se détériorer. Pour la première fois depuis 2012, les exportations nettes ont soutenu la croissance en 2017. Cependant, le solde de la balance commerciale s'est légèrement dégradé, principalement pour deux raisons: i) le poids de la facture énergétique et ii) la détérioration des exportations nettes de produits manufacturés. Parallèlement, le solde de la balance courante s'est amélioré, mais il est resté en deçà de la valeur nécessaire pour stabiliser la position extérieure globale nette (qui est la différence entre les avoirs et les engagements financiers extérieurs) sur dix ans. Par conséquent, cette dernière s'est affaiblie de plus de 5 points de pourcentage pour s'établir à -20 % du PIB. Les exportations nettes ont également fortement soutenu la croissance en 2018. Les exportations, bien que moins dynamiques qu'en 2017, sont restées solides, alors que la croissance des importations a fortement ralenti. Le solde de la balance courante devrait se stabiliser.

En matière de compétitivité, la situation est contrastée. Les parts de marché à l'exportation ont augmenté en 2017 par rapport à 2012, la France ayant bénéficié d'un positionnement géographique plus favorable des marchandises qu'elle exporte: les importations des principaux partenaires commerciaux de la France ont augmenté plus vite que la moyenne mondiale. Cependant, par rapport à 2016, les parts de marché à l'exportation se sont détériorées de 3,2 % en valeur et de 0,8 % en volume. Pour ce qui est de la compétitivité-coût, l'accroissement des coûts salariaux unitaires a été limité par la modération salariale. Toutefois, la croissance de la productivité reste faible. En outre,

les indicateurs de compétitivité «hors coût» suggèrent que la qualité pourrait encore être améliorée dans certains secteurs au chiffre d'affaires élevé.

La dette publique reste élevée. À plus de 98 % du PIB en 2018, l'endettement public réduit la marge de manœuvre budgétaire en cas de chocs futurs. Conjugué à un niveau élevé de dette privée (c'est-à-dire la dette accumulée par les ménages et les entreprises), il pèse sur les perspectives de croissance à long terme. Les efforts d'assainissement des finances publiques n'ont abouti qu'à une baisse modeste du ratio des dépenses publiques, lequel, à 56,2 % en 2018, demeure le plus élevé de l'UE.

En réponse aux récents mouvements sociaux, le gouvernement a adopté certaines mesures budgétaires visant à accroître le pouvoir d'achat des ménages modestes. Malgré une évolution relativement favorable du revenu réel disponible ces dernières années dans toutes les tranches de revenus, l'annonce du gouvernement d'une hausse des taxes sur le carbone et le diesel à partir de 2019 a déclenché un mouvement de contestation sociale de grande ampleur (le mouvement des «gilets jaunes»). Face à ce mouvement et aux perturbations qu'il a provoquées, le gouvernement a décidé de renoncer à son projet d'augmentation des taxes sur le carburant et d'adopter de nouvelles mesures visant à accroître le pouvoir d'achat des ménages à faibles revenus. Selon les estimations des autorités, l'inclusion de ces mesures dans le budget de cette année conduira à un déficit public de 3,2 % en 2019, ce qui réduira à zéro l'effort structurel qui était prévu.

Les investissements publics et privés doivent cibler de façon prioritaire les actions visant à renforcer la recherche et l'innovation, à faciliter la transition énergétique et climatique, à améliorer les compétences, à lutter contre le chômage et se préparer aux évolutions futures du travail, ainsi qu'à remédier aux inégalités dans le pays. Des améliorations dans le domaine de l'éducation, de la formation et de l'innovation pourraient stimuler la croissance potentielle à moyen terme. Face à l'apparition d'une inadéquation des compétences, la formation professionnelle ainsi que des mesures appropriées d'aide à l'emploi et d'inclusion active peuvent

permettre d'améliorer la situation sur le marché du travail, en particulier pour les groupes défavorisés. Par ailleurs, les autorités françaises ont adopté des plans visant à promouvoir les investissements dans le secteur de l'énergie, et notamment à exploiter le potentiel encore inutilisé d'investissements privés que recèlent les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique des bâtiments. Investir dans l'amélioration de la connectivité, le logement social, la santé et les transports, en particulier dans les zones les plus défavorisées, contribuerait à réduire les inégalités dans le pays. En s'appuyant sur l'analyse des besoins d'investissement et des défis mis en évidence dans le présent rapport, l'annexe D présente les principales priorités en ce qui concerne le soutien à apporter par le Fonds européen de développement régional et par le Fonds social européen Plus pour la période 2021-2027 en France.

Globalement, la France a enregistré certains progrès dans la mise en œuvre des recommandations par pays de 2018.

Des progrès substantiels ont été accomplis dans la réforme de l'enseignement et de la formation professionnels.

Certains progrès ont été accomplis dans les domaines suivants:

- modération de l'évolution du salaire minimum;
- simplification du système fiscal; et
- réduction des formalités administratives.

Des progrès limités ont été accomplis dans les domaines suivants:

- réforme du système de retraites;
- amélioration de l'accès au marché du travail et renforcement de l'égalité des chances;
- renforcement de la concurrence dans le secteur des services; et
- accroissement de l'efficacité du système d'innovation.

Aucun progrès n'a été accompli en ce qui concerne le développement et la mise en œuvre d'une revue des dépenses publiques dans le cadre du programme Action publique 2022.

En ce qui concerne la réalisation de ses objectifs nationaux au titre de la stratégie Europe 2020, la France progresse de manière satisfaisante en matière de réduction de ses émissions de gaz à effet de serre, d'augmentation du taux de diplômés de l'enseignement supérieur et de lutte contre le décrochage scolaire. Des mesures supplémentaires demeurent nécessaires pour faire reculer la pauvreté, accroître le taux d'emploi, augmenter les investissements dans la recherche et le développement (R&D), promouvoir l'utilisation des énergies renouvelables et améliorer l'efficacité énergétique.

La France obtient des résultats relativement bons pour la plupart des indicateurs du tableau de bord social sur lequel s'appuie le socle européen des droits sociaux. Dans l'ensemble, le système de protection sociale est efficace pour réduire la pauvreté, tandis que l'accès aux services et la qualité de ces derniers sont satisfaisants. Les transferts sociaux réduisent la pauvreté monétaire et limitent les situations de privation matérielle. Toutefois, malgré de récentes améliorations, l'accès au marché du travail reste problématique, en particulier pour les groupes défavorisés, tandis que des poches de pauvreté subsistent dans certaines catégories de la population.

Les principales conclusions du bilan approfondi présentées dans ce rapport, et les défis qu'elles impliquent pour les politiques à venir, sont les suivants:

- **La baisse régulière de la dette publique dépendra de la capacité du gouvernement à maîtriser les dépenses publiques.** Depuis 2017, le gouvernement a mis en place une nouvelle stratégie d'assainissement budgétaire couvrant toute la durée du quinquennat. Son succès dépendra de la réalisation des objectifs de dépenses fixés pour les administrations centrale et locales et pour le système de santé. La mise en œuvre de cette stratégie nécessite en outre l'exécution du programme «Action publique 2022», qui n'a pas encore été pleinement défini, lequel vise à obtenir des gains substantiels d'efficacité de la dépense publique en améliorant le fonctionnement de l'administration publique nationale.

- **Les risques entourant la soutenabilité de la dette publique restent élevés à moyen terme.** Le niveau élevé de la dette publique et du déficit structurel des administrations publiques crée des risques pour la soutenabilité, en particulier à moyen terme. Il est essentiel, pour dissiper ces risques, que la France réalise un effort budgétaire améliorant de façon décisive son solde primaire structurel. Réduire le ratio de la dette publique améliorerait en outre les perspectives de croissance de l'économie française et sa résilience. La réforme prévue des systèmes de retraites et de santé pourrait contribuer à alléger la dette publique à moyen terme et réduire ainsi les risques pesant sur sa soutenabilité.
- **Il est nécessaire de poursuivre les efforts de simplification du système d'imposition et de réduction des taxes à la production.** De récentes réformes ont été menées pour alléger la pression fiscale sur le travail, mais les taxes à la production restent élevées. La complexité du système d'imposition français et son manque de stabilité pèsent sur les entreprises et sur l'économie dans son ensemble. Le nombre des dépenses fiscales reste élevé, de même que celui des taxes à faible rendement.
- **La solvabilité des banques françaises est stable et des politiques macroprudentielles visent à remédier aux risques découlant d'un niveau élevé de dette privée.** Les ratios de financement et de qualité de crédit des banques restent stables. La rentabilité des banques demeure modeste au regard de leur coût du capital. Des politiques macroprudentielles (atténuant les risques pour l'ensemble du système financier) ont été mises en place afin de prévenir les risques qu'un niveau élevé de dette privée fait peser sur le secteur financier.
- **L'intégration des catégories de travailleurs les plus vulnérables sur le marché du travail reste un défi.** Plusieurs réformes ont été adoptées ces dernières années pour réduire la segmentation du marché du travail et favoriser la conversion des CDD en CDI. Les personnes issues de l'immigration tendent à être désavantagées dans le cadre des procédures de recrutement, et leur concentration géographique dans les quartiers pauvres est un sujet de préoccupation. Les personnes peu qualifiées et les jeunes demeurent également désavantagés sur le marché du travail.
- **Les améliorations apportées à l'environnement des entreprises ont été modestes jusqu'à présent, mais la future loi PACTE (Plan d'action pour la croissance et la transformation des entreprises) devrait réduire les formalités administratives inutiles.** Des mesures ont été prises pour améliorer les relations entre l'administration publique et les entreprises. Le projet de loi PACTE, qui vise à réformer les formalités administratives constituant un frein à l'initiative privée, à améliorer l'environnement des entreprises et à aider les entreprises à se développer, est en cours d'examen au Parlement. Les avis et recommandations de l'autorité de la concurrence ont contribué à améliorer le fonctionnement de marchés clés ces dernières années. Toutefois, le niveau des restrictions réglementaires reste plus élevé en France que dans d'autres États membres de l'UE, en particulier dans certains secteurs des services. Dans celui des professions libérales, les principaux obstacles proviennent d'exigences restrictives conditionnant l'accès aux professions réglementées et leur exercice (exigences d'autorisation, activités réservées, exigences en matière de détention de capital et de droits de vote). Les détaillants sont également confrontés à des restrictions relatives au fonctionnement des magasins.
- **En dépit d'initiatives récentes, l'écart qui sépare la France des pays plus innovateurs de l'UE ne se résorbe pas.** La France a fait de l'intelligence artificielle une priorité nationale et est en train de devenir un important épicerie de la création de nouvelles entreprises (start-up), notamment dans le secteur numérique. Toutefois, les investissements privés de recherche et développement stagnent depuis 2015 et les nouvelles entreprises (start-up) ont du mal à se développer. Au-delà des récentes mesures prises pour favoriser la mobilité des chercheurs vers le monde de l'entreprise, un nouveau renforcement des liens entre le monde scientifique et le monde de l'entreprise pourrait contribuer à la diffusion de l'innovation.

L'efficience des programmes publics et des mesures fiscales en faveur de la recherche, du développement et de l'innovation pourrait faire l'objet d'une évaluation plus approfondie et être améliorée.

Les autres questions structurelles clés analysées dans le présent rapport, qui mettent en relief l'existence d'autres défis pour l'économie française, sont les suivantes:

- **Les disparités en matière de résultats scolaires restent fortes à tous les niveaux d'enseignement.** Des mesures ont été prises pour améliorer les compétences de base dans l'enseignement primaire. Des réformes complémentaires de l'enseignement supérieur et du second cycle de l'enseignement secondaire ont été lancées, tandis que la réforme de 2018 a changé la gouvernance du système d'enseignement et de formation professionnels et contribué à redonner de l'attrait à l'apprentissage et à mieux l'adapter au marché du travail. Ces réformes doivent être complétées par des mesures relatives à l'enseignement professionnel dans le cadre scolaire et à la formation des enseignants, afin de mieux former les professeurs affectés dans les établissements défavorisés.
- **Il existe une fracture socio-économique entre certaines régions et le reste du pays.** Seules trois régions attirent des travailleurs qualifiés dans des secteurs à forte valeur ajoutée pour l'économie, tandis que dans le reste du pays — surtout dans les régions ultrapériphériques — les créations d'emplois se concentrent dans des secteurs à plus faible valeur ajoutée. D'importantes disparités entre les régions peuvent être observées en ce qui concerne les investissements régionaux de recherche et développement et les performances en matière d'innovation, ainsi que la consommation d'énergie et la gestion des déchets, pour lesquelles les régions ultrapériphériques sont confrontées à des défis spécifiques.

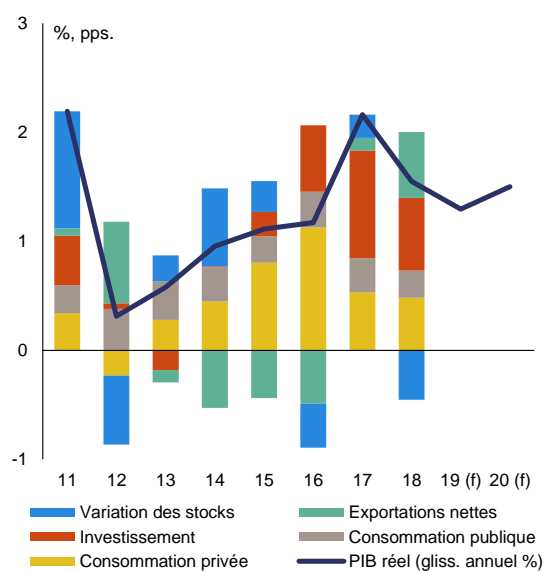
1. SITUATION ET PERSPECTIVES ÉCONOMIQUES

Croissance économique

Après une année de solide croissance du PIB en 2017, la France a enregistré un ralentissement en 2018. La croissance du PIB a atteint 1,5 % en 2018, après s'être établie à 2,2 % en 2017 ⁽²⁾. Des facteurs temporaires, tels que les grèves dans le secteur des transports, les vacances scolaires ou les températures exceptionnellement clémentes, ont pesé sur l'activité française au début de l'année 2018. L'activité économique a légèrement accéléré au second semestre de 2018, mais elle a pâti des manifestations sociales à la fin de l'année. Dans ce contexte, la consommation des ménages a stagné au quatrième trimestre en dépit de plusieurs mesures budgétaires en faveur du pouvoir d'achat adoptées avant le mouvement de contestation sociale (diminution des cotisations sociales, réduction de la taxe d'habitation et augmentation des prestations sociales). Bien que moins vigoureux qu'en 2017, l'investissement est resté dynamique dans l'ensemble. L'investissement dans l'immobilier résidentiel est en nette perte de vitesse, après une très forte croissance en 2017, tandis que la décélération de l'investissement des entreprises a été plus progressive. L'investissement public a quelque peu ralenti. La croissance des importations a fortement diminué en 2018, tandis que les exportations sont restées robustes, quoique légèrement moins qu'en 2017. Par conséquent, la contribution des exportations nettes à la croissance du PIB a augmenté pour atteindre 0,6 point de pourcentage.

⁽²⁾ Ces chiffres de la croissance annuelle du PIB ne sont pas corrigés des effets de calendrier. Corrigée des effets de calendrier, la croissance du PIB s'établit à 2,3 % en 2017. Elle stagne en 2018 et 2019, tandis qu'elle atteint 1,4 % en 2020.

Graphique 1.1: Contributions à la croissance du PIB (2011-2020)



Source: Commission européenne, prévisions de l'hiver 2018

Le taux de croissance du PIB devrait diminuer dans un futur proche, mais rester supérieur à la croissance potentielle. La croissance de la consommation des ménages devrait lentement se redresser. Les mesures budgétaires, dont celles nouvellement adoptées à la fin de 2018, devraient soutenir le pouvoir d'achat. Elles pourraient néanmoins, dans les premiers mois, n'exercer globalement qu'un effet restreint sur la consommation des ménages et se traduire plutôt par une épargne de précaution, la confiance des consommateurs demeurant faible. La croissance de l'investissement devrait s'atténuer en 2019 et 2020, les capacités inutilisées étant progressivement réabsorbées. L'investissement public devrait continuer d'augmenter. L'investissement des entreprises devrait ralentir progressivement, tout en restant à un niveau élevé, tandis que l'investissement dans l'immobilier résidentiel devrait rester atone. Par ailleurs, les exportations nettes devraient être neutres en 2019 et 2020, sur fond de rebond des importations. La croissance du PIB devrait atteindre 1,3 % en 2019 et 1,5 % en 2020 (voir le graphique 1.1). L'inflation devrait s'établir à 1,4 % en 2019 et à 1,7 % en 2020, après être montée à 2,1 % en 2018, sous l'effet d'une hausse des prix du pétrole et des droits d'accise.

La situation sur le marché du travail continue de s'améliorer, quoique lentement (voir la section 4.3). La position de la France dans le cycle économique étant relativement favorable, le taux de chômage a poursuivi son déclin modéré pour s'établir à 9,1 % en 2018, mais il reste nettement supérieur à la moyenne de l'UE (7,0 %). Le taux d'emploi (des 20 à 64 ans) a augmenté en 2017 pour atteindre 70,6 %, ce qui reste légèrement inférieur à la moyenne de l'UE (72,2 %). En 2017, le taux de chômage des jeunes est tombé à 22,3 % tandis que le taux de chômage de longue durée s'est replié pour la première fois depuis 2008, à 4,2 % en termes annuels. Toutefois, le taux de chômage des jeunes peu qualifiés (de 15 à 24 ans) reste très élevé, à 37,8 %. En outre, la situation des personnes issues de l'immigration et des habitants des zones urbaines défavorisées reste marquée par d'importantes difficultés. Le taux d'emploi des personnes nées en dehors de l'Union, qui était de 55,6 % en 2017, est l'un des plus faibles de l'UE. Le marché du travail reste segmenté et se caractérise par une proportion prédominante des contrats de très courte durée dans le cadre des recrutements et des renouvellements de contrat, malgré une hausse des embauches en CDI depuis la mi-2015. Le taux de conversion des CDD en CDI, à 11,7 %, est également l'un des plus faibles de l'UE. Bien qu'elle reste élevée par rapport au reste de l'Union, la proportion des CDI s'est érodée. Alors qu'une certaine sous-utilisation de la main d'œuvre persiste sur le marché du travail, des indicateurs tels que l'indice de pénurie de main-d'œuvre et des difficultés de recrutement dans plusieurs secteurs mettent en évidence l'existence de pénuries et d'inadéquations de compétences.

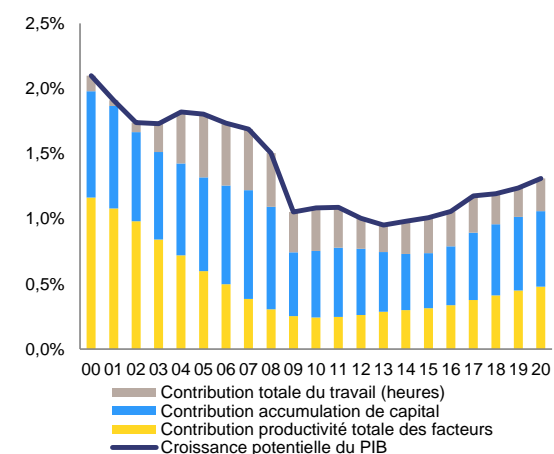
Les aléas sont légèrement baissiers. Des incertitudes persistantes sur le plan de la demande extérieure (Commission européenne, 2018a) pourraient peser sur les exportations et sur l'investissement. Sur le plan de la demande intérieure, la faiblesse de l'indicateur de confiance des consommateurs pourrait se traduire par une croissance plus faible de la consommation des ménages. D'un autre côté, les mesures annoncées par le gouvernement à la fin de 2018 pourraient produire leurs effets plus rapidement que prévu.

Croissance potentielle

La croissance potentielle a diminué depuis la crise financière de 2008. Le taux annualisé de

croissance du PIB potentiel est tombé de 1,8 % en moyenne de 2000 à 2008 à seulement 1,1 % entre 2009 et 2018. Selon les prévisions, il devrait se redresser progressivement pour s'établir à 1,3 % en 2020. Mais cette évolution n'est pas spécifique à la France. Un ralentissement du PIB potentiel a été observé dans la plupart des grandes économies de la zone euro. Dans le cas de la France, ce ralentissement peut être attribué à une diminution de la contribution de la productivité totale des facteurs (voir le graphique 1.2). Malgré une relative résilience du taux d'investissement brut des sociétés non financières face à la crise (voir la section 4.4), la croissance potentielle de la productivité totale des facteurs de la France reste inférieure à celle de l'Allemagne et elle est maintenant également plus faible que celle de l'Espagne (Commission européenne, 2018b).

Graphique 1.2: Répartition de la croissance potentielle du PIB



Source: Commission européenne, prévisions de l'automne 2018

La croissance anémique de la productivité totale des facteurs contribue à la faiblesse de la compétitivité et exacerbe les problèmes liés au niveau élevé de la dette publique. Le ralentissement de la productivité du travail, dû en partie à la décélération de la productivité totale des facteurs, empêche un redressement plus rapide de la compétitivité-coût (voir ci-dessous). En outre, la décélération du PIB potentiel fait que la France pourra plus difficilement réduire sa dette publique sans assainir davantage ses finances publiques (voir la section 4.1).

La croissance potentielle peut pâtir d'une faible réactivité des marchés du travail et des produits. Une plus grande mobilité entre les secteurs et entre les régions sur le marché du travail pourrait faciliter la réallocation des ressources et améliorer ainsi la productivité totale des facteurs. Plusieurs indicateurs révèlent l'existence d'inadéquations des compétences en France, suggérant la nécessité d'investissements futurs dans le soutien à la reconversion professionnelle et au renforcement des compétences de la main d'œuvre (voir la section 4.3). La segmentation du marché du travail pourrait également exercer un effet négatif sur l'accumulation de capital humain (voir la section 4.3). L'inégalité des chances, dont témoigne la forte corrélation entre, d'une part, la réussite scolaire et la participation au marché du travail et, d'autre part, l'origine socio-économique et migratoire (voir la section 4.3), pourrait être liée à un investissement suboptimal dans le capital humain. La croissance de la productivité totale des facteurs pourrait également être freinée par la complexité fiscale (voir la section 4.1) et par les déficiences de l'environnement des entreprises, qui peuvent entraver la croissance de ces dernières, leur internationalisation et l'innovation (voir la section 4.4).

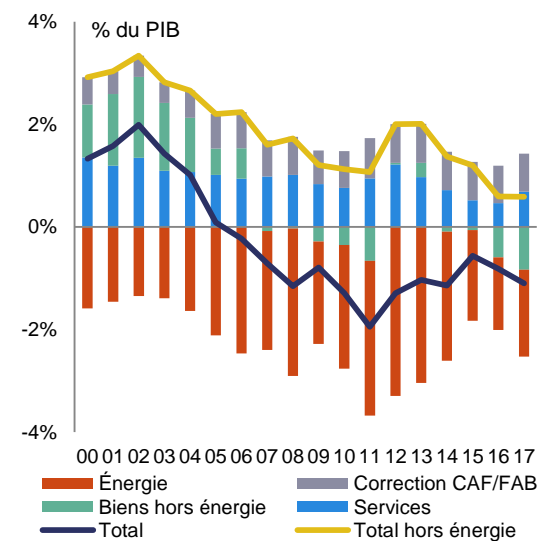
Des mesures visant à stimuler la productivité et, partant, la croissance potentielle ont été adoptées ou annoncées. Il s'agit entre autres des ordonnances réformant le code du travail, de la réforme de la formation professionnelle, du plan d'investissement dans les compétences, de la réforme du système éducatif et de celle des services publics. Dans le projet de loi PACTE qu'examine actuellement le Parlement figurent également des mesures visant à alléger la charge que les réglementations font peser sur les entreprises. Il faudra cependant du temps pour que se fassent pleinement sentir les effets de ces réformes, notamment de celles portant sur le système éducatif. Leur incidence sur la productivité pourrait en outre être difficile à quantifier ex ante (voir la section 4.4).

Position extérieure

Le secteur extérieur de la France apparaît sous un jour quelque peu plus favorable, sous l'effet de la révision des données des comptes

nationaux ⁽³⁾. Une nouvelle méthode a été adoptée, qui rend mieux compte des exportations et des importations de services, des dépenses de tourisme des pays en développement et des revenus de la propriété. En conséquence, le déficit commercial s'est établi à -1,1 % du PIB en 2017, contre -2,5 % selon la base précédente (base 2010).

Graphique 1.3: **Décomposition de la balance commerciale**



Source: Insee, comptes nationaux

Le solde de la balance commerciale, qui depuis longtemps se dégrade globalement selon une pente modérée, s'est encore légèrement détérioré en 2017 (voir le graphique 1.3). Le solde commercial des biens a recommencé à se dégrader en 2016. La composante «énergie», qui pèse constamment sur la balance commerciale, subit la volatilité des cours du pétrole. Hors énergie, le solde commercial des biens tend depuis longtemps à se détériorer lentement, cette tendance ne s'étant que brièvement interrompue pendant les premières années de la décennie. Elle s'explique principalement par les exportations nettes de produits manufacturés (Insee, 2018b). Les exportations nettes de produits manufacturés se détériorent depuis le début des années 2000 et alors qu'elles étaient positives au milieu des années 1990, elles sont devenues négatives en

⁽³⁾ La révision des données des comptes nationaux (nouveau système de base) a rapproché les données de la balance des paiements de celles des comptes nationaux. Les chiffres tirés des deux méthodes sont maintenant presque identiques (Insee, 2018a).

2007. L'année 2017 ne fait pas exception: le solde commercial des produits manufacturés s'est détérioré de près de 7 milliards d'EUR ⁽⁴⁾. En revanche, la balance commerciale des services, qui est restée positive entre 2000 et 2017, a affiché une légère amélioration en 2017, pour la première fois depuis 2012. Selon les prévisions de l'automne 2018, la balance commerciale devrait légèrement s'améliorer en 2018, la croissance des importations ayant été plus lente que celle des exportations, en particulier pour les services.

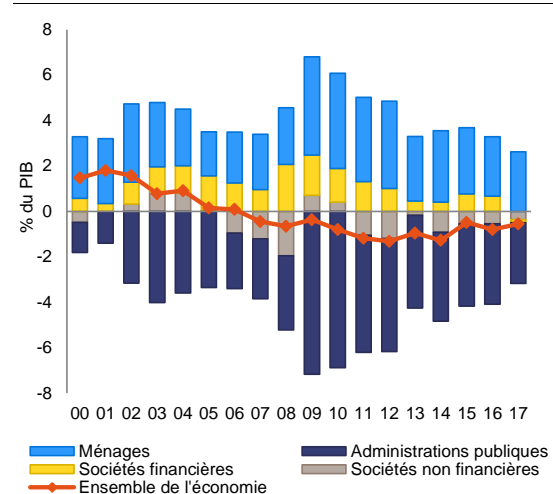
La balance courante s'est faiblement améliorée en 2017 et a enregistré un léger déficit. Comparé à celui de l'année précédente et au point bas de 2011, le solde des opérations courantes s'est amélioré, mais il reste déficitaire, à -0,6 % du PIB en 2017, contre -0,8 % en 2016. Cette amélioration s'explique principalement par la croissance des revenus nets reçus de l'étranger, la balance commerciale s'étant quant à elle détériorée en 2017. Le solde des opérations courantes en 2017 est globalement proche du solde corrigé des variations conjoncturelles. Il reste cependant inférieur au solde prédit par les fondamentaux, qui correspond à un excédent d'environ 0,5 % du PIB ⁽⁵⁾. La balance courante devrait rester globalement stable d'après les prévisions de l'automne 2018.

Le déficit courant résulte des décisions en matière d'épargne et d'investissement au niveau sectoriel. Les besoins de financement des sociétés non financières et du secteur public restent trop importants pour être intégralement financés par la capacité de financement des ménages (voir le graphique 1.4). La France est actuellement la seule grande économie de l'UE dans laquelle les sociétés non financières sont des emprunteurs nets et son secteur public affiche un besoin de financement supérieur à la moyenne de la zone euro.

⁽⁴⁾ Le creusement du déficit commercial des produits manufacturés s'explique principalement par la demande des ménages et des administrations, en dépit de la volatilité plus forte de l'investissement des entreprises. Certains sous-secteurs, comme les biens d'équipement et autres biens industriels, affichent un déficit considérable dû à une capacité de production limitée et à une demande intérieure dynamique.

⁽⁵⁾ Pour de plus amples informations concernant l'estimation des comptes courants d'après les fondamentaux, voir Coutinho *et al.* (2018).

Graphique 1.4: Capacités et besoins de financement par secteur



Source: Eurostat

La position extérieure globale nette reste négative et s'est détériorée en 2017. Cette position extérieure globale nette négative s'explique en majeure partie par les emprunts d'État (près de -50 % du PIB), tandis que les autres institutions financières⁽⁶⁾ affichent une solide position positive (plus de 50 % du PIB). La position extérieure globale nette est passée d'environ -15 % du PIB en 2016 à -20 % en 2017, principalement en raison d'effets de valorisation ⁽⁷⁾. Elle reste donc inférieure à la valeur qui pourrait être escomptée sur la base des fondamentaux (environ 9 % du PIB), mais ne soulève pas d'inquiétudes sur le plan prudentiel ⁽⁸⁾. Par ailleurs, hors effets de valorisation, les chiffres de la balance courante décrits ci-dessus semblent suffisants pour stabiliser la position extérieure globale nette à ses niveaux actuels. Toutefois, ils ne semblent pas suffisants pour la ramener à ses fondamentaux, notamment pour réduire de moitié

⁽⁶⁾ Institutions autres que administrations publiques, secteur privé, «institutions monétaires et financières» et banques centrales. Par exemple les fonds communs de placement, les entreprises d'assurance ou les fonds de pension.

⁽⁷⁾ La valeur des actifs français détenus par des étrangers a augmenté par rapport aux actifs étrangers détenus par des résidents français.

⁽⁸⁾ Le niveau de la position extérieure globale nette d'investissement expliqué par les fondamentaux correspond à la position extérieure globale nette qu'obtiendrait un pays s'il avait affiché une balance courante correspondant aux fondamentaux depuis 1995. Le seuil prudentiel par pays représente le niveau de la position extérieure globale nette au-delà duquel une crise extérieure devient probable (voir Turrini et Zeugner, 2019).

l'écart par rapport aux fondamentaux en une décennie.

Compétitivité

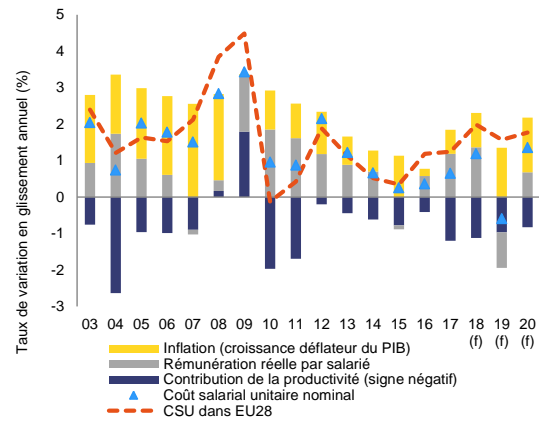
Les parts de marché à l'exportation ont augmenté sur la période de cinq années jusqu'en 2017, mais elles ont diminué en 2017 en glissement annuel. Ces dernières années, la France a bénéficié d'un positionnement géographique plus favorable: les importations de ses principaux partenaires commerciaux ont augmenté plus vite que la moyenne mondiale. Néanmoins, malgré un redressement de la croissance des exportations, les parts de marché à l'exportation de la France se sont détériorées de 3,2 % en glissement annuel en 2017 ⁽⁹⁾ (-0,8 % en volume). En ce qui concerne les secteurs manufacturiers, la France a obtenu de moins bons résultats en 2017 et a perdu des parts de marché dans les secteurs autres que celui des produits chimiques et que les secteurs automobile, aéronautique et naval. En outre, la conjoncture a pesé sur les parts de marché à l'exportation de marchandises au sein de l'UE, en particulier dans les secteurs automobile, aéronautique et naval.

La croissance des coûts salariaux unitaires est restée modérée ces dernières années, mais elle devrait augmenter. Les coûts salariaux unitaires nominaux n'ont augmenté que de 1,3 % sur la période de 3 ans jusqu'en 2017. En conséquence, la compétitivité-coût s'est améliorée, ce qui a permis de résorber une partie des pertes de compétitivité accumulées ces dernières années face aux principaux partenaires commerciaux du pays. Toutefois, les coûts salariaux unitaires dans les secteurs non agricoles, en hausse depuis le troisième trimestre de 2016, devraient voir leur croissance s'accroître encore (voir le graphique 1.5) ⁽¹⁰⁾. Cette progression résulte d'une augmentation du salaire brut par personne, sous l'effet d'une amélioration progressive du marché du travail et d'une hausse de l'inflation. Parallèlement, la croissance de la productivité du travail devrait rester modérée, empêchant un redressement plus rapide de la compétitivité-coût.

⁽⁹⁾ Parmi les plus fortes baisses en valeur observées dans la zone euro en 2017.

⁽¹⁰⁾ Sauf en 2019, voir le paragraphe suivant et la note de bas de page ⁽¹¹⁾.

Graphique 1.5: **Décomposition du taux de variation des coûts salariaux unitaires**



Source: Commission européenne, prévisions de l'automne 2018

La croissance des salaires devrait progressivement s'accroître, à mesure que le sous-emploi sur le marché du travail diminue.

La croissance du salaire nominal a été modérée entre 2013 et 2016 et s'est accélérée en 2017. Elle devrait encore augmenter au cours des années à venir, bien que modérément, sur fond de hausse de l'inflation. La rémunération nominale par salarié devrait globalement suivre la même tendance et croître de 2,3 % en 2018. En 2019, son évolution devrait exceptionnellement, pour des raisons comptables ⁽¹¹⁾, se dissocier de celle des salaires et elle devrait afficher une hausse de 0,4 %, avant de retrouver un taux de croissance annuel de 2,2 % en 2020. Les augmentations du salaire minimum et la croissance des salaires réels devraient rester modérées.

La croissance de la productivité de la main-d'œuvre a augmenté en 2017, mais elle devrait rester en deçà de la tendance qu'elle affichait avant la crise.

La productivité de la main-d'œuvre a augmenté régulièrement d'environ 1,3 % par an en moyenne entre 1990 et 2007, puis sa croissance a ralenti à 0,9 % entre 2010 et 2016. La contribution des secteurs industriels est à l'origine de près de 90 % du ralentissement de la productivité de la main-d'œuvre après la crise.

⁽¹¹⁾ Le gouvernement a décidé de remplacer le crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE), enregistré comme une subvention, par une réduction directe des cotisations sociales patronales à partir de 2019. Le coût de la main-d'œuvre devrait néanmoins rester globalement inchangé en termes agrégés.

Dans les secteurs industriels, cette perte de vitesse s'explique principalement par la décélération de la productivité totale des facteurs et, dans une moindre mesure, par une moindre intensité capitalistique. La construction et les services marchands n'ont contribué que de manière marginale au ralentissement général de la productivité de la main-d'œuvre après la crise (Insee, 2018c). Une moindre efficacité de l'allocation du capital a pesé sur la croissance de la productivité de la main-d'œuvre dans les services marchands (voir la section 4.4). Elle a néanmoins été compensée par une contribution plus élevée de la productivité totale des facteurs (Insee, 2018c). L'augmentation des emplois non salariés dans les secteurs à bas salaires à la suite de la crise (voir la section 4.3) pourrait également avoir contribué à la baisse de la productivité de la main-d'œuvre dans les services marchands. La croissance de la productivité de la main-d'œuvre a augmenté pour atteindre 1,1 % en 2017, l'activité économique étant restée soutenue pendant toute l'année, tandis que la création d'emplois a progressé au second semestre de 2017. La croissance de la productivité de la main-d'œuvre devrait diminuer légèrement dans le futur et rester en dessous de son niveau d'avant la crise.

Parmi les 39 économies avancées, la France occupe la 6^e place pour la qualité moyenne des produits exportés en 2016 ⁽¹²⁾. Une étude interne visant à évaluer les composantes hors coûts des exportations (la «qualité»), comparable à la stratégie appliquée par Bas et *al.* (2015) ⁽¹³⁾, a confirmé que les exportations françaises étaient globalement de bonne qualité. La France se classe au-dessus de la moyenne dans presque tous les secteurs agrégés (tels que définis par le système harmonisé au niveau à 2 chiffres), la qualité de ses exportations se situant, pour 70 % de ces secteurs, dans les 10 premiers du palmarès. Bien que l'indice global de qualité des exportations françaises se détériore légèrement en valeur absolue entre 2003 et 2016, la situation générale de la France par rapport aux autres pays est

⁽¹²⁾ UE, autres pays de l'Organisation pour la coopération et le développement économiques et Chine (pas de données pour le Luxembourg).

⁽¹³⁾ Évaluation de la qualité des produits d'exportation au niveau à 6 chiffres du système harmonisé, en utilisant des données sur les flux bilatéraux de 2003 à 2016 des bases de données BACI et Trade Unit Values (du centre d'études prospectives et d'informations internationales).

relativement stable. Néanmoins, le pays se classe constamment derrière le Japon, l'Allemagne, les États-Unis et l'Italie et a été récemment dépassé par la Chine.

Si l'on examine les secteurs d'exportation les plus importants pour la France sur le plan économique, on constate que la qualité est souvent inférieure à celle de ses principaux concurrents. Les 5 secteurs les plus grands (représentant chacun plus de 5 % des recettes d'exportations françaises), à savoir l'aéronautique, les machines mécaniques, les véhicules à moteur, les équipements électriques et les produits pharmaceutiques, représentent conjointement environ 46,7 % du total des exportations françaises. Dans ces secteurs économiques clés, la France ne surpasse ses principaux concurrents que dans l'aéronautique, où elle se classe en deuxième position. Dans les autres secteurs clés, l'indice de qualité des exportations de la France se situe entre le 6^e et le 10^e rang (sur 39 pays examinés) (tableau 1.1), tandis que ses principaux concurrents se classent à la première place, à savoir l'Allemagne et les États-Unis, ainsi que la Suisse dans le cas des produits pharmaceutiques. En outre, l'indice de qualité des exportations françaises baisse au fil du temps dans ces secteurs, de façon particulièrement flagrante dans le cas des produits pharmaceutiques, et à l'exception des véhicules à moteur, pour lesquels il reste stable. Le rang de la France pour ces secteurs se détériore également au fil du temps en raison de l'amélioration de la performance de certains concurrents.

Tableau 1.1: **Compétitivité hors coût des secteurs d'exportation les plus importants pour la France**

Secteur	Part de marché mondiale (en %)	Part dans le total des exportations françaises (en %)	Indice de compétitivité hors coûts		Rang	1er
			2003	2016		
Machines	3,0	11,5	0,65	0,56	8	DE
Aéronautique	21,5	11,5	0,71	0,79	2	US
Véhicules à moteur	3,7	10,2	0,52	0,53	6	DE
Équipement électrique	1,6	7,2	0,88	0,82	6	DE
Pharmacie	6,1	6,3	0,42	0,29	10	CH
Plastiques	3,5	3,8	0,31	0,22	12	US
Boissons	16,6	3,6	0,40	0,75	3	US
Cosmétiques	15,6	3,5	0,89	0,79	4	US

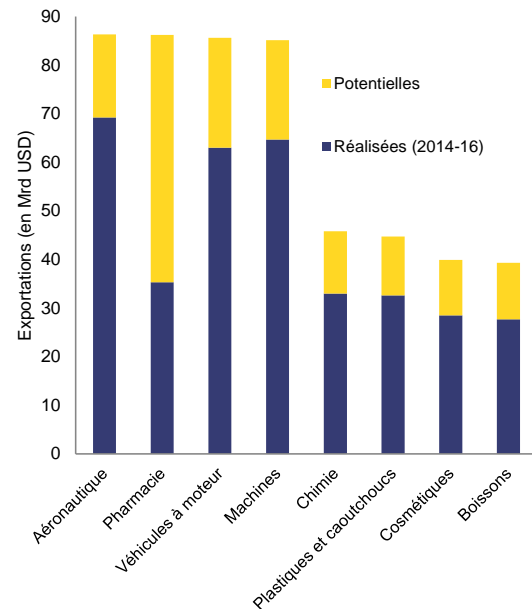
Source: BACI 2016 et Commission européenne

Les produits dans lesquels la France est traditionnellement spécialisée et certaines niches en haute technologie continuent néanmoins d'afficher une qualité très élevée. La

France est spécialisée dans 6 secteurs ⁽¹⁴⁾: i) aéronautique, ii) boissons, iii) produits cosmétiques, iv) produits laitiers, v) maroquinerie et vi) céréales. Dans ces secteurs, qui représentent 22,5 % des recettes des exportations françaises (10,9 % seulement si l'on exclut l'aéronautique), le pays se classe parmi les 4 premiers pour l'indice de qualité des exportations, sauf pour les céréales. Plus précisément, dans les secteurs de l'aéronautique et des cosmétiques, la France se classe respectivement en 2^e et en 4^e place pour la qualité des exportations. Ces deux secteurs affichent également des performances commerciales élevées, la France y détenant respectivement une part de marché mondiale de 21,5 % et de 16,6 %. Au niveau des produits, la France occupe la première position pour la qualité de ses parfums et de ses produits de maquillage. Le secteur des boissons, dans lequel la France est de loin le premier exportateur mondial (17 % des exportations mondiales), affiche également une bonne performance dans l'ensemble pour la qualité (le pays se classe à la troisième place derrière les États-Unis et l'Italie), les vins et les eaux minérales occupant même la première position. En outre, la France se place au premier rang dans d'autres sous-secteurs très spécialisés, tels que le fromage, les instruments de musique, les locomotives ferroviaires, les wagons, les turboréacteurs à forte poussée, les réacteurs nucléaires et les articles de luxe en cuir. Ces produits spécialisés français se caractérisent notamment par une faible élasticité-prix, ce qui en fait des fleurons des exportations françaises.

⁽¹⁴⁾ Secteurs dans lesquels la part des recettes de la France est au moins le double de la moyenne mondiale.

Graphique 1.6: Potentiel d'exportation de la France par secteur



Source: Centre du commerce international

Il reste un potentiel d'exportation inexploité dans les secteurs de spécialisation de la France (voir graphique 1.6). D'après les méthodes d'évaluation du potentiel d'exportation ⁽¹⁵⁾, plusieurs secteurs de spécialisation de la France recèleraient un potentiel d'exportation encore inexploité. Selon les estimations du Centre du commerce international ⁽¹⁶⁾, sur le potentiel d'exportation total de la France dans l'aéronautique, 25 % restent à exploiter, la demande potentielle étant élevée en Europe, au Moyen-Orient et en Asie. Il existe également une forte demande potentielle dans le monde pour les cosmétiques et les boissons français (avec un potentiel d'exportation respectivement de 40 % et de 42 %). Ce serait néanmoins l'industrie pharmaceutique (61 %) et la chimie (39 %) qui recèleraient le plus grand potentiel. Les secteurs de l'automobile (36 %) et des machines (31 %) pourraient également générer un surcroît d'exportations en se concentrant sur les marchés dynamiques de l'Amérique du Nord, de la Chine et

⁽¹⁵⁾ Les potentiels d'exportation calculés par le Centre du commerce international sont évalués selon un modèle de type gravitaire fondé sur l'offre de l'exportateur, sur la demande du marché et sur les paramètres d'accès au marché. Voir Decreux et Spies (2016).

⁽¹⁶⁾ <https://exportpotential.intracen.org>

de l'Inde, le potentiel du marché européen ayant été pleinement atteint pour ces produits français.

Les exportations françaises sont concentrées dans un nombre limité d'entreprises. En France, les entreprises exportatrices sont pour la plupart de grande taille ou de taille intermédiaire, tandis que la contribution des petites et moyennes entreprises à l'exportation est particulièrement faible. Seules 15 % des PME françaises exportent, contre 29 % en moyenne dans les 5 plus grands États membres de l'UE (Bpifrance et *al.*, 2018). Interrogées sur ce qui constitue selon elles les principaux obstacles à l'exportation (Commission européenne, 2015), les PME françaises disent surtout juger l'investissement financier trop lourd et les procédures administratives trop complexes (respectivement 61 % et 61 % des PME françaises contre 37 % et 32 % des PME de l'UE). Les représentants des PME citent également des difficultés à trouver du personnel qui possède les compétences nécessaires, notamment la maîtrise des langues étrangères, pour développer les exportations. Des mesures ont été prises pour augmenter le nombre d'entreprises exportatrices en France. En février 2018, le gouvernement français a présenté un plan visant à améliorer l'efficacité des régimes de soutien aux exportations. Il entend y parvenir en promouvant la culture de l'exportation parmi les PME, en rationalisant les régimes de soutien public aux exportations et en réformant le financement des exportations.

Dettes privées

Le niveau de la dette privée est en constante augmentation depuis 1998 et a atteint 148,2 % du PIB en 2017. La dette des ménages et celle des sociétés non financières ont continué de croître à un rythme assez rapide pendant la crise et jusqu'à aujourd'hui (Commission européenne, 2018c). Dans le reste de la zone euro, en revanche, l'endettement du secteur privé recule depuis 2009. En 2017, la dette des ménages était légèrement supérieure à la moyenne de la zone euro, tandis que celle des sociétés non financières françaises la dépassait de 10 points de pourcentage.

La dette croissante des sociétés non financières signale un besoin de désendettement et pourrait devenir une source de préoccupation, si l'absence de correction persiste. La France fait partie des pays présentant un écart d'endettement

positif et qui ne se corrige pas (Commission européenne, 2018c). La croissance du crédit s'est encore accélérée en 2017, dépassant celle du PIB nominal dans un contexte de conditions monétaires très souples. À 89,7 % du PIB en 2017, la dette des sociétés non financières était supérieure de plus de 17 points de pourcentage à ce que les fondamentaux laisseraient attendre et dépassait un niveau justifiant des préoccupations prudentielles (voir le graphique 1.7) ⁽¹⁷⁾. Les augmentations supplémentaires de l'endettement enregistrées ces dernières années ont également été supérieures à la hausse de l'emprunt que les fondamentaux laisseraient prévoir. Les intérêts payés par les sociétés non financières en proportion de la valeur ajoutée se situent à leur plus bas niveau depuis des décennies, quoiqu'ils soient nettement supérieurs au ratio de la zone euro. Les risques tendent également à être atténués par le fait que la proportion de la dette à court terme par rapport à la dette totale ⁽¹⁸⁾ a diminué lentement mais constamment depuis le début de la crise, passant de 34,3 % en 2007 à 29,4 % en 2017. Le Haut Conseil de stabilité financière surveille la situation et a instauré deux nouvelles mesures macroprudentielles face à la croissance soutenue de la dette privée (voir la section 4.2).

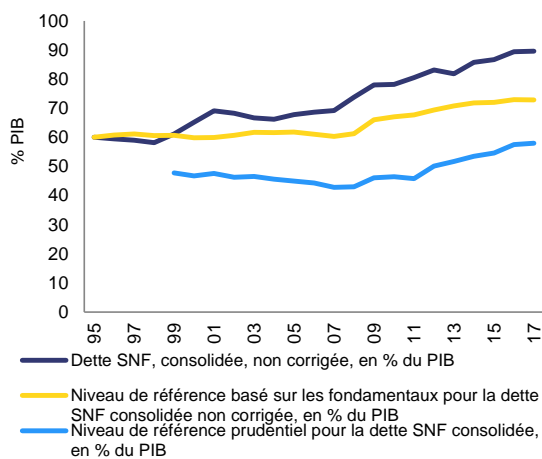
L'accroissement de la dette des ménages ne semble pas constituer une source de préoccupation pour les prochaines années. Depuis 1998, la dette des ménages en pourcentage du PIB a constamment augmenté, cette hausse n'ayant pas été interrompue par la crise. Les flux nets des emprunts ont souvent été supérieurs ces dernières années à ce que justifieraient les fondamentaux. Le niveau actuel de la dette (58,6 % du PIB) semble toutefois correspondre à ce que les fondamentaux laisseraient attendre. Les paiements d'intérêts se situent également à un niveau faible qui concorde avec celui de la zone

⁽¹⁷⁾ Les écarts d'endettement synthétiques ont été définis comme la distance qui sépare la dette d'un niveau de référence prudentiel. Les seuils prudentiels représentent le seuil de dette au-delà duquel la probabilité d'une crise bancaire est relativement élevée, ce qui réduit la probabilité de « crise manquée » et de fausses alertes. Les niveaux de référence basés sur les fondamentaux sont calculés sur la base de régressions reflétant les principaux déterminants de la croissance du crédit et tenant compte d'un stock de dette initial donné. Voir Commission européenne (2017) et (2018d).

⁽¹⁸⁾ Définie comme les emprunts et titres à court terme autres que des actions; source: Commission européenne d'après les données d'Eurostat.

euro, mais ils pourraient augmenter sous l'effet d'une éventuelle normalisation future de la politique monétaire. Toutefois, le stock de crédits est principalement assorti de taux d'intérêt fixes, ce qui devrait limiter l'incidence d'une éventuelle hausse des taux (voir la section 4.2).

Graphique 1.7: Dette des sociétés non financières et niveaux de référence

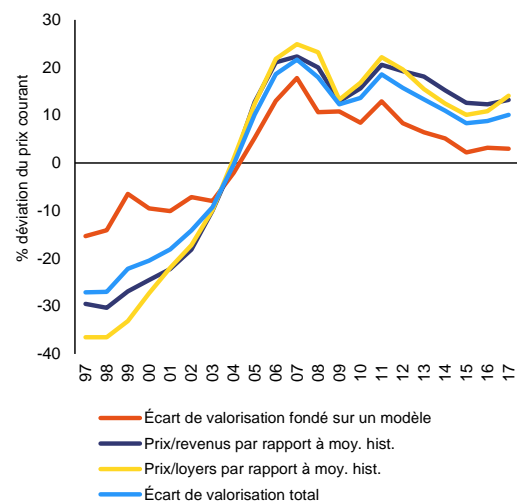


Source: Commission européenne.

Néanmoins, la dette privée des ménages étant constituée essentiellement de crédits immobiliers, il convient de suivre de près l'évolution du marché du logement. La croissance du stock de crédits immobiliers a été particulièrement rapide (plus de 5 % par rapport à l'année précédente) en 2017 (Commission européenne, 2018c). En ce qui concerne le cycle de l'investissement dans le logement en volume, l'écart par rapport à la tendance est devenu positif en 2017 et pendant les trois premiers trimestres de 2018, se redressant par rapport au point bas atteint en 2015 (Bricongne et Ponctuch, 2017). Cependant, d'après les indicateurs de la Commission européenne, la France présente des signes convergents de surévaluation des prix des logements depuis 2005 (voir graphique 1.8). Les écarts de surévaluation, qui tendaient à diminuer depuis 2011, ont légèrement augmenté en 2017. En effet, après quatre années de baisse, les prix réels des logements ont repris le chemin de la hausse en 2016. Dans l'ensemble, selon les indicateurs de la Commission européenne, l'écart des prix des logements signale une surévaluation potentielle d'environ 10 % en France en 2017 (voir le graphique 1.8). Toutefois, une autre analyse intégrant l'évolution des taux hypothécaires arrive

à la conclusion inverse d'une absence de surévaluation (Lalliard, 2017). L'évolution des prix de l'immobilier résidentiel n'est pas homogène selon les villes et selon le type de propriété, ce qui suggère la nécessité de surveiller les prix des logements au niveau régional. Comme dans d'autres pays européens, les prix réels des logements ont eu tendance à croître plus vite dans la capitale qu'à l'échelle nationale ces dernières années (BCE, 2017a, encadré 3). Pour les maisons, le ratio prix sur revenus semble plus élevé dans des villes comme Marseille, Lyon, Toulouse, Bordeaux et Montpellier que dans l'ensemble du pays en 2017, tandis que les rendements locatifs y sont inférieurs. Pour les appartements, Paris, Bordeaux et Strasbourg affichent les rendements locatifs les plus bas (Durre, 2018).

Graphique 1.8: Écarts de valorisation des logements



(1) Les valeurs à long terme sont calculées sur la période 1995-2016

Source: Commission européenne.

Finances publiques

Le déficit public est tombé en dessous de 3 % du PIB en 2017, mais aucune amélioration du déficit structurel n'est prévue à court terme. Selon les prévisions de l'automne 2018 de la Commission, le déficit public devrait s'établir à 2,6 % du PIB en 2018, en raison du manque d'effort budgétaire prévu et de la révision à la baisse des projections de croissance. Il devrait grimper à 2,8 % du PIB en 2019, le remplacement du Crédit d'Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi (CICE) par un allègement pérenne des

charges patronales exerçant un effet ponctuel d'augmentation du déficit de 0,9 % du PIB, sans lequel il atteindrait 1,9 % du PIB. Cependant, les mesures approuvées à la fin de 2018 impliquent à elles seules une révision à la hausse du déficit d'environ 0,3 % du PIB et un effort budgétaire négatif en 2019, au lieu de l'amélioration de 0,2 % du PIB initialement prévue au moment des prévisions d'automne. À politiques inchangées, il était prévu que le déficit se réduise à 1,7 % du PIB en 2020, sans presque aucune amélioration structurelle. Cette prévision ne prenait pas en compte l'effet des mesures approuvées à la fin de 2018. Celles-ci ne devraient pas avoir d'incidence significative sur la variation prévue du solde structurel pour 2020.

Une certaine diminution de la dette publique d'ici la fin de 2020 est prévue. Après le reclassement de SNCF Réseau en administration publique à partir de 2016, la dette publique a atteint 98,5 % du PIB en 2017, contre une moyenne de 88,9 % pour la zone euro. Cet écart entre la France et la moyenne de la zone euro devrait se creuser encore dans les prochaines années (voir section 4.1) car le taux d'endettement du pays ne commencera à diminuer qu'en 2020, d'environ 1 % du PIB. Les progrès limités attendus en matière de réduction de la dette publique d'ici à la fin de 2020 sont principalement dus à la persistance d'un déficit structurel élevé et à l'absence d'effort budgétaire. Le rendement des obligations souveraines reste cependant très bas grâce à la politique monétaire accommodante de la Banque centrale européenne.

Évolutions sur le plan social

Dans l'ensemble, les indicateurs sociaux sont relativement bons comparés au reste de l'UE (voir la section 4.3). En 2017, la proportion de personnes exposées au risque de pauvreté ou d'exclusion sociale a atteint un niveau historiquement bas à 17,1 %, ce qui est nettement inférieur à la moyenne de l'UE (22,4 %). L'incidence des transferts sociaux, en particulier des prélèvements et des prestations, sur la réduction de la pauvreté est l'une des plus élevées de l'UE. Toutefois, le taux de privation matérielle aiguë des personnes exposées au risque de pauvreté est passé de 19,1 % en 2016 à 20,3 % en 2017 (contre 23 % pour l'ensemble de l'UE en 2017). En outre, certains groupes se heurtent à des

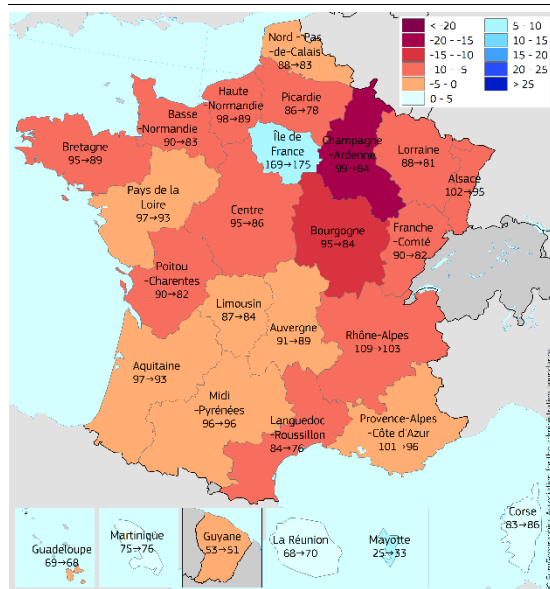
difficultés supplémentaires. Par exemple, le taux de pauvreté était de 32,6 % en 2017 chez les parents isolés ayant des enfants à charge, souvent des femmes (contre 35,2 % en 2016). L'inégalité des revenus est restée légèrement inférieure à la moyenne de l'UE, mais bien supérieure aux niveaux d'avant la crise, l'indice de Gini étant de 29,3 % en 2017 et le rapport S80/S20 de 4,4.

Les disparités socio-économiques en matière de résultats scolaires restent importantes (voir section 4.3). L'origine socio-économique et familiale influe fortement sur les résultats scolaires, nuisant ainsi à la mobilité sociale intergénérationnelle. Malgré une légère amélioration ces dernières années, les résultats scolaires des élèves nés en dehors de l'UE restent moins bons.

Disparités régionales

Les disparités socio-économiques régionales entre l'Île-de-France et le reste du pays se sont accentuées au cours des dix dernières années. Il existe une assez grande disparité entre les régions françaises pour ce qui est du niveau auquel se situe leur PIB par habitant par rapport à la moyenne de l'UE, l'Île-de-France se classant en tête (voir le graphique 1.9). En 2016, le PIB par habitant va de 175 % pour l'Île-de-France à 76 % pour le Languedoc-Roussillon. Seules deux régions (Île-de-France et Auvergne-Rhône-Alpes) se situent au-dessus de la moyenne de l'UE. Au cours de la période 2007-2016, le niveau de PIB par habitant exprimé par rapport à la moyenne de l'UE a sensiblement baissé dans toutes les régions, sauf l'Île-de-France, la Corse et certaines régions ultrapériphériques. Les performances des régions sont également assez hétérogènes en ce qui concerne l'emploi, le taux d'investissement de R&D et l'innovation (voir la section 4.4). Néanmoins, grâce à la résilience des investissements, la productivité du travail reste supérieure de 15 % à la moyenne de l'UE.

Graphique 1.9: **Variation du PIB par habitant (points de pourcentage), France 2007-2016 – Convergence régionale**



(1) Croissance du PIB réel par habitant de l'UE = 3,4 %. Les valeurs indiquées en dessous du nom des régions correspondent à la valeur du PIB par habitant exprimée par rapport à la moyenne de l'UE en 2007 et 2016. Compte tenu de la date des données statistiques, le découpage en régions est encore celui correspondant à l'ancienne organisation territoriale de la France.

Source: Eurostat, calculs de la Commission européenne.

Au niveau infra-régional, les territoires présentent des situations contrastées et sont confrontés à de nouveaux défis. Les disparités socio-économiques au niveau infra-régional demeurent un sujet de préoccupation dans les nouvelles régions françaises, comme les Hauts-de-France, l'Occitanie, l'Auvergne-Rhône-Alpes et le Grand Est (Antunez et *al.* 2017). Les grandes agglomérations concentrent une grande partie de la croissance, mais sont confrontées à des prix plus élevés qui exacerbent les inégalités, en particulier dans les centres-villes, ce qui contribue à la persistance de poches de pauvreté. Des problèmes particuliers altèrent la structure urbaine des villes petites et moyennes, qui ont joué un rôle central dans le développement équilibré des territoires. Sous l'effet du vieillissement démographique et de la tendance actuelle de l'emploi à se concentrer dans les grandes agglomérations, le centre de villes petites et moyennes principalement situées dans le Nord, le Centre et l'Est du pays connaît un déclin de l'activité économique (les petites entreprises et les magasins y ferment leurs portes) et se dépeuple (hausse du taux de vacance des logements).

Dans les régions ultrapériphériques, des fragilités demeurent, malgré une certaine convergence en ce qui concerne le PIB par habitant de la Martinique, de la Réunion et de Mayotte. Près d'un quart de la population active y est sans emploi. La tranche de la population où le taux de chômage est le plus élevé est celle des jeunes, qui sont également particulièrement touchés par des difficultés d'intégration. Les régions ultrapériphériques se caractérisent par une dégradation des conditions de vie, un nombre élevé d'occupants par logement et de moins bons résultats dans le domaine de la santé.

Tableau 1.2: Principaux indicateurs économiques et financiers

	2004-07	2008-12	2013-15	2016	2017	prévisions		
						2018	2019	2020
PIB réel (gliss. annuel)	2,3	0,4	0,9	1,2	2,2	1,5	1,3	1,5
Croissance potentielle (gliss. annuel)	1,8	1,1	1,0	1,1	1,2	1,2	1,2	1,3
Consommation privée (gliss. annuel)	2,3	0,6	0,9	2,1	1,0	.	.	.
Consommation publique (gliss. annuel)	1,7	1,5	1,3	1,4	1,3	.	.	.
Formation brute de capital fixe (gliss. annuel)	3,9	-0,9	0,1	2,8	4,5	.	.	.
Exportations de biens et de services (gliss. annuel)	4,5	1,2	3,3	1,5	4,5	.	.	.
Importations de biens et de services (gliss. annuel)	6,0	1,2	4,4	3,0	4,0	.	.	.
Contribution à la croissance du PIB:								
Demande intérieure (gliss. annuel)	2,5	0,5	0,8	2,1	1,8	.	.	.
Stocks (gliss. annuel)	0,2	-0,1	0,4	-0,4	0,2	.	.	.
Exportations nettes (gliss. annuel)	-0,4	0,0	-0,4	-0,5	0,1	.	.	.
Contribution à la croissance potentielle du PIB:								
Travail total (heures) (gliss. annuel)	0,5	0,3	0,2	0,3	0,3	0,2	0,2	0,3
Accumulation de capital (gliss. annuel)	0,8	0,6	0,4	0,5	0,5	0,5	0,6	0,6
Productivité totale des facteurs (gliss. annuel)	0,6	0,3	0,3	0,3	0,4	0,4	0,4	0,5
Écart de production	2,0	-0,8	-1,5	-1,3	-0,3	0,1	0,5	0,8
Taux de chômage	8,7	9,0	10,3	10,1	9,4	9,0	8,8	8,4
Déflateur du PIB (gliss. annuel)	2,1	1,1	0,8	0,2	0,7	0,9	1,4	1,5
Indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH) (gliss. annuel)	1,9	1,9	0,6	0,3	1,2	2,1	1,4	1,7
Rémunération nominale par salarié (gliss. annuel)	2,9	2,4	1,3	0,8	1,9	2,3	0,4	2,2
Productivité du travail (réelle, par personne employée, gliss. annuel)	1,5	0,2	0,6	0,5	1,1	.	.	.
Coûts salariaux unitaires (CSU, ensemble de l'économie, gliss. annuel)	1,5	2,0	0,7	0,4	0,6	1,2	-0,6	1,4
Coûts salariaux unitaires réels (gliss. annuel)	-0,5	0,9	-0,1	0,2	0,0	0,2	-1,9	-0,1
Taux de change effectif réel (CSU, gliss. annuel)	0,8	-0,4	-0,2	0,0	1,2	1,2	-3,4	-0,7
Taux de change effectif réel (UPCH, gliss. annuel)	0,0	-1,2	-0,9	1,4	0,6	2,6	-1,4	-0,7
Taux d'épargne des ménages (épargne nette en pourcentage du revenu disponible net)	9,2	10,0	8,6	8,2	8,5	.	.	.
Flux de crédit privé, consolidé (en % du PIB)	8,6	5,6	3,3	7,0	7,0	.	.	.
Dette du secteur privé, consolidée (en % du PIB)	110,9	131,7	140,6	146,6	148,2	.	.	.
dont dette des ménages, consolidée (en % du PIB)	42,9	53,0	55,8	57,2	58,6	.	.	.
dont dette des sociétés non financières, consolidée (en % du PIB)	68,0	78,8	84,8	89,5	89,7	.	.	.
Montant brut des créances improductives (en % du total des instruments de dette et du total des prêts et avances) (2)	2,6	4,2	3,9	3,2	2,8	.	.	.
Sociétés, capacité (+) ou besoin (-) de financement (en % du PIB)	0,9	0,9	0,0	0,1	-0,5	-0,5	-0,2	-1,1
Sociétés, excédent brut d'exploitation (en % du PIB)	18,0	17,4	17,3	17,6	17,4	17,1	17,7	16,9
Ménages, capacité (+) ou besoin (-) de financement (en % du PIB)	2,3	3,7	3,0	2,6	2,6	2,6	2,4	2,3
Indice déflaté des prix de l'immobilier (gliss. annuel)	9,8	-0,3	-2,0	1,1	1,8	.	.	.
Investissement résidentiel (en % du PIB)	6,3	6,4	6,0	6,0	6,2	.	.	.
Balance courante (en % du PIB), balance des paiements	0,2	-0,7	-0,6	-0,8	-0,6	-0,5	-0,6	-0,4
Balance commerciale (en % du PIB), balance des paiements	0,1	-1,3	-0,6	-0,8	-0,9	.	.	.
Termes de l'échange de biens et de services (gliss. annuel)	-0,7	-0,4	1,9	0,7	-1,3	-1,3	-0,2	0,3
Solde du compte de capital (en % du PIB)	0,0	0,0	0,0	0,1	0,0	.	.	.
Position extérieure globale nette (en % du PIB)	-4,8	-11,9	-15,0	-14,9	-20,1	.	.	.
PEGN hors instruments infaisibles (en % du PIB) (1)	-6,7	-23,8	-29,2	-31,4	-33,5	.	.	.
Passifs extérieurs hors instruments infaisibles (en % du PIB) (1)	175,3	239,1	237,4	242,6	232,5	.	.	.
Résultats à l'exportation vis-à-vis pays avancés (% variation sur 5	-4,3	-8,4	-6,5	-6,0	-1,9	.	.	.
Part de marché à l'exportation, biens et services (gliss. annuel)	.	.	1,2	2,4	-3,2	.	.	.
Flux d'IDE nets (en % du PIB)	1,7	1,5	0,5	1,1	0,3	.	.	.
Solde des administrations publiques (en % du PIB)	-3,0	-5,5	-3,9	-3,5	-2,7	-2,6	-2,8	-1,7
Solde budgétaire structurel (en % du PIB)	.	.	-3,0	-2,7	-2,4	-2,5	-2,3	-2,2
Dette publique brute (en % du PIB)	65,6	83,1	94,6	98,2	98,5	98,7	98,5	97,2
Ratio prélèvements obligatoires/PIB (en %) (3)	44,6	44,9	47,6	47,7	48,4	48,2	47,4	47,2
Taux d'imposition d'une personne célibataire gagnant le salaire moyen (en %)	28,6	27,9	28,6	29,1
Taux d'imposition d'une personne célibataire gagnant 50% du salaire moyen (en %)	18,4	18,8	20,2	18,4

(1) PEGN hors investissements directs et investissements de portefeuille

(2) Groupes bancaires nationaux et banques indépendantes nationales, filiales sous contrôle étranger (UE et non-UE) et succursales sous contrôle étranger (UE et non-UE).

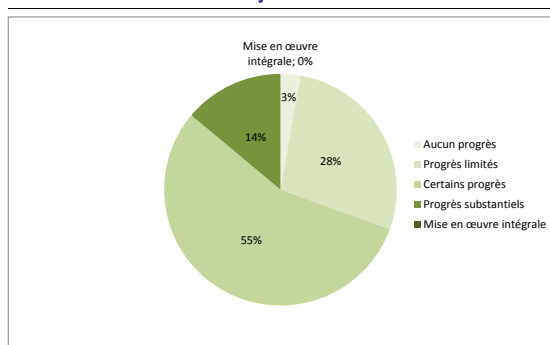
(3) L'indicateur prélèvements obligatoires/PIB inclut les cotisations sociales imputées et diffère donc de l'indicateur prélèvements obligatoires/PIB utilisé dans la section sur la fiscalité.

Source: Eurostat et BCE, au 25 janvier 2019, lorsque les données étaient disponibles; Commission européenne pour les prévisions (prévisions de l'hiver 2019 pour le PIB réel et l'IPCH, prévisions de l'automne 2018 pour les autres données).

2. PROGRÈS DANS LA MISE EN ŒUVRE DES RECOMMANDATIONS PAR PAYS

Depuis le lancement du Semestre européen en 2011, 69 % de l'ensemble des recommandations spécifiques adressées à la France ont donné lieu à au moins «certains progrès»⁽¹⁹⁾. Pour les autres 31 %, «aucun progrès» n'a été constaté, ou seulement des «progrès limités» (voir graphique 2.1). D'après l'évaluation pluriannuelle de la mise en œuvre des recommandations par pays depuis leur première adoption, des réformes majeures ont été adoptées dans le domaine de la fiscalité, ainsi que pour améliorer le fonctionnement du marché du travail et l'environnement des entreprises.

Graphique 2.1: Mise en œuvre pluriannuelle globale des recommandations par pays de 2011-2018, situation à ce jour



* L'évaluation globale de la mise en œuvre des recommandations par pays relatives à la politique budgétaire ne tient pas compte du respect du pacte de stabilité et de croissance.

** 2011-2012: catégories différentes pour l'évaluation des recommandations par pays.

*** L'évaluation pluriannuelle des recommandations par pays porte sur leur mise en œuvre depuis l'adoption des premières recommandations jusqu'au rapport sur le pays de février 2018.

Source: Commission européenne.

En dépit d'efforts significatifs d'assainissement des finances publiques, le niveau des dépenses publiques est resté très élevé et globalement stable par rapport à la zone euro et à l'UE dans son ensemble. En 2017, la France conservait le niveau de ratio de dépenses publiques le plus élevé de l'UE, à 56,5 % du PIB, soit 9,4 points de pourcentage de plus que la moyenne de la zone euro (47,0 % du PIB)⁽²⁰⁾. Cet écart s'est creusé de

⁽¹⁹⁾ Pour l'évaluation des autres réformes mises en œuvre par le passé, voir en particulier la section 4.

⁽²⁰⁾ Il est également prévu que la France conserve cette position jusqu'en 2020, c'est-à-dire sur l'ensemble de la période couverte par les prévisions de l'automne 2018 de la Commission, mais l'écart par rapport à la moyenne de la

2,4 points de pourcentage entre 2011 et 2017, car le ratio de la France a enregistré une légère hausse de 0,2 point sur la période, tandis que les mesures fermes d'assainissement budgétaire axées sur les dépenses que les autres États membres ont prises ont fait reculer le ratio agrégé de la zone euro de 2,2 points⁽²¹⁾. Il reste nécessaire, dans le cadre de la revue des dépenses du nouveau programme Action publique 2022, de pleinement identifier et définir des mesures concrètes, qu'il sera essentiel de quantifier et de suivre pour faire en sorte que les objectifs de réduction des dépenses publiques soient atteints.

Tous les postes de dépenses, à l'exception de la consommation intermédiaire et des paiements d'intérêts, contribuent à accroître le niveau auquel se situe le ratio des dépenses de la France par rapport à la zone euro. La différence est particulièrement marquée pour les prestations sociales, la rémunération des salariés et les subventions, les ratios de ces dépenses au PIB étant supérieurs respectivement de 3,0 points, de 2,8 points et de 1,1 point de pourcentage à la moyenne de la zone euro en 2017. En outre, par rapport à d'autres États membres de l'UE, la France s'est caractérisée, par le passé, par une faible sélectivité de l'évolution de ses postes de dépenses publiques⁽²²⁾. Cela suggère qu'il est nécessaire de hiérarchiser davantage les priorités en matière de dépenses publiques, tout en cherchant à accroître l'efficacité de ces dernières (voir la section 4.1).

Dans le domaine de la fiscalité, une série de mesures ont été mises en œuvre pour réduire le coût du travail. Les allègements de charges sociales patronales ont d'abord ciblé les salaires proches du smic. Puis le champ des exonérations de cotisations patronales a été étendu et le plafond

zone euro et par rapport à l'ensemble de l'UE devrait toutefois se réduire.

⁽²¹⁾ De tous les États membres, la France est de loin celui qui a enregistré la plus faible réduction au cours de la période évaluée.

⁽²²⁾ Globalement, les calculs réalisés à partir des dernières données disponibles d'Eurostat sur la classification des fonctions des administrations publiques (COFOG) et de l'indicateur de sélectivité de Lorach et Sode (2015) montrent que la répartition des dépenses publiques de la France est restée globalement inchangée sur la période 2001-2016.

de rémunération pour en bénéficier a été relevé, afin de faire profiter des réductions du coût du travail les entreprises exportatrices et doper ainsi leur compétitivité. L'adoption en 2013 du crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE) avait pour objet d'intégrer cet objectif, en permettant aux entreprises de réaliser des économies d'impôts substantielles sur la masse salariale, hors salaires supérieurs à 2,5 fois le smic. D'après les estimations disponibles (Duboudré et Yol, 2018, Bozio et al. 2018, Insee 2018d), l'ampleur de ses effets sur l'emploi varie selon les études, mais on ne constate en revanche encore aucun effet visible sur l'investissement et sur les exportations (L'Horty, Martin, Mayer, 2019)⁽²³⁾. Les effets de la transformation du CICE en une réduction permanente des cotisations patronales à partir du 1^{er} janvier 2019 sont actuellement aussi débattus (Duboudré et Heyer, 2018). Comme cette transformation contribuerait à accroître la lisibilité de la mesure pour les entreprises, elle pourrait être davantage associée à une réduction du coût du travail, et exercer ainsi un effet plus grand sur l'emploi à court terme. Parallèlement, le renforcement de la mesure pour les bas salaires, qui devrait profiter davantage aux services non marchands, où ces catégories de salaires sont concentrées, pourrait avoir une incidence positive indirecte sur la compétitivité, grâce à la consommation intermédiaire des entreprises exportatrices.

Des mesures ont été prises pour améliorer le fonctionnement du marché du travail et ses relations avec le système de formation professionnelle. La négociation collective, le dialogue social et les procédures de licenciement ont été révisés à travers une série de réformes du code du travail en 2016 et 2017. La gouvernance et le financement des systèmes d'enseignement et de formation professionnels et d'apprentissage ont été modifiés en 2018, notamment pour améliorer les perspectives d'emploi des jeunes et des travailleurs peu qualifiés. Les politiques d'intégration des migrants nouvellement arrivés ont commencé à être renforcées, tandis que les mesures visant à améliorer les possibilités offertes aux personnes

issues de l'immigration sont dans une phase initiale (voir section 4.3).

Un certain nombre d'initiatives ont été lancées pour améliorer l'environnement des entreprises, mais des progrès restent encore à faire en ce qui concerne la concurrence dans le secteur des services et les régimes d'aide publique en faveur de l'innovation. Les mesures prises jusqu'à présent ont eu pour objectif d'encourager l'entrepreneuriat, de soutenir la croissance des entreprises et de simplifier les formalités administratives et réglementaires complexes. Un degré plus élevé de concurrence dans le secteur des services, au-delà des mesures introduites par la loi Macron de 2015 et la réforme ferroviaire de 2018, contribuerait à améliorer encore ses résultats (voir la section 4.4). De nouvelles initiatives en faveur de la recherche et de l'innovation ont également été lancées, mais l'efficacité des régimes d'aide publique mériterait d'être encore améliorée.

La France a enregistré certains progrès⁽²⁴⁾ dans la mise en œuvre des recommandations par pays de 2018 (voir tableau 2.1). Des progrès substantiels ont été accomplis dans la réforme du système d'enseignement et de formation professionnels. Certains progrès ont été accomplis pour ce qui est de simplifier la fiscalité des entreprises, de réduire la charge réglementaire et administrative et de garantir une évolution du salaire minimum qui soit compatible avec la création d'emplois et la compétitivité. Des progrès limités ont été accomplis en ce qui concerne l'amélioration des performances du système d'innovation, le renforcement de l'égalité des chances sur le marché du travail et l'amélioration de l'accès à celui-ci et pour ce qui est de la réforme des retraites. Aucun progrès n'a été accompli en ce qui concerne le développement et la mise en œuvre du programme Action publique 2022.

⁽²³⁾ Voir également p. 16 du *Rapport économique et social financier 2019*, joint au projet de loi de finances pour 2019 (<https://www.tresor.economie.gouv.fr/Articles/2018/10/02/publication-du-rapport-economique-social-et-financier-plf-pour-2019>).

⁽²⁴⁾ Le tableau récapitulatif qui figure en annexe indique les mesures prises pour donner suite aux avis formulés dans les différents volets des recommandations, ainsi que l'état d'avancement de leur mise en œuvre. Cette évaluation globale n'inclut pas d'évaluation de la conformité avec le pacte de stabilité et de croissance.

Tableau 2.1: Évaluation de la mise en œuvre des recommandations par pays 2018

France	Évaluation globale des progrès réalisés dans la mise en œuvre des recommandations par pays de 2018: Certains progrès
<p>Recommandation n° 1: veiller à ce que le taux de croissance nominale des dépenses publiques primaires nettes ne dépasse pas 1,4 % en 2019, ce qui correspondrait à un ajustement structurel annuel de 0,6 % du PIB. Utiliser les recettes exceptionnelles pour accélérer la réduction du ratio de la dette publique. Réduire les dépenses en 2018 et pleinement préciser les objectifs et les nouvelles mesures nécessaires dans le contexte de l'Action publique 2022, afin qu'ils se traduisent en mesures concrètes de réduction des dépenses et de gains d'efficacité dans le budget 2019. Uniformiser progressivement les règles des différents régimes de retraite pour renforcer l'équité et la soutenabilité de ces régimes. (pertinent pour la PDM)</p>	<p>Progrès limités⁽¹⁾</p> <ul style="list-style-type: none"> • Aucun progrès n'a été accompli en ce qui concerne le développement et la mise en œuvre du programme Action publique 2022. • Progrès limités pour ce qui est de la réforme des retraites.
<p>Recommandation n° 2: poursuivre la réforme du système d'enseignement et de formation professionnels pour renforcer son adéquation aux besoins du marché du travail et améliorer l'accès à la formation, en particulier pour les travailleurs peu qualifiés et les demandeurs d'emploi. Favoriser l'égalité des chances et l'accès au marché du travail, notamment pour les personnes issues de l'immigration et les habitants des quartiers défavorisés. Garantir la compatibilité des évolutions du salaire minimum avec la création d'emplois et la compétitivité. (pertinent pour la PDM)</p>	<p>Certains progrès</p> <ul style="list-style-type: none"> • Progrès substantiels dans la réforme du système d'enseignement et de formation professionnels. • Progrès limités dans l'amélioration de l'accès au marché du travail et le renforcement de l'égalité des chances sur le marché du travail. • Certains progrès en ce qui concerne la compatibilité des évolutions du salaire minimum avec la création d'emplois et la compétitivité.
<p>Recommandation n° 3: simplifier le système fiscal, en limitant le recours aux dépenses fiscales, en supprimant les impôts inefficaces et en réduisant les impôts sur la production prélevés sur les entreprises. Réduire la charge réglementaire et administrative afin de renforcer la concurrence dans le secteur des services et de favoriser la croissance des entreprises. Intensifier les efforts déployés pour accroître les performances du système d'innovation, en particulier en améliorant l'efficacité des dispositifs de soutien public et en renforçant le transfert des connaissances entre les instituts publics de recherche et les entreprises. (pertinent pour la PDM)</p>	<p>Certains progrès</p> <ul style="list-style-type: none"> • Certains progrès dans la simplification du système fiscal. • Certains progrès en termes de réduction de la charge réglementaire et administrative. • Progrès limités en ce qui concerne l'amélioration des performances du système d'innovation.

(1) Cette évaluation globale concernant la première recommandation n'inclut pas d'évaluation de la conformité avec le pacte de stabilité et de croissance.

Source: Commission européenne.

Encadré 2.1: Les fonds et les programmes de l'UE contribuent à remédier aux problèmes structurels et à favoriser la croissance et la compétitivité en France

La France est l'un des principaux bénéficiaires des Fonds structurels et d'investissement européens (Fonds ESI). Pour aider la France à faire face aux défis en matière de développement, une dotation financière de 27 milliards d'EUR au titre des Fonds ESI lui a été accordée dans le cadre financier pluriannuel actuel, ce qui représente environ 0,1 % du PIB par an, ou environ 2,9 % de l'ensemble des investissements publics par an en moyenne. Fin 2018, quelque 15,6 milliards d'EUR (soit environ 57 % du total) avaient déjà été alloués à des projets spécifiques. En outre, de nombreux instituts de recherche, de nombreuses entreprises innovantes et de nombreux chercheurs ont bénéficié en France d'autres instruments de financement de l'UE, notamment Horizon 2020, qui a fourni 4,14 milliards d'EUR de financements.

Les fonds de l'UE ont contribué à résoudre les problèmes recensés dans les recommandations par pays de 2018. Les fonds de l'UE ont permis de promouvoir une collaboration plus étroite entre les entreprises et les instituts de recherche et de soutenir les investissements de R&D dans le secteur privé. À la fin de 2018, les Fonds ESI soutenaient 3 171 entreprises dans le cadre des stratégies régionales d'innovation et 317 millions d'investissements privés avaient été réalisés dans le cadre de cofinancements. 17 383 start-up bénéficiaient d'un soutien. La France est le quatrième pays du classement pour ce qui est du nombre de participations (10 042) à Horizon 2020, lesquelles couvrent un très large éventail de domaines thématiques, allant de l'énergie aux transports intelligents, verts et intégrés. Près de 6,5 milliards d'EUR émanant du Fonds social européen et de l'initiative pour l'emploi des jeunes (23 % du budget des Fonds ESI en France) servent notamment à améliorer l'employabilité des personnes les plus éloignées du marché du travail, en particulier les jeunes, et à aider les travailleurs à s'adapter au changement, notamment grâce à une meilleure offre de formation, à un meilleur accès à l'apprentissage ou à un soutien à l'inclusion active. Fin 2017, plus de 2 millions de participants avaient bénéficié d'actions financées par le Fonds social européen et par l'initiative pour l'emploi des jeunes.

Les fonds de l'UE contribuent à mobiliser l'investissement privé. Les Fonds ESI mobilisent à eux seuls des capitaux privés supplémentaires en allouant environ 647 millions d'EUR sous forme de prêts, de garanties et d'apports de fonds propres. Cela devrait permettre de mobiliser 1,7 milliard d'EUR d'investissements privés supplémentaires. En outre, les fonds structurels ont alloué 16 milliards d'EUR à des projets en France. Au total, 4,3 % de la dotation au titre des Fonds ESI a été versée sous la forme d'instruments financiers.

Environ 5,5 milliards d'EUR (21 % du budget total) seront alloués aux investissements nécessaires pour soutenir la **transition vers une économie à faibles émissions de carbone**, notamment dans l'efficacité énergétique, le développement des énergies renouvelables et les transports urbains propres. De plus, une enveloppe d'environ 3 milliards d'EUR aidera la France à prévenir et à atténuer les effets du changement climatique.

Les actions de l'UE renforcent les autorités nationales, régionales et locales et la société civile. Une enveloppe de 20 millions d'EUR a été allouée pour renforcer les capacités des administrations publiques à différents niveaux en encourageant une coopération étroite avec les parties prenantes. Le projet pilote sur la transition industrielle vise à améliorer les processus de transformation socio-économique et technologique dans les Hauts-de-France, le Centre-Val de Loire et le Grand-Est, notamment en ce qui concerne l'impact des nouvelles technologies, la décarbonation, la promotion d'une croissance inclusive et l'adaptation de la main d'œuvre.

Le volume total des opérations approuvées par la Banque européenne d'investissement financées avec le soutien de l'EFSI s'élève à 11,6 milliards d'EUR, ce qui devrait générer un total de 60,6 milliards d'EUR d'investissements privés et publics supplémentaires (décembre 2018). La France a réussi à mobiliser l'EFSI sur ses priorités: l'innovation, le numérique, la transition énergétique. En volume, la France est le pays qui bénéficie le plus du Fonds, mais elle se classe au 11^e rang en

ce qui concerne le volume global des opérations approuvées exprimé en pourcentage du PIB. Trois régions (l'Île-de-France, les Hauts-de-France et le Grand-Est) rassemblent plus de la moitié des investissements. Pour plus de détails, voir l'encadré 4.4.1.

<https://cohesiondata.ec.europa.eu/countries/FR>

3. SYNTHÈSE DES PRINCIPALES CONCLUSIONS DU BILAN APPROFONDI PRÉVU DANS LE CADRE DE LA PDM

Le rapport sur le mécanisme d’alerte 2019 a conclu à la nécessité d’entreprendre un nouveau bilan approfondi pour la France afin d’évaluer la persistance ou la correction des déséquilibres (Commission européenne, 2018d). Au printemps 2018, il a été constaté que la France présentait des déséquilibres macroéconomiques (Commission européenne, 2018l). Les déséquilibres recensés sont liés en particulier à un endettement public élevé et à un dynamisme insuffisant de la compétitivité dans un contexte de faible croissance de la productivité. Le présent chapitre résume les conclusions des analyses effectuées dans le cadre du bilan approfondi relatif à la procédure concernant les déséquilibres macroéconomiques, qui figurent dans différentes sections du présent rapport ⁽²⁵⁾ *.

Les déséquilibres et leur gravité

Le tableau de l’évolution de la compétitivité des exportations françaises est mitigé. La balance courante s’est légèrement améliorée en 2017, atteignant -0,6 % du PIB (contre -0,8 % en 2016) ⁽²⁶⁾. La position extérieure globale nette (PEGN) a continué de se détériorer pour atteindre environ -20 % du PIB, principalement en raison des effets de valorisation. Dans le même temps, la part de marché à l’exportation a reculé en 2017. En ce qui concerne la qualité des biens exportés, c’est dans ses secteurs de spécialisation que la France a conservé le rang le plus élevé; la qualité est en revanche restée inférieure à celle des biens exportés par ses principaux concurrents dans les secteurs où ses exportations génèrent un chiffre d’affaires élevé (section 1).

Les augmentations des coûts salariaux unitaires restent modérées, dans un contexte de faible

croissance de la productivité de la main-d’œuvre. L’évolution des coûts salariaux unitaires en 2017 a été contenue grâce à l’évolution modérée des salaires, et notamment du salaire minimum. Toutefois, la croissance de la productivité de la main-d’œuvre reste atone et devrait, entre 2018 et 2020, rester en deçà de la tendance observée avant la crise. La faible croissance de la productivité de la main-d’œuvre semble être structurelle et en partie due à un ralentissement de la productivité totale des facteurs (voir la section 1).

Le niveau d’endettement public demeure élevé, sur fond de faible croissance du PIB potentiel.

Le ratio dette/PIB de la France est supérieur à 98 % et sa diminution, initialement prévue pour 2018, a été repoussée d’au moins un an (voir la section 4.1). Le niveau élevé de la dette publique réduit la marge de manœuvre budgétaire nécessaire pour faire face à de futurs chocs macroéconomiques négatifs, pèse sur les perspectives de croissance et s’accompagne d’un taux plus élevé de prélèvements obligatoires en pourcentage du PIB. La reprise très progressive et globalement limitée de la croissance du PIB potentiel (voir la section 1) exacerbe les difficultés liées au niveau élevé de la dette publique et restreint les possibilités de réduire la dette publique sans nouvel effort d’assainissement budgétaire. La combinaison d’une dette publique et d’une dette privée élevées (en particulier des sociétés non financières) représente un risque supplémentaire, qui accroît la vulnérabilité potentielle de l’économie.

La forte intégration économique et financière de l’économie française dans la zone euro est susceptible de produire des effets d’entraînement sur plusieurs autres États membres de l’UE.

La France entretient des relations commerciales particulièrement fortes avec ses pays voisins de la zone euro (voir le tableau 3.1). Les liens financiers et bancaires sont aussi importants. L’encadré 3.1 montre de quelle manière des réformes structurelles en France peuvent avoir des effets positifs tant nationaux que transfrontières sur le PIB. Les simulations y

⁽²⁵⁾ Les analyses pertinentes pour ce bilan approfondi se trouvent dans les sections suivantes: Finances publiques (section 4.1); Secteur financier (section 4.2); Marché du travail (section 4.3); et Investissement (section 4.4). Un astérisque indique les parties de la section 4 qui sont pertinentes pour le bilan approfondi.

⁽²⁶⁾ Le changement de base des comptes nationaux français opéré par l’INSEE en mai 2018 a conduit à une forte révision des chiffres des comptes courants et réduit les différences entre les données de la balance des paiements et celles des comptes nationaux.

Tableau 3.1: Carte thermique des effets d'entraînement – France

	Partenaires UE																											
	AT	BE	BG	HR	CY	CZ	DK	EE	FI	FR	DE	EL	HU	IE	IT	LV	LT	LU	MT	NL	PL	PT	RO	SK	SI	ES	SE	UK
Importations	1,7	11,2	3,2	1,1	1,2	4,4	1,7	1,7	1,2	3,6	1,2	4,4	5,3	2,9	1	2,3	13,3	5,5	5	2,9	4,5	3,2	5,3	3,1	4,1	1,7	1,7	
Importations (en valeur ajoutée)	1,3	4,8	1,7	0,9	1,8	2,0	1,4	1,2	1,0	2,3	1,4	2,6	1,8	2,0	1,1	1,3	6,4	1,9	2,3	1,7	2,5	1,8	2,1	1,6	2,9	1,4	1,7	
Passifs financiers	9,7	54,4	4,3	1,5	18,1	5,4	10,8	2,9	17	19,5	2	1,3	83,4	15,7	3,8	1,7	1288,7	34,6	55,1	5	9,1	0,4	1,9	5,1	12,3	4,6	28,9	
Actifs financiers	14,7	71,8	5,8	6,2	11,8	2,4	10,4	1,5	14,0	10,0	2,6	3,2	64,0	25,7	1,2	1,9	899,0	29,6	64,1	7,8	17,2	5,1	1,9	3,8	27,0	10,0	19,7	
Engagements (envers les banques)	2,1	3,1							0,9	3,7	0,5		1,1	3					9,4		2,3					4,2	2	6,7
Créances bancaires	3	46,9	8,4	1,1	10,8	18,7	3,3	0,3	3,2	4,4	0,7	1,4	12,6	15,1	0,2	0,6	218,1	8,3	12,7	7,4	6,6	5,8	1,9	7,4	5,7	4,5	10,5	

(1) Chiffres transfrontières pour la France, exprimés en % du PIB du pays partenaire. Les nuances les plus sombres correspondent, pour le rouge, au percentile 95, pour le vert, au percentile 5. Les percentiles ont été calculés, pour chaque variable, sur la base de l'échantillon complet disponible des expositions bilatérales entre pays de l'UE. Les blancs représentent des données manquantes. Les données concernent: les importations – 2016, les importations (en valeur ajoutée) – 2014, les passifs financiers – 2015, les actifs financiers – 2015, les passifs (à l'égard des banques) – T2-2018, les créances bancaires – T2-2018.

Sources: Nations unies, OCDE, WIOD, BRI et services de la Commission

figurant doivent être replacées dans le contexte des recommandations de la zone euro (27).

Évolution, perspectives et action des pouvoirs publics

Une réforme du code du travail et une révision du système d'enseignement et de formation professionnels ont été menées parallèlement à l'adoption de mesures fiscales réduisant le coût du travail. Les réformes adoptées et annoncées en 2018 visent à répondre aux défis auxquels est confronté le système d'enseignement et de formation professionnels, tandis qu'une nouvelle réforme du système d'assurance-chômage est en cours de discussion (voir la section 4.3). Ces réformes font suite à celles du marché du travail de 2016 et 2017, qui ont révisé le cadre législatif en matière d'emploi et le système de négociation collective, et ont permis aux partenaires sociaux de négocier des conditions de travail mieux adaptées à la situation économique des secteurs d'activité ou des entreprises concernés. Un nouveau type d'accord collectif a été introduit pour permettre aux entreprises d'adapter les salaires, le temps de travail et la mobilité afin de répondre à leurs besoins opérationnels ou de développer l'emploi. Les premiers effets de toutes ces réformes étaient déjà visibles en 2018 et devraient se renforcer en 2019 (Commission européenne, 2019b).

Une série d'initiatives ont été prises pour améliorer l'environnement des entreprises et les performances en matière de R&D et d'innovation. La loi pour un État au service d'une

société de confiance, qui vise à améliorer les interactions entre le secteur privé et l'administration publique, a été adoptée en juillet 2018. Un projet de loi relatif à la croissance et la transformation des entreprises (PACTE) est actuellement en cours d'examen au Parlement. Cette loi vise à réduire le nombre de seuils légaux, sociaux et fiscaux liés à la taille qui brident la croissance des entreprises. Elle comprend également des mesures destinées à établir un lien plus étroit entre les activités de R&D du secteur public et celles du secteur privé (voir la section 4.4).

Les mesures de réduction des dépenses publiques prévues par le gouvernement n'ont toujours pas été définies suffisamment. En 2017, le gouvernement a remplacé les revues de dépenses existantes par une nouvelle stratégie, Action publique 2022, qui poursuit trois objectifs: i) améliorer la qualité des services publics, ii) améliorer l'environnement de travail et les performances des agents publics, et iii) contribuer à la baisse des dépenses publiques. Toutefois, l'importance relative de chacun de ces objectifs n'a pas été définie et les mesures de réduction des dépenses publiques n'ont pas encore été entièrement précisées. Il reste à voir dans quelle mesure les actions prévues dans le cadre de l'Action publique 2022 se traduiront en un véritable réexamen des dépenses, tandis que l'essentiel de l'ajustement en matière de dépenses publiques tend à être repoussé à la fin du quinquennat, quand des considérations électorales pourraient compliquer la réalisation de ces objectifs (voir la section 4.1).

(27) Recommandation de recommandation du Conseil concernant la politique économique de la zone euro COM(2018) 759 final.

Évaluation globale

La dette publique reste élevée et la compétitivité manque de dynamisme. Les parts de marché à l'exportation perdues par le passé n'ont pas encore été totalement regagnées. Les hausses de salaires sont modérées et le coût de la main-d'œuvre est réduit par des mesures fiscales. La faible croissance de la productivité de la main-d'œuvre empêche toutefois un redressement plus rapide de la compétitivité. La dette des administrations publiques a continué d'augmenter légèrement, mais sa structure d'échéances et la diversification de la base d'investisseurs atténuent les risques liés à son niveau élevé. Conjuguée au niveau élevé et croissant de la dette privée, la dette publique reste une source de préoccupation et une source potentielle de vulnérabilité.

Les réformes se sont accélérées, mais il reste essentiel de les mettre intégralement en œuvre et d'en engager de nouvelles. Des réformes du marché du travail ont été entreprises et sont en cours de mise en œuvre. Leurs effets commencent à se concrétiser et devraient se faire sentir davantage au fil du temps (voir la section 4.3). Des réformes supplémentaires visant à améliorer l'environnement des entreprises, à simplifier l'environnement réglementaire et à accroître la concurrence dans le secteur des services ont été adoptées (voir la section 4.4). D'autres mesures inscrites au programme de réforme de la France pourraient amplifier leurs effets. Il reste notamment nécessaire de prendre des mesures significatives pour garantir la mise en œuvre en temps utile des réductions de dépenses prévues afin de placer la dette publique sur une trajectoire stable de diminution.

Tableau 3.2: **Matrice d'évaluation relative à la PDM (*) – France 2019**

	Gravité du problème	Évolution et perspectives	Mesures adoptées
	Déséquilibres (tendances non viables, fragilités et risque associé)		
Compétitivité	<p>Les indicateurs relatifs au secteur extérieur se sont globalement stabilisés au cours des dernières années. Cela étant, la compétitivité (y compris dans sa dimension hors coût) reste un sujet de préoccupation, notamment dans un contexte de croissance faible de la productivité et d'endettement élevé.</p> <p>La PEGN de la France s'est établie à -20 % du PIB en 2017, niveau qui reste au-dessus du seuil prudentiel (35 %) Elle s'est cependant dégradée de 5 pp en un an, en raison d'effets de valorisation négatifs, et reste en outre inférieure à la valeur déterminée par les fondamentaux macroéconomiques (à quelque 9 % du PIB).</p> <p>Depuis plusieurs années, la France enregistre des déficits courants modestes mais continus, qui représentent en moyenne -0,6 % sur les trois années qui précèdent 2017. Si ces évolutions restent suffisantes pour stabiliser la PEGN, elles sont en revanche en deçà de la valeur nécessaire pour la rapprocher, sur un horizon de dix ans, du niveau correspondant à ses fondamentaux.</p> <p>Dans les secteurs autres que les secteurs de spécialisation de la France, les produits français sont perçus comme trop onéreux au regard de leur qualité. La compétitivité hors coûts des biens français exportés dans les secteurs à chiffre d'affaires élevé (machines mécaniques, véhicules, équipements électriques et produits pharmaceutiques) est moins bonne que celle des produits des principaux concurrents de la France, ce qui laisse une marge pour améliorer la qualité (section 1).</p>	<p>D'après les prévisions de l'automne 2018 de la Commission, le compte courant devrait se maintenir autour de son niveau de 2017, avant de s'améliorer légèrement en 2020 en fonction de l'évolution des prix de l'énergie.</p> <p>La croissance des coûts salariaux unitaires est restée modérée pendant plusieurs années jusqu'en 2017 (1,3 % au total entre 2015 et 2017), sur fond de modération salariale mais aussi de croissance faible de la productivité de la main-d'œuvre. Toutefois, une accélération des salaires et des coûts salariaux unitaires a eu lieu en 2018 et devrait se poursuivre en 2020.</p> <p>La France figure parmi les pays de l'UE qui ont vu leurs parts de marché à l'exportation reculer le plus fortement en 2017 et, d'après les prévisions, ses parts de marché devraient rester globalement stables en 2018-2020.</p>	<p>La mise en œuvre des mesures destinées à réduire le coût de la main-d'œuvre devrait être suivie par la transformation du crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE) en une réduction pérenne de cotisations sociales patronales à partir de 2019. Une nouvelle réduction des cotisations patronales sur les salaires inférieurs à 1,6 fois le salaire minimum devrait intervenir en octobre 2019 (section 4.1).</p> <p>Les autorités françaises ont également pris des mesures pour réformer le marché du travail en 2016 et 2017, ainsi que des mesures pour améliorer l'environnement des entreprises et la capacité de celles-ci à se développer et à s'adapter à un environnement macroéconomique en constante évolution. Parmi les mesures les plus marquantes figure le projet de loi PACTE (<i>Plan d'action pour la croissance et la transformation des entreprises</i>), qui vise à réviser les aspects les plus importants qui réglementent la vie des entreprises. Ce projet de loi renforce également le transfert de connaissances entre les organismes publics de recherche et les entreprises. Il pourrait ainsi contribuer à améliorer la diffusion des résultats de la recherche publique et accélérer leur commercialisation (section 4.4) Les premiers effets de ces réformes ont pu être observés dès la fin 2018 et devraient devenir plus visibles sur le moyen terme.</p> <p>Une réforme du système d'enseignement et de formation professionnels a été adoptée à l'été 2018 afin de resserrer les liens entre la formation, le marché du travail et les besoins des entreprises en matière de recrutement (section 4.3).</p>

(suite à la page suivante)

Tableau (suite)

<p>Dette publique</p>	<p>Le niveau d'endettement élevé – 98,5 % du PIB en 2017 – fragilise l'économie dans la mesure où il réduit la marge budgétaire qui permettrait de faire face à de futurs chocs macroéconomiques négatifs. Sur le moyen terme, la dette publique est, selon les évaluations, très sensible à l'évolution des taux d'intérêt et à la croissance du PIB.</p> <p>En outre, le poids de la dette publique pèse sur les perspectives de croissance puisque, à moins d'une réduction des dépenses publiques, il rendra nécessaire dans le futur un alourdissement de la charge fiscale. La faible croissance du PIB réduira à son tour la capacité de l'économie à faire face aux risques d'instabilité macroéconomique.</p> <p>La gestion de la dette joue un rôle d'atténuation. L'échéance moyenne de l'encours total de la dette a été allongée (et atteint près de 7,9 ans), tandis que la base des investisseurs dans la dette française reste très diversifiée (type et origine géographique des investisseurs).</p> <p>La combinaison d'une dette publique et d'une dette privée élevées peut toutefois constituer une source de risques dès lors qu'elle accroît la fragilité de l'économie, pèse sur la croissance et réduit la capacité à faire face aux chocs négatifs.</p>	<p>La dette publique a augmenté régulièrement au cours de la dernière décennie. Selon les prévisions de l'automne 2018 de la Commission, elle devrait culminer à 98,7 % du PIB en 2018. Toutefois, les mesures approuvées par le gouvernement depuis la mi-novembre 2018 creuseront le déficit d'environ 0,4 pp du PIB en 2019, ce qui repoussera toute réduction de la dette publique à 2020.</p> <p>En dépit du ratio d'endettement élevé, aucun problème de soutenabilité ne se pose à court terme. En revanche, une simulation de la trajectoire de dette à l'horizon 2033 indique que des risques importants continuent de peser sur la soutenabilité à moyen terme, du fait principalement d'un effort budgétaire insuffisant.</p> <p>Des taux d'intérêt plus élevés ou une croissance annuelle du PIB plus faible que prévu pourraient se traduire par des ratios d'endettement nettement plus élevés sur un horizon de dix ans.</p> <p>Sur le long terme, un risque moyen pourrait peser sur la viabilité des finances publiques de la France, étant donné que la dette devrait se stabiliser à un niveau relativement élevé et, partant, renforcer l'exposition à de futurs chocs macroéconomiques négatifs. En outre, des risques supplémentaires pourraient apparaître dans des scénarios plus défavorables prévoyant une croissance plus faible de la productivité totale des facteurs ou un dynamisme plus vigoureux des dépenses de santé.</p>	<p>Le gouvernement prévoit de réduire les dépenses publiques de plus de 3 pp du PIB sur cinq ans d'ici à 2022 (tout en en augmentant l'efficacité) et, dans le même temps, le ratio d'endettement de plus de 5 pp. (voir la section 4.1). Toutefois, l'essentiel de l'ajustement structurel concernant les dépenses est repoussé aux dernières années du quinquennat, ce qui comporte des risques supplémentaires liés au cycle électoral et économique.</p> <p>La stratégie budgétaire de la France est risquée en ce qu'elle repose largement sur des facteurs conjoncturels. Les efforts structurels prévus sur le quinquennat sont insuffisants pour placer la dette sur une trajectoire de réduction constante. En outre, l'effort initialement prévu dans le projet de plan budgétaire pour 2019 ne sera vraisemblablement pas réalisé, étant donné que les mesures annoncées à la fin de 2018 sont de nature à accroître le déficit.</p> <p>Le gouvernement a engagé un plan ambitieux de transformation de l'action publique (<i>Action publique 2022</i>), mais le chiffrage et le calendrier des résultats escomptés en matière d'efficacité et de réduction des dépenses restent vagues (voir la section 4.1).</p>
-----------------------	---	--	---

Conclusions de l'analyse du bilan approfondi

- La France se caractérise par une faible compétitivité et une dette publique élevée, dans un contexte de faible croissance de la productivité. Les fragilités qui en découlent ont une incidence qui dépasse les frontières nationales.
- Après plusieurs années de recul, les parts de marché à l'exportation amorcent un redressement. Le compte courant s'est légèrement amélioré en 2017, alors que la PEGN s'est dégradée. La modération salariale perdure, mais elle va de pair avec une faible croissance de la productivité qui empêche une amélioration plus rapide de la compétitivité-coût. Un certain nombre d'éléments de l'environnement des entreprises pèsent sur la compétitivité hors coûts, des obstacles réglementaires entravent encore la croissance des entreprises et le degré de concurrence dans le secteur des services reste faible. Quoiqu'il diminue, le taux de chômage demeure relativement élevé et le marché du travail reste segmenté. À l'automne 2018, il était prévu que le ratio d'endettement ne diminuerait qu'à partir de 2019, les plans étant alors de concentrer l'assainissement budgétaire en fin de période.
- Des mesures stratégiques ont été prises au cours des dernières années, en vue notamment de réduire le coût de la main-d'œuvre, de réformer le droit du travail et d'améliorer le fonctionnement du système d'enseignement et de formation professionnels. Le plan d'action pour l'investissement et la croissance des entreprises (PACTE) a été annoncé afin de susciter des initiatives dans le secteur privé en France, et la loi PACTE qui en résulte est en cours d'examen au Parlement. Malgré un ambitieux plan de transformation de l'administration publique, le chiffrage et le calendrier des résultats escomptés en matière d'efficacité et, à terme, d'assainissement budgétaire restent vagues. Plusieurs mesures de nature à creuser le déficit ont été annoncées à la fin de 2018. De nouvelles réformes du système d'assurance chômage et du système de retraite sont en cours d'examen. La possibilité de réformer la règle d'indexation automatique du salaire minimum mérite également d'être examinée plus avant.

(1) La première colonne présente une synthèse de la «gravité» des problèmes en vue de fournir un ordre de grandeur du niveau des déséquilibres. La deuxième colonne présente les conclusions sur l'évolution et les perspectives des déséquilibres. La troisième colonne présente les mesures récentes ou programmées pour y remédier. Des conclusions sont présentées pour chaque source de déséquilibre et chaque domaine d'ajustement. Les trois derniers paragraphes de la matrice présentent une synthèse des problèmes globaux en ce qui concerne leur gravité, les évolutions et perspectives et les mesures adoptées.

Sources: Commission européenne.

Encadré 3.1: Effets d'entraînement des réformes structurelles – le cas de la France

Le présent encadré illustre, au moyen du modèle QUEST de la Commission européenne ⁽¹⁾, les effets sur le PIB français de la mise en œuvre intégrale d'un train complet de réformes structurelles. Dans un exercice de simulation modélisée, l'incidence du train de réformes est chiffrée de manière harmonisée. Cet exercice constitue une mise à jour de Varga et in 't Veld (2014), comprenant des données jusqu'en 2016 ⁽²⁾. Pour un vaste ensemble d'indicateurs structurels, une valeur de référence représentant la moyenne des trois pays les plus performants est établie. Les écarts par rapport à cette valeur de référence hypothétique sont comblés de moitié pour tous les indicateurs pris ensemble. Dans le cas de la France, les plus grands «écarts de réforme» constatés concernent le coin fiscal (mesuré par le poids relatif des prélèvements obligatoires sur le travail par rapport à celui des impôts sur la consommation) et la participation plus faible au marché du travail, en particulier des personnes peu qualifiées et des préretraités. Ce train théorique de réformes structurelles touchant à différents domaines (réglementation des marchés de produits et accès à ces marchés, participation au marché du travail, structure de la fiscalité et aides à la R&D) ne correspond pas exactement aux recommandations spécifiques adressées précédemment à la France, mais il illustre l'incidence potentielle que la mise en œuvre d'un tel train de réformes pourrait avoir sur l'économie française. Au total, et en supposant qu'il n'y ait aucune incidence budgétaire, cet ambitieux train de réformes pourrait accroître le PIB de 7 % après 10 ans, et de près de 13 % après 20 ans.

Les réformes structurelles auraient également un effet minime mais positif sur le reste de la zone euro. Les effets d'entraînement des réformes structurelles (du côté de l'offre) s'avèrent généralement positifs mais limités. En effet, les deux principaux canaux de transmission des effets d'entraînement – la demande et la compétitivité – se compensent l'un l'autre. Contrairement aux chocs de demande positifs, dans lesquels les effets de la demande intérieure et de l'appréciation réelle du taux de change sur la demande d'importations se complètent, les chocs d'offre entraînent des effets qui se compensent: augmentation des importations liée à la hausse de la demande intérieure et diminution des importations (nettes) liée à la hausse de la compétitivité de l'économie nationale. Le modèle tient également compte des flux financiers internationaux et de la diffusion des connaissances. Une augmentation du taux de rendement du capital peut entraîner un afflux de capitaux jusqu'à ce que les taux de rendement s'égalisent à l'échelle internationale. Les variations des taux de change associées aux flux de capitaux internationaux peuvent donc induire d'autres flux commerciaux. La diffusion des connaissances résultant de la diffusion internationale des innovations peut également avoir des effets d'entraînement positifs à travers la formation de capital immatériel. Néanmoins, les effets d'entraînement découlant de ces canaux sont généralement limités. Dans l'ensemble, le train global de réformes simulé en France exerce sur le reste de la zone euro un effet d'entraînement minime mais positif: le PIB total de la zone euro augmenterait ainsi de 0,5 % après 10 ans.

Tableau 1: **Effets d'entraînement des réformes structurelles – la France comble la moitié des «écarts de réformes structurelles»**

France	année t+1	année t+2	année t+3	année t+4	année t+5	année t+10	année t+20
PIB	1,2	1,8	2,3	3,0	3,7	7,1	12,5
TCE réel	-1,2	-1,3	-0,6	0,3	1,3	4,6	9,1
Balance commerciale (en % du PIB)	-0,9	-1,4	-1,4	-1,1	-0,8	-0,5	-0,3
PIB reste de la zone euro	0,0	0,0	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1
PIB zone euro	0,0	0,1	0,2	0,2	0,3	0,5	0,8

TCEr = Taux de change effectif réel; son augmentation peut être interprétée comme une dépréciation. L'année t correspond au scénario de référence et donc au moment où le train de réformes structurelles est mis en œuvre.

Source: Commission européenne.

⁽¹⁾ QUEST est le modèle macroéconomique mondial utilisé par la DG ECFIN pour ses activités d'analyse et de recherche dans le domaine des politiques macroéconomiques. Il s'agit d'un modèle structurel de tradition néokeynésienne reposant sur des fondements microéconomiques dérivés de l'optimisation de l'utilité et des profits et incluant les tensions sur les marchés des biens et du travail et les marchés financiers. De plus amples informations sur ce modèle et ses applications sont disponibles à l'adresse suivante: http://ec.europa.eu/economy_finance/research/macroeconomic_models_en.htm.

(²) Varga J., in 't Veld J. (2014), «The potential growth impact of structural reforms in the EU: a benchmarking exercise», European Economy Economic Papers n° 541.
http://ec.europa.eu/economy_finance/publications/economic_paper/2014/pdf/ecp541_en.pdf

4. PRIORITÉS EN MATIÈRE DE RÉFORME

4.1. FINANCES PUBLIQUES ET FISCALITÉ

Le déficit public de la France, qui diminue régulièrement depuis des années, devrait toutefois augmenter temporairement en 2019.

En 2017, le déficit public est repassé pour la première fois depuis dix ans sous le seuil de 3 %, atteignant 2,7 %. Toutefois, le déficit structurel s'est établi à 2,4 % du PIB, ce qui est très loin de l'objectif à moyen terme de -0,4 % du PIB. Les mesures supplémentaires adoptées tardivement dans le processus budgétaire par le gouvernement pour répondre d'urgence aux manifestations sociales du mouvement des gilets jaunes devraient faire repasser le déficit public au-dessus du seuil de 3 % du PIB en 2019. Ce dépassement devrait toutefois être temporaire, du fait notamment de l'incidence de la transformation du crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE) en réduction pérenne de cotisations sociales patronales.

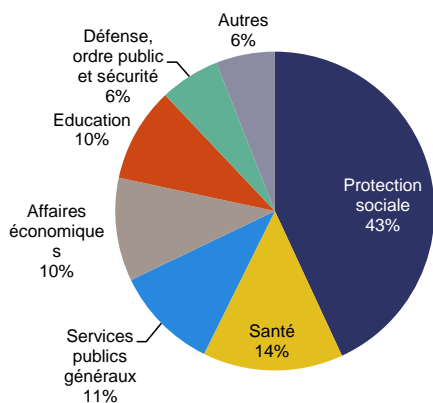
La stratégie d'assainissement menée jusqu'en 2017 reposait largement sur des mesures fiscales et d'accroissement des recettes, sur la diminution de la charge d'intérêts liée aux taux bas et sur des réductions de l'investissement public. Entre 2011 et 2017, le ratio des recettes publiques totales au PIB a augmenté de 2,7 pp, tandis que les ratios des paiements d'intérêts et des investissements publics ont diminué, respectivement, de 0,8 pp et 0,6 pp.

Au cours de la même période, la composition des dépenses publiques est restée relativement stable, en particulier pour les postes qui, pour autant que leur efficacité soit satisfaisante, constituent d'importants moteurs de la croissance à long terme (BCE, 2017b). La protection sociale reste le premier poste de dépense, représentant en 2017 plus de 43 % du total des dépenses publiques (voir le graphique 4.1.1), soit une progression de 1 point de pourcentage par rapport à 2011. Les dépenses de santé et d'éducation, qui sont importantes pour élever le niveau de capital humain, sont restées stables et ont représenté, respectivement, 14,2 % et 9,6 % du total des dépenses en 2017. Les dépenses relatives aux services publics généraux et celles consacrées aux affaires économiques ont évolué de manière opposée, les premières ayant diminué, et les deuxièmes augmenté, de près de 2 pp depuis

2011. Ces dernières comprennent les dépenses d'infrastructure, notamment de transport et d'énergie, qui sont liées à la nécessité d'augmenter le niveau de capital physique. La part de l'énergie et des transports dans le total des dépenses a augmenté entre 2011 et 2017, mais de moins de 1 pp au total.

La stratégie d'assainissement budgétaire que le gouvernement a prévu de déployer au cours du quinquennat sera probablement adaptée en fonction des nouvelles priorités politiques. La loi de programmation des finances publiques 2018-2022 fixe quatre objectifs chiffrés exprimés en pourcentage du PIB, à savoir: i) une réduction du déficit public de plus de 2 points de pourcentage, ii) une diminution du ratio de dépenses publiques de plus de 3 points de pourcentage, iii) un abaissement du taux de prélèvements obligatoires de 1 point de pourcentage, et iv) une réduction de la dette publique de plus de 5 points de pourcentage. Si les tendances et objectifs ultimes de la stratégie actuelle devraient globalement rester inchangés, celle-ci pourrait toutefois devoir prendre en considération les résultats de la consultation publique nationale («Grand Débat») que le gouvernement a organisée de la mi-janvier à mars 2019 pour faire émerger un consensus général sur les priorités économiques et sociales à traiter au cours des dernières années du quinquennat.

Graphique 4.1.1: **Composition des dépenses publiques (en % du total des dépenses, 2017)**



Source: INSEE

Par rapport à l'approche initiale présentée dans le projet de plan budgétaire pour 2019, le gouvernement pourrait être appelé à trouver un nouvel équilibre entre les recettes et les moyens de financement. On ignore pour le moment quels seront les résultats de la consultation publique nationale. En janvier 2019, les autorités françaises ont confirmé l'objectif – inscrit dans le projet de plan budgétaire pour 2019 – de limiter la croissance des dépenses publiques en termes réels au taux moyen de 0,3 % par an sur l'ensemble du quinquennat. Il s'agirait certes d'un résultat sans précédent par rapport aux efforts passés, mais l'objectif général et les étapes annuelles sous-jacentes devront être évalués à la lumière des dernières mesures politiques prises et des éventuelles adaptations apportées à la stratégie budgétaire.

Dans l'ensemble, le succès de la stratégie d'assainissement budgétaire dépendra fortement du respect des plafonds de dépenses définis pour l'administration centrale, le système de santé et les collectivités locales. Dans ce dernier cas, cela suppose que la nouvelle approche contractuelle entre l'État et les 322 plus grandes collectivités locales soit mise en œuvre et fonctionne effectivement. Surtout, la réduction annoncée de 3 points de pourcentage du ratio des dépenses publiques d'ici à 2022 devrait également dépendre de la mise en œuvre du programme «Action publique 2022» qui, à la suite des

évolutions politiques et budgétaires récentes, est devenue encore plus pressante (voir ci-dessous).

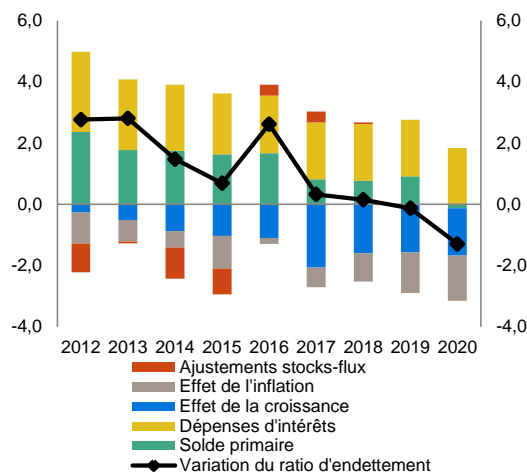
Analyse de la soutenabilité de la dette et risques budgétaires ^{(28)*}

La dette publique a continué d'augmenter en 2017 et 2018 et ne devrait commencer à décroître qu'à partir de 2020. Le 6 septembre 2018, l'Institut national français de la statistique (INSEE) a révisé le niveau de la dette publique de 2016 et de 2017 suite au reclassement de «SNCF Réseau» en administration publique. Il en a résulté une augmentation du ratio de la dette publique de 1,6 pp en 2016 et de 1,7 pp en 2017 (pour atteindre, respectivement, 98,2 % et 98,5 % du PIB) par rapport aux estimations précédentes. Selon les prévisions de l'automne 2018 de la Commission, le ratio de la dette publique devrait culminer à 98,7 % du PIB en 2018 (voir le graphique 4.1.2). Toutefois, les mesures présentées par le gouvernement en réponse au mouvement des gilets jaunes entraîneront une révision à la hausse du déficit public et de la dette publique de 2019. De ce fait, la dette publique ne devrait commencer à diminuer qu'à partir de 2020. Cette tendance implique encore un creusement de l'écart par rapport à la zone euro, qui devrait voir sa dette publique globale diminuer de quelque 6 pp entre 2018 et 2020 pour s'établir à 82,8 % du PIB. Cet écart s'explique par le niveau relativement élevé des déficits primaires de la France prévu jusqu'en 2019, alors que la charge d'intérêts décroissante devrait se stabiliser à partir de 2019.

⁽²⁸⁾ La présente section se fonde sur le rapport 2018 sur le vieillissement (Commission européenne, 2018e) et sur le rapport 2018 sur la viabilité budgétaire (Commission européenne, 2019a).

* L'astérisque indique que l'analyse présentée dans cette section a aussi servi au bilan approfondi réalisé dans le cadre de la PDM (voir la section 3 pour un résumé des principales conclusions).

Graphique 4.1.2: Contributions à l'évolution du ratio de la dette publique en France



Source: Commission européenne

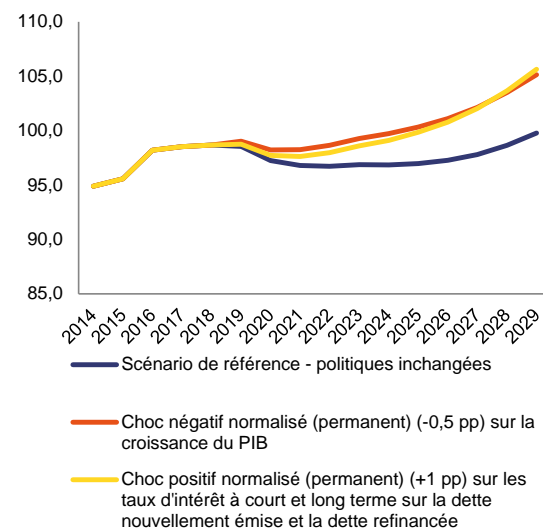
Aucun problème de soutenabilité ne se pose à court terme en dépit du ratio élevé de dette publique. La soutenabilité à court terme est évaluée par l'indicateur S0⁽²⁹⁾. Comme les années précédentes, le sous-indice budgétaire à court terme fait état de certaines vulnérabilités à court terme, liées notamment au déficit corrigé des variations conjoncturelles et au niveau élevé de la dette publique nette. Toutefois, l'indicateur global S0 ne signale aucun risque significatif. Ce risque faible à court terme est confirmé par la note «AA stable» donnée par les trois grandes agences de notation à la dette publique française.

L'échéance moyenne et la diversification de la base d'investisseurs réduisent les risques à court terme liés au niveau élevé de la dette publique. La dette française étant libellée en euros, le risque de change est inexistant. Par ailleurs, l'échéance moyenne de l'encours total de la dette a augmenté pour atteindre près de 7,9 ans en 2018, contre 7,8 ans en 2017 (l'échéance moyenne est supérieure à 8 ans pour la dette à

⁽²⁹⁾ Le S0 est un indicateur composite, visant à évaluer dans quelle mesure une économie pourrait se trouver exposée, durant l'année à venir, à un risque de tensions budgétaires découlant de l'état des finances publiques, de la situation macro-financière et du niveau de compétitivité. Un ensemble de 25 variables budgétaires et de compétitivité financière, ayant déjà fait la preuve de leur utilité pour la détection des tensions budgétaires, ont été utilisées pour construire cet indicateur. On considère qu'un pays est exposé à un risque potentiellement élevé de tensions budgétaires à court terme lorsque le S0 dépasse un seuil jugé critique.

moyen et à long terme). En outre, la dette française reste un placement prisé pour satisfaire aux exigences de fonds propres et de liquidités, ainsi qu'à des fins de diversification, même si la part des détenteurs non résidents de titres de dette publique négociables – répartis à peu près également entre pays de la zone euro et autres pays – a continué de diminuer au fil du temps, pour atteindre environ 54 % en 2018.

Graphique 4.1.3: Projections de la dette publique française à moyen terme selon différents scénarios



Source: Commission européenne

À moyen terme, les risques pesant sur la soutenabilité de la dette restent élevés. Selon le scénario de référence sur lequel se fonde l'analyse de la soutenabilité de la dette, le ratio de la dette publique devrait, dans l'hypothèse de politiques inchangées, augmenter à nouveau pour dépasser 99,8 % du PIB en 2029, dernière année de projection (voir l'annexe B). Cette augmentation prévue de la dette publique découle des déficits primaires élevés attendus, aggravés par l'accroissement des dépenses liées au vieillissement de la population. L'effet boule de neige favorable (en l'occurrence, la différence entre le taux d'intérêt implicite de la dette publique et le taux de croissance nominal de l'économie) devrait disparaître en 2026 et devenir négatif par la suite en raison de l'accroissement de la charge d'intérêt. L'indicateur de soutenabilité S1, qui mesure les risques pour la soutenabilité à moyen terme, met en évidence un risque élevé à moyen terme, dû principalement à un effort budgétaire

insuffisant. Cet indicateur montre qu'il faudrait que la France obtienne une amélioration progressive cumulée de son solde primaire structurel de 4,2 pp sur cinq ans (à partir de 2021), par rapport au scénario de référence, pour ramener le ratio de sa dette à 60 % du PIB d'ici à 2033. Plus précisément, l'ajustement budgétaire requis serait imputable pour 2,8 pp à l'écart séparant le ratio d'endettement de la valeur de référence de 60 %, pour 1,0 pp au caractère défavorable de la situation budgétaire initiale (c'est-à-dire à l'écart par rapport au solde primaire requis pour stabiliser la dette) et pour le reste, soit 0,4 pp, à l'augmentation prévue des dépenses publiques liées au vieillissement démographique. Les projections relatives à la dette publique sont particulièrement sensibles à l'évolution des taux d'intérêt et de la croissance. Des taux d'intérêts plus élevés ou des projections de croissance annuelle du PIB plus faibles entraîneraient des ratios d'endettement nettement plus élevés après 10 ans (voir le graphique 4.1.3).

Le reclassement de «SNCF Réseau» en administration publique n'a eu qu'une incidence limitée sur la viabilité des finances publiques. L'augmentation du ratio de la dette publique de 1,7 pp en 2017 et la projection de déficits de la SNCF jusqu'en 2029 entraînent une nouvelle trajectoire quasi parallèle des projections de dette (voir le graphique 4.1.4), qui implique une augmentation modeste, de 0,2 pp, de l'indicateur de soutenabilité à moyen terme. Cette détérioration s'explique principalement par le creusement de 0,1 pp de l'écart entre le ratio d'endettement et la valeur de référence de 60 %, ainsi que par la position budgétaire initiale qui s'est encore légèrement dégradée de 0,1 pp.

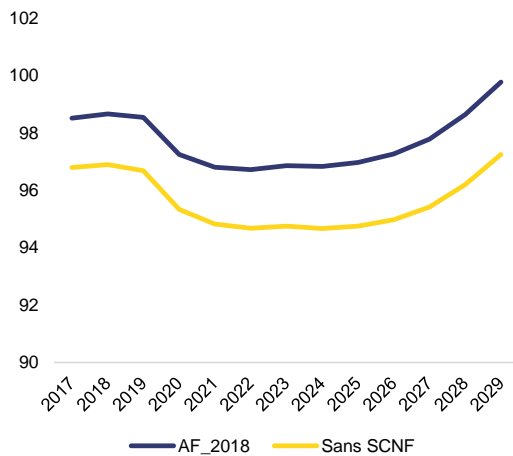
Toutefois, le risque pour la viabilité budgétaire de la France est considéré comme modéré sur le long terme. L'indicateur de viabilité budgétaire à long terme S2 ⁽³⁰⁾ montre qu'aucune amélioration du solde primaire structurel ne serait nécessaire pour stabiliser le ratio de la dette au PIB à long terme (écart budgétaire légèrement négatif à -0,1 pp du PIB). Ce résultat est dû à la diminution prévue des coûts du vieillissement de la population

(contribution de -1,5 pp du PIB), contrebalancée par une position budgétaire initiale défavorable (1,4 pp du PIB). La baisse des coûts du vieillissement s'explique en particulier par la diminution prévue des dépenses publiques de retraite (contribution de -2,0 pp du PIB), qui est imputable principalement à l'indexation des retraites publiques sur l'inflation, mesurée par les prix à la consommation, ce qui signifie que, en moyenne, les retraites devraient progresser plus lentement que les salaires. Les dépenses de santé ne devraient pas contribuer de manière significative aux risques budgétaires à long terme, puisqu'elles devraient augmenter, en raison de tendances démographiques favorables, de 0,5 pp du PIB jusqu'en 2070, ce qui est inférieur à l'augmentation moyenne de 0,9 pp de l'UE. En dépit de son faible niveau, l'indicateur S2 laisse entrevoir un ajustement budgétaire qui pourrait conduire à ce que la dette se stabilise à un niveau relativement élevé. Or cet indicateur doit être interprété avec une certaine prudence pour les pays fortement endettés. Par conséquent, en dépit de l'indicateur (S2) d'écart de soutenabilité légèrement négatif, les vulnérabilités liées au niveau élevé de la dette, telles que mises en évidence par l'évaluation du risque pour la soutenabilité de la dette, donnent à penser que la soutenabilité de la dette publique de la France est exposée à un risque modéré à long terme. En outre, dans le cadre de scénarios plus défavorables impliquant des dépenses de soins de santé et de soins de longue durée plus dynamiques, l'indicateur (S2) d'écart de soutenabilité augmenterait à 1,9 pp du PIB, ce qui laisse entrevoir des risques budgétaires à long terme plus élevés ⁽³¹⁾.

⁽³¹⁾ Pour un examen détaillé des défis globaux en matière de viabilité à long terme et de l'analyse de sensibilité de l'indicateur de soutenabilité S2, voir le rapport 2018 sur la viabilité des finances publiques (Commission européenne, 2019a).

⁽³⁰⁾ L'indicateur S2 est utilisé pour évaluer les problèmes de viabilité budgétaire à long terme dans un scénario de référence reposant sur l'hypothèse de politiques inchangées, en appréciant l'amélioration du solde primaire structurel nécessaire pour stabiliser le ratio de la dette au PIB à long terme.

Graphique 4.1.4: Incidence du reclassement de SNCF sur les projections de dette publique



Source: Commission européenne

Retraite*

L'équilibre budgétaire du système de retraite dépend fortement des hypothèses macroéconomiques. Les dépenses de retraite se sont établies à 13,8 % du PIB en 2017. Selon le dernier rapport annuel du Conseil d'orientation des retraites (2018), elles devraient atteindre 13,5 % en 2022 puis se maintenir dans une fourchette comprise entre 11,6 % et 14,4 % à l'horizon 2070, en fonction du taux de croissance retenu pour l'évolution du PIB et de l'emploi dans le temps. Le solde financier du système devrait se détériorer jusqu'en 2022, pour atteindre -0,2 % du PIB. À plus long terme, le système pourrait revenir à l'équilibre en 2035 si le taux de croissance du PIB atteint 1,8 %, alors qu'il serait déficitaire dans l'hypothèse d'un taux de croissance du PIB égal à la croissance potentielle actuelle (1,3 %).

Une réforme des retraites a été annoncée pour 2019. Plus de 40 régimes de retraite coexistent en France. Ils concernent des catégories de travailleurs différentes et fonctionnent selon des règles qui leur sont propres. Une loi est censée être adoptée en 2019 afin d'unifier progressivement les règles de ces régimes et, ainsi, de simplifier le fonctionnement du système de retraite, notamment pour améliorer sa transparence, son équité et son efficacité. Cette loi générale fixera toutes les modalités du nouveau système de retraite. Selon les dix principes annoncés par le Haut-Commissaire à la réforme des retraites le

10 octobre 2018, il s'agira d'un système à points, qui prendra en compte l'ensemble de la carrière pour le calcul des droits à retraite, prévoira un âge de référence pour garantir l'adéquation des droits à pension en termes de conditions de vie et suivra des «règles d'or» destinées à éviter tout transfert de la dette actuelle du système aux générations futures. Ce nouveau système ne s'appliquera pas aux personnes déjà retraitées ni aux travailleurs qui seront à moins de cinq ans de la retraite. La transition sera progressive et préservera les droits acquis dans le système actuellement en vigueur.

Santé*

Les dépenses de santé n'ont cessé d'augmenter au fil des ans. Les dépenses totales ont été estimées à 11,5 % du PIB en 2017, soit le niveau le plus élevé des pays de l'UE membres de l'OCDE. Pour ce qui est des dépenses par habitant (environ 3 572 euros), le pays ne se classe que 8^e dans l'UE, alors que les dépenses consacrées à la gouvernance du système étaient trois fois plus élevées que la moyenne des autres pays de l'Union. Les dépenses de santé financées par l'État et les régimes obligatoires ont été estimées à 9,5 % du PIB la même année, soit le taux le plus élevé avec celui de l'Allemagne (9,6 %) (OCDE, 2018).

Une nouvelle réforme du système de santé a été annoncée à l'automne 2018. Le plan «Ma santé 2022» constitue une mesure supplémentaire pour passer d'un système de santé traditionnellement axé sur l'hôpital à un système de soins primaires renforcés et pour améliorer la qualité de service⁽³²⁾. Il vise également à améliorer la coopération entre les professions de santé et à faciliter la coordination entre soins primaires, soins ambulatoires spécialisés, soins hospitaliers et soins de longue durée. Ce plan est censé améliorer l'accès aux soins dans les régions mal desservies (voir la section 4.3) et tient compte des besoins de prise en charge d'une population vieillissante, dont celle, sans cesse plus nombreuse, souffrant de maladies chroniques.

Ce plan ne sera couronné de succès que si un cadre juridique et organisationnel clair, créant

⁽³²⁾ Alors qu'il ne cesse de diminuer depuis l'an 2000, le nombre de lits d'hôpital en France reste supérieur à la moyenne de l'UE (6,1 lits pour 1 000 habitants en 2016, contre 5,1 en moyenne dans l'UE).

les bonnes incitations et promouvant la collaboration entre les acteurs publics et privés, est mis en place. Les hôpitaux français seront classés en trois catégories: i) soins de proximité, ii) soins spécialisés et iii) soins ultra-spécialisés. Entre 500 et 600 hôpitaux de proximité devraient voir le jour et assurer des missions hospitalières de base. Les hôpitaux publics de proximité resteront intégrés aux groupements hospitaliers de territoire, qui ont été créés par la loi de santé de 2016 pour améliorer la coopération entre les établissements hospitaliers au sein d'une zone géographique définie. Il n'est pas certain que le nouveau système des hôpitaux de proximité soit coordonné avec les hôpitaux privés existants afin de faciliter l'accès aux soins tout en réduisant le coût du système de santé.

La réforme annoncée du système de santé ne prévoit pas de révision de l'objectif national de dépenses d'assurance maladie (ONDAM). Cette norme de dépenses concerne un tiers des dépenses de sécurité sociale. Elle est divisée en six catégories, mais certaines d'entre elles sont fongibles (par exemple, soins hospitaliers ou soins primaires). Bien qu'il soit respecté depuis 2010, l'ONDAM a déjà été relevé à trois reprises depuis 2017. Il a notamment été rendu moins contraignant pour la période 2018-2020: initialement fixé à 2,1 %, l'objectif de croissance des dépenses a été porté à 2,3 % dans la loi de finances 2018, puis à 2,5 % dans le projet de loi de finances 2019 ⁽³³⁾. Ce relèvement permettra de tenir compte dans une certaine mesure des dépenses supplémentaires liées à la mise en œuvre du plan «Ma santé 2022 ».

Le coût élevé des médicaments princeps et la faible utilisation des médicaments génériques restent des défis de taille, en dépit des gains d'efficacité réalisés dans le domaine des dépenses pharmaceutiques. Entre 2006 et 2016, la part de marché des génériques a presque doublé en France, passant de 14,5 % à 27,6 %. Les catégories de médicaments dont la substitution par des génériques a été autorisée ou qui ont été soumises à la concurrence des génériques sont encore relativement rares, de sorte que la part de marché des génériques reste inférieure à la moyenne de l'UE. La loi de financement de la sécurité sociale pour 2019 impose qu'un

médicament princeps substituable ne soit remboursé, à partir de 2020, que sur la base du prix d'un médicament générique, sauf en cas de raisons médicales objectives. Le montant des économies à court terme pourrait atteindre 100 millions d'euros. En outre, un groupe de travail chargé de se pencher sur les moyens de remédier aux problèmes posés par le coût élevé des médicaments princeps présentera ses résultats au printemps 2019.

Logement*

Les dépenses publiques en faveur du logement ont représenté 1,8 % du PIB en 2017 (comptes du logement, 2017). Une réforme récente modifie la politique du logement afin d'en améliorer l'efficacité. En 2017, 23,3 milliards d'euros ont été dépensés pour financer des allocations de logement dans le logement social ou le secteur privé («aides à la personne») et quelque 19 milliards d'euros ont servi à financer des prêts bonifiés et des crédits d'impôt («aides à la pierre»). Le montant de l'aide personnalisée au logement (APL) a été réduit en 2018 dans le logement social, parallèlement à une réduction des loyers, et devrait diminuer en termes réels (pour tous les bénéficiaires) en 2019 et 2020. La loi de financement de la sécurité sociale pour 2019 prévoit que l'APL sera calculée à partir des revenus en cours des ménages (12 derniers mois), et non plus à partir de ceux déclarés deux années plus tôt. Cette mesure, qui sera mise en œuvre en 2019, devrait permettre d'économiser 700 millions d'euros cette année. Dans le même temps, depuis 2018, certaines des dépenses fiscales en faveur de l'investissement dans les logements locatifs ont été réduites dans les zones non tendues, afin de cibler des zones spécifiques où l'offre de logements est insuffisante (par exemple, la région parisienne et les villes de plus de 250 000 habitants). Cette mesure a été prise pour donner suite aux observations de la Cour des comptes française, selon lesquelles les dispositifs d'aide à l'investissement dans les logements locatifs (dont le coût pour 2016 est de 1,7 milliard d'euros) auraient une incidence limitée sur l'offre de logements, en particulier dans les zones tendues (Cour des comptes, 2018a).

Cadre budgétaire*

Le cadre budgétaire s'articule autour des lois de programmation des finances publiques, qui

⁽³³⁾ Source: «Ma santé 2022: un engagement collectif, dossier de presse du 18 septembre 2018.

fixent les objectifs budgétaires à moyen terme.

En 2008, les lois de programmation des finances publiques (LFPF) et l'objectif général d'équilibre des comptes des administrations publiques ont été introduits dans la Constitution française. Une loi organique de 2012 fixe les principes de gouvernance des finances publiques et définit le contenu des lois de programmation des finances publiques. Conformément à cette loi, les budgets annuels doivent être cohérents au regard de l'approche budgétaire pluriannuelle de la loi de programmation des finances publiques. Celle-ci définit la trajectoire des soldes effectif et structurel des administrations publiques pour les trois années à venir et fixe des objectifs détaillés pour le budget de l'État et des objectifs au niveau agrégé pour les administrations de sécurité sociale.

Le cadre budgétaire français est complété par des règles de dépenses et supervisé par une institution de surveillance indépendante, le Haut Conseil des finances publiques (HCFP).

Des règles de dépenses ont été mises en place au niveau de l'État et un plafonnement de la croissance des dépenses de santé facilite le respect des objectifs en matière de dépenses de sécurité sociale. En outre, la loi de programmation des finances publiques fournit des taux de croissance indicatifs pour les dépenses des collectivités locales. La Cour des comptes publie des rapports sur la situation et sur l'évolution des finances publiques, examinant notamment les dépenses de l'État au regard des règles de dépenses en vigueur, et un comité d'alerte est chargé de suivre la croissance des dépenses de santé. Les règles sont moins bien respectées au niveau des administrations locales et certaines caisses de sécurité sociale sont moins surveillées. Créé par la loi organique de 2012, le Haut Conseil des finances publiques joue un rôle central dans la surveillance de la stratégie budgétaire puisqu'il surveille le respect des objectifs budgétaires chiffrés et évalue la conformité des objectifs budgétaires fixés dans les budgets annuels avec les objectifs des lois de programmation. Néanmoins, en cas d'amendement de la loi de programmation des finances publiques par le Parlement, le Haut Conseil effectue son évaluation à l'aune des nouveaux objectifs fixés dans la loi de programmation, ce qui constitue une faiblesse structurelle du cadre budgétaire français. S'il constate un écart par rapport aux objectifs, il peut déclencher le mécanisme de correction. Enfin, le

Haut Conseil des finances publiques avale les prévisions macroéconomiques qui sous-tendent les documents budgétaires.

*Collectivités locales***En 2017, la dépense locale a dépassé l'objectif de croissance prévu.**

Depuis 2014, les dépenses publiques des collectivités locales sont guidées par une norme de dépenses fixant des objectifs de croissance annuels non contraignants tant pour les dépenses publiques de fonctionnement que pour les besoins de financement au niveau local («Objectif d'évolution de la dépense locale», ou «ODEDEL»). En raison du lien entre investissements locaux et cycle électoral, ainsi que de la réduction limitée du nombre de municipalités, la norme de dépenses n'a pas été respectée en 2017. En 2018, cette norme a été encadrée par des accords contractuels juridiquement contraignants passés entre l'État et 71 % des 322 plus grandes collectivités locales, valables pour la période 2018-2020⁽³⁴⁾. Cette approche contractuelle pourrait contribuer à améliorer la planification des dépenses de fonctionnement et d'investissement, mais il reste à voir de quelle manière elle contribuera à la rationalisation de l'administration des collectivités locales entamée en 2014. En effet, la réforme territoriale de 2014-2016 a divisé par deux le nombre des régions, mais le nombre des communes n'a que légèrement diminué et reste supérieur à 35 000, chiffre de loin le plus élevé de l'UE (direction générale du Trésor, 2015). En outre, la communication systématique d'informations sur les projets d'investissement locaux fait parfois encore défaut, tout comme des critères clairs permettant aux collectivités locales de sélectionner les projets d'investissement sur la base de leurs effets à long terme (Cour des comptes, 2015).

Action publique 2022

La mise en œuvre du plan gouvernemental de transformation de l'administration publique se poursuit. En octobre 2017, le gouvernement a lancé le programme «Action publique 2022», qui

⁽³⁴⁾ Rapport économique, social et financier (RESF), document général annexé au projet de loi de finances 2019 <https://www.performance-publique.budget.gouv.fr/sites/performance-publique/files/brandole/ressources/2019/pap/pdf/RESF19.pdf>

visé une refonte ambitieuse et coordonnée de toutes les politiques publiques. Le programme fixe trois grands objectifs: l'amélioration de la qualité des services publics, la modernisation de l'administration publique et le soutien à la réduction du ratio des dépenses au PIB de 3 points de pourcentage d'ici à 2022. Il intègre et remplace aussi formellement les revues de dépenses annuelles qui avaient été mises en place en 2014 et auxquelles il a officiellement été mis un terme à la fin de l'année 2017. Après une première phase préparatoire ⁽³⁵⁾, le second semestre de 2018 était censé aboutir à la définition et à la mise en œuvre de mesures de réforme efficaces. Cela a pris la forme des conclusions de la deuxième commission interministérielle spéciale, le Comité interministériel de la transformation publique (CITP), publiées en octobre 2018, qui ont confirmé la stratégie de transformation de l'action publique tout en fournissant de plus amples informations sur les principes directeurs, les objectifs et les domaines d'intervention. Le Comité interministériel a également approuvé les plans de transformation présentés par chaque ministère.

Le caractère structurel du processus cadre bien avec l'objectif affiché de transformation de l'administration publique à moyen et à long terme, mais les résultats escomptés en matière de gains d'efficacité et d'économies ne sont pas clairs. Le gouvernement a accordé une priorité claire aux questions de méthode et de procédé au lieu de se concentrer sur le chiffrage ex ante et général des économies potentielles. Cette démarche peut certes sembler adaptée au regard de la complexité du processus de réforme et de la nécessité de faciliter le débat public sur des questions sensibles, mais elle rend aussi difficile l'évaluation quantitative de la stratégie globale et de sa contribution à l'assainissement budgétaire. En particulier, on ne voit pas bien de quelle manière et dans quels délais le programme de réforme – y compris les plans de transformation des ministères qui se caractérisent par un ensemble de mesures extrêmement variées – contribuera à l'objectif très spécifique de réduction du ratio des dépenses au PIB d'ici à 2022. Dans l'ensemble, les

⁽³⁵⁾ Cette phase a été marquée par les travaux d'un comité d'experts ad hoc, le Comité Action publique 2022, qui a remis son rapport au Premier ministre au printemps 2018, ainsi que par la mise en place de projets interministériels sur les questions transversales et une vaste consultation des parties prenantes.

informations disponibles révèlent une adhésion partielle aux orientations adoptées en 2016 au niveau de l'Eurogroupe pour les revues de dépenses ⁽³⁶⁾. En outre, les risques de mise en œuvre semblent eux aussi élevés d'après les revues de dépenses réalisées en France et leurs résultats relativement limités. L'évaluation de la mise en œuvre et des effets escomptés du programme «Action publique 2022» se poursuivra dans les mois suivants, sur la base de l'état d'avancement trimestriel du programme qui sera publié par les autorités.

Structure générale d'imposition*

La structure fiscale de la France pèse lourdement sur le travail et le capital. Le taux des prélèvements obligatoires est l'un des plus élevés de l'UE (46,5 % du PIB en 2017 contre 39,1 % en moyenne dans l'UE) et plus de la moitié des recettes fiscales totales proviennent de la fiscalité du travail (23,7 % du PIB contre 19,3 % en moyenne dans l'UE en 2016). Le taux d'imposition implicite sur le travail est l'un des plus élevés de l'UE et dépasse la moyenne (41,2 %, contre 36,1 % pour la moyenne de l'EU-28 en 2016). Des réformes fiscales sont en cours depuis 2017 afin de réduire en particulier les taxes sur le travail. De plus, le taux des impôts sur le capital, parmi lesquels des taxes foncières récurrentes, figure également parmi les plus élevés de l'UE (10,7 % du PIB contre 8,4 % dans l'UE en moyenne). Les recettes provenant des taxes à la consommation sont, en pourcentage du PIB, proches de la moyenne de l'UE. La structure fiscale de la France est l'un des thèmes du Grand Débat lancé par les autorités.

Complexité du système d'imposition*

La complexité et le manque de stabilité du système d'imposition français pèsent sur l'environnement des entreprises. Le code fiscal englobe une multiplicité de régimes d'imposition et de dépenses fiscales. Cette complexité sert souvent des objectifs stratégiques bien particuliers, comme l'allègement de la pression fiscale pesant sur les ménages les plus vulnérables et l'encouragement ou la correction de comportements spécifiques, mais elle comporte aussi un risque d'illisibilité, qui

⁽³⁶⁾ http://www.consilium.europa.eu/media/23664/spending-reviews_commission_note.pdf

accroît les coûts de mise en conformité et l'insécurité juridique, au détriment de l'attractivité de la France, et crée des possibilités d'évasion fiscale. De plus, selon l'enquête Eurobaromètre, le manque de stabilité de la législation fiscale constitue un obstacle majeur aux investissements des entreprises en France (Commission européenne, 2018c).

Des efforts sont actuellement déployés pour réduire les coûts de mise en conformité avec la législation fiscale. La loi pour un État au service d'une société de confiance («loi ESSOC») vise à simplifier les procédures administratives et les rend plus transparentes. En matière de fiscalité, cette loi prévoit la généralisation du rescrit fiscal, la possibilité pour les contribuables de suivre l'état de leurs demandes et la publication des résultats à des fins de référence. De même, les conclusions des contrôles fiscaux deviendront opposables afin d'assurer une sécurité juridique aux contribuables. La procédure de redressement fiscal sera assouplie, les pénalités réduites et normalisées pour les contribuables qui souhaitent régulariser leur situation. En outre, les entreprises assujetties à l'impôt sur les sociétés pourront demander un contrôle de la conformité de leurs opérations fiscales. Un soutien spécifique sera fourni dans un premier temps aux petites et moyennes entreprises. Cette loi a été globalement bien accueillie par les entreprises, qui apprécient particulièrement la mise en place d'un guichet unique pour l'ensemble de la procédure. Il pourrait être bon de fournir plus systématiquement ce soutien aux entreprises désireuses d'exporter, étant donné que ce sont les plus susceptibles de rencontrer des problèmes de conformité avec les règles fiscales transfrontières et un nouvel environnement fiscal (voir le chapitre 1 et la section 4.4.4).

Le prélèvement à la source de l'impôt sur le revenu des personnes physiques est en vigueur depuis janvier 2019. Il existe désormais une meilleure synchronisation entre la collecte de l'impôt et la perception des revenus, ce qui permet d'éviter d'importants décalages entre les deux. Les entreprises se chargeront de prélever les montants mensuels auprès de leurs salariés, ce qui réduira le nombre des opérations effectuées par l'administration fiscale, mais pourrait toutefois entraîner des coûts supplémentaires pour les entreprises, en particulier les petites. Bien qu'il ne soit pas pleinement déployé (notamment pour les

particuliers agissant comme employeurs), ce dispositif crée des possibilités d'individualiser l'impôt sur le revenu des personnes physiques ⁽³⁷⁾.

La rationalisation des dépenses fiscales et la réduction du nombre des petites taxes pourraient contribuer à simplifier encore le système d'imposition. Contrairement au cadre pluriannuel précédent, le cadre budgétaire actuel (2018-2022) ne prévoit pas de montant maximal pour les dépenses fiscales mais fixe un objectif non contraignant de 28 % pour le rapport entre le montant des dépenses fiscales, d'une part, et la somme des recettes fiscales nettes et des dépenses fiscales, d'autre part. Ce ratio diminuera progressivement pour atteindre 25 % en 2022. Le budget pour 2019 prévoit une diminution du montant global des dépenses fiscales sous la barre des 100 milliards d'euros, ce qui mettra fin à cinq années d'augmentation constante en volume. Pour 2019, le total des dépenses fiscales est estimé à 4 % du PIB. Entre 2018 et 2019, le nombre des dépenses fiscales a toutefois augmenté, de 457 à 474. En 2018, la Cour des comptes a recommandé une rationalisation des dépenses fiscales existantes et pointé le manque de contrôle et d'évaluation de ces dépenses. En outre, les efforts visant à supprimer les taxes inefficaces ou à faible rendement ont été intensifiés en 2019. Au total, 26 taxes à faible rendement ont été supprimées dans la loi de finances 2019: 20 en 2019 pour un montant total de 132 millions d'euros et six en 2020 pour un montant total de 208 millions d'euros. La suppression des petites taxes devrait se poursuivre au même rythme en 2020.

Fiscalité des entreprises*

La réduction du taux de l'impôt sur les sociétés en 2019 est plus limitée que prévu. Le taux légal de l'impôt sur les sociétés a été abaissé de 33,33 % à 31 %, sauf pour les entreprises dont le chiffre d'affaires dépasse 250 millions d'euros, pour lesquelles la diminution a été reportée. Les taux réduits de 15 % pour les petites et moyennes entreprises et de 28 % sur les 500 000 premiers euros de bénéfices continuent de s'appliquer en 2019. La diminution progressive du taux normal d'imposition à 25 % d'ici à 2022 permettra également de réduire encore l'incitation des

⁽³⁷⁾ Pour de plus amples informations, voir le SWD(2016) 79 final, p. 77.

entreprises à se financer par l'emprunt plutôt que par capitaux propres. En dépit d'une forte baisse, de 5 % à 3,8 % entre 2016 et 2017, ce biais fiscal reste le plus élevé de l'UE ⁽³⁸⁾.

Les autres taxes à la production continuent de peser sur les entreprises. Les taxes à la production ont représenté 3,1 % du PIB en 2016 ⁽³⁹⁾, soit plus qu'en Italie (1,4 %), en Espagne (1,0 %) et en Allemagne (0,4 %). Ces taxes ont des bases fiscales différentes (chiffre d'affaires, valeur ajoutée, salaires, terrains et bâtiments) et peuvent accroître le coût global de production. Cela pourrait nuire à la compétitivité, en particulier dans le secteur manufacturier (*OFCE, Coe-Rexecode, 2018*). Les taxes à la production étant souvent prélevées au niveau local, leur produit profite aux collectivités locales. Ces taxes ont été créées pour financer des biens publics locaux (transports publics, infrastructures, etc.) dont les entreprises retirent un avantage direct ou indirect. Leur diminution demande une réflexion plus large sur les finances publiques locales, étant donné que ces taxes représentent une part importante des recettes des collectivités locales. La loi de finances 2019 ne supprime qu'une taxe à la production («forfait social»), prélevée au niveau national, pour un coût de 660 millions d'euros par an (en 2020, une fois la taxe supprimée totalement).

Fiscalité du capital*

Il est trop tôt pour évaluer l'incidence économique des réformes de la fiscalité du capital menées en 2018. La fiscalité du capital en France était l'une des plus élevées de l'UE en 2016, avant la réforme de grande ampleur de 2018 qui a réduit l'impôt sur la fortune à un impôt sur le patrimoine immobilier et instauré un impôt forfaitaire sur les revenus du capital ⁽⁴⁰⁾. Son incidence économique est difficile à évaluer à ce stade, mais des études montrent que la réforme a produit des effets très variés ⁽⁴¹⁾. Un comité de suivi, dirigé par le Premier ministre, a été mis en place. Son premier rapport sur les effets de la

réforme est attendu pour septembre 2019. Si, en matière de redistribution des revenus, la réforme de la fiscalité du capital menée en 2018 a profité à la tranche supérieure de la distribution des revenus ⁽⁴²⁾, elle a néanmoins été conçue pour encourager les investissements productifs et plus risqués ainsi que pour attirer des capitaux en France.

La réduction de la taxe d'habitation se poursuivra en 2019. 80 % des ménages bénéficieront d'une nouvelle réduction de 35 % de leur taxe d'habitation en 2019, pour un coût de 3,8 milliards d'euros. La réduction de la taxe d'habitation ayant pris effet en 2018 a été en partie contrebalancée par une augmentation de taux décidée par certaines communes. Cette augmentation est restée globalement modeste: 0,49 pp en moyenne en 2018 (contre 0,73 pp en 2017). Les autorités prévoient de supprimer totalement la taxe pour les 20 % de ménages restants (les plus aisés).

La suppression de la taxe d'habitation appelle une réforme générale du financement des collectivités locales. Une actualisation de l'assiette de la taxe foncière sur les logements pourrait être annoncée en 2019 (voir l'encadré 4.1.1). L'assiette de la taxe foncière a déjà été actualisée en 2017 pour les locaux professionnels. Les autorités pourraient poursuivre la réforme en l'appliquant aux logements résidentiels. En raison de ses probables effets redistributifs, l'actualisation de la taxe foncière, calculée sur la base de valeurs locatives fixées en 1970, pourrait nécessiter une mise en œuvre progressive et d'autres ajustements spécifiques. Par exemple, pour les locaux professionnels, l'actualisation de la base d'imposition se fait progressivement, sur une période transitoire de 10 ans, neutre sur le plan des recettes afin d'éviter des effets importants. Des consultations avec les parties prenantes (et en particulier les collectivités locales) seront nécessaires pour garantir une mise en œuvre harmonieuse.

Les recettes tirées des droits de succession et de donation ont fortement augmenté. Les recettes

⁽³⁸⁾ SWD(2018) 208 final, p. 28.

⁽³⁹⁾ Ce chiffre exclut les ménages producteurs.

⁽⁴⁰⁾ SWD(2018) 208 final, p. 28.

⁽⁴¹⁾ L'incidence économique de ces réformes est difficile à évaluer ex ante. D'après les évaluations fondées sur le programme présidentiel, l'incidence d'ici à 2022 varierait de 0,1 % (OFCE, 2017) à 1,3 % du PIB (Coe-Rexcode, 2017). Les autorités évaluent l'incidence de ces réformes à 0,5 % du PIB sur le long terme.

⁽⁴²⁾ Voir le rapport économique, social et financier (RESF), document général annexé au projet de loi de finances 2018, p. 74
<https://www.tresor.economie.gouv.fr/Articles/2017/10/03/publication-du-rapport-economique-social-et-financier-plf-pour-2018>

fiscales devraient atteindre 14,3 milliards d'euros en 2019. Elles s'élevaient à 9,1 milliards d'euros en 2012. Cette augmentation s'explique par la réforme des droits de succession et de donation de 2011-2012 et par l'accroissement du patrimoine des groupes les plus âgés de la population. Cela étant, le taux d'imposition moyen reste faible, en dépit du niveau élevé des taux marginaux sur les successions [OFCE, 2017 ⁽⁴³⁾], ce qui limite les effets redistributifs des droits de succession et de donation. Cette différence s'explique par le fait qu'il est possible de réduire les droits de succession par différents moyens: exonérations, contrats d'assurance-vie ou division de la pleine propriété en nue propriété et usufruit. En moyenne, le patrimoine des ménages bénéficiaires de successions ou de donations est 1,7 fois plus élevé (INSEE, 2018). Les successions ont représenté 19 % du revenu disponible des ménages en 2015, contre 8 % en 1980, et pourraient en représenter 25 % en 2050 (*France Stratégie, 2017*).

Fiscalité du travail*

Le coïn fiscal demeure élevé au niveau du salaire moyen, mais l'écart avec la moyenne de l'UE tend à diminuer. Alors que le coïn fiscal pour les bas salaires (50 % du salaire moyen) est inférieur à la moyenne de l'UE (30,9 % contre 32,8 % en 2017), celui pour les salaires moyens demeure le quatrième plus élevé de l'UE (47,6 % en 2017) (voir le graphique 4.1.5). Cela s'explique par le niveau élevé des cotisations sociales patronales, qui pèse sur les performances du marché du travail en France. En 2019, le crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE) a été remplacé par une réduction des cotisations sociales patronales. Le surplus de recettes de l'impôt sur les sociétés (5 milliards d'EUR) sera utilisé en partie pour réduire encore et supprimer les cotisations sociales patronales au niveau du salaire minimum. L'exonération de charges patronales et d'impôt sur le revenu des heures supplémentaires devrait stimuler l'offre de travail

⁽⁴³⁾ Le taux d'imposition moyen s'élève à 3 % pour les héritiers directs et à 20 % pour les héritiers indirects, alors que les taux marginaux d'imposition sur les successions atteignent 45 % pour les héritiers directs et 65 % pour ceux indirects (OFCE, 2017).

pour les travailleurs et accroître leur revenu disponible ⁽⁴⁴⁾.

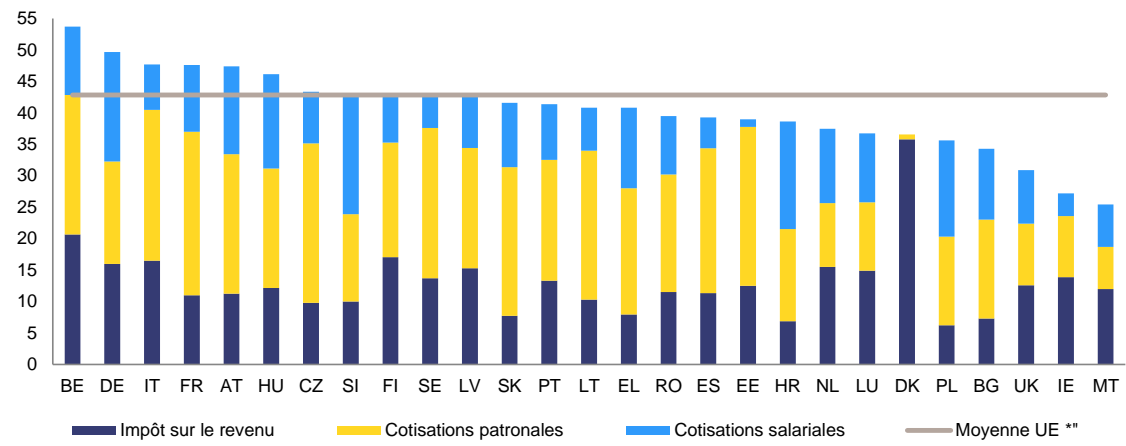
Fiscalité sur la consommation et l'environnement*

L'efficacité du système français de taxe sur la valeur ajoutée est limitée par le recours généralisé aux taux réduits. Si le taux normal de la taxe sur la valeur ajoutée (20 %) est inférieur à la moyenne de l'UE (21,6 %), la France applique deux taux réduits (5,5 % et 10 %) ainsi qu'un taux super réduit (2,1 %) ⁽⁴⁵⁾. En 2016, le manque à gagner résultant de l'application de taux réduits s'est élevé à 11,9 % par rapport au maximum théorique que permettrait la taxation au taux normal de tous les produits et services.

⁽⁴⁴⁾ Selon le ministère du travail, le gain, pour 8 millions de travailleurs, équivaudra à 11,3 % de la rémunération brute perçue au titre de chaque heure supplémentaire, soit un gain annuel de revenu disponible de 200 euros (155 euros pour un travailleur au salaire minimum).

⁽⁴⁵⁾ Les États membres qui appliquaient des taux super réduits (inférieurs à 5 %) avant la création du marché unique en 1992 ont été autorisés à continuer de les appliquer jusqu'à la mise en place du système définitif de la taxe sur la valeur ajoutée.

Graphique 4.1.5: Coin fiscal, célibataire percevant le salaire moyen (2007) (en % du coût de la main-d'œuvre)



* Pondéré en fonction du PIB

(1) données pour Chypre non disponibles

Source: Commission européenne.

Les mesures prévues pour accroître les recettes provenant des taxes sur les carburants ont été annulées en 2019. L'objectif de combler l'écart entre le prix du gazole et celui de l'essence d'ici à 2021 ne sera probablement pas atteint. L'augmentation des taxes environnementales, en particulier celles sur l'énergie, risque d'être un poids pour les ménages vulnérables; aussi pourrait-il être nécessaire que cette hausse, afin d'être acceptée par les contribuables, s'accompagne d'une aide efficace et bien ciblée. À cette fin, la France a renforcé son régime d'aide à l'achat de véhicules neufs (en 2018, montant de l'aide doublé à 2 000 euros pour les ménages non imposables et, en 2019, pour les ménages à bas revenus utilisant leur véhicule pour de longues distances), étendu le crédit d'impôt pour la transition énergétique (dont elle a toutefois réduit le budget), et augmenté le montant du «chèque énergie» de 150 à 200 euros par ménage et par an tout en élargissant le nombre

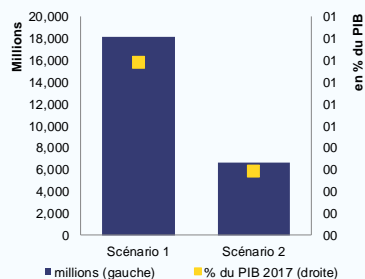
des bénéficiaires. Les traitements fiscaux préférentiels liés à certains moyens de transport ou, plus généralement, à d'autres domaines de la transition énergétique risquent d'entrer en contradiction avec les objectifs climatiques ambitieux et privent les autorités de recettes qu'elles pourraient utiliser pour favoriser la transition vers une économie plus verte. Dans l'ensemble, les recettes générées par les taxes environnementales ont régulièrement augmenté depuis 2009, pour atteindre 2,3 % du PIB en 2017, mais elles restent inférieures à la moyenne de l'EU-28 (2,4 %).

Encadré 4.1.1: Évaluation des effets budgétaires et redistributifs de scénarios alternatifs de réforme de la taxe foncière en France

Comme de nombreux autres pays de l'UE, la France n'a procédé depuis 1970 qu'à des actualisations partielles de la valeur locative cadastrale, qui sert de base de calcul à la taxe foncière. La France applique un coefficient correcteur à des valeurs immobilières dépassées, qui ne tient pas compte des gains ou pertes de valeur des biens immobiliers résultant de l'évolution différente des zones urbaines. Ces valeurs immobilières dépassées sont source de distorsion et, potentiellement, d'inégalité. La taxe foncière est un impôt local direct payable annuellement par les propriétaires de biens immobiliers. En 2017, les recettes ⁽¹⁾ de cette taxe foncière récurrente ont atteint 32 milliards d'euros (1,35 % du PIB), au bénéfice des collectivités locales, qui fixent une partie des taux d'imposition totaux. La suppression de la taxe d'habitation d'ici à 2022 appelle une réforme globale du système de financement des collectivités locales. Cette réforme, incluant notamment une actualisation de l'assiette de la taxe foncière, pourrait être annoncée en 2019.

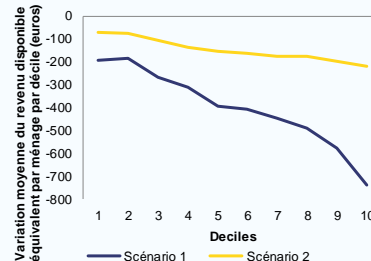
Le Centre commun de recherche de la Commission européenne a simulé une révision de la taxe foncière qui tiendrait mieux compte de la valeur marchande des biens immobiliers ⁽²⁾. À cette fin, le modèle de microsimulation EUROMOD ⁽³⁾ a été enrichi des dernières données fiscales déclarées figurant dans EU-SILC ⁽⁴⁾. Le scénario de référence, qui reflète les règles en matière d'imposition et de prestations sociales en vigueur en 2017, reproduit la situation actuelle de valeurs locatives dépassées. Deux scénarios de réforme alternatifs sont ensuite utilisés pour réformer la taxe foncière: (1) une révision par unité géographique (NUTS 2), fondée sur les taux de majoration pour les locaux professionnels appliqués en 2017; (2) une révision par type d'habitat (appartements/maisons) et par taille (surface en m²), sur la base d'une expérimentation menée par les autorités françaises dans cinq départements en 2015 ⁽⁵⁾.

Graphique 1a: Incidence des scénarios de réforme sur les recettes publiques



Source: Commission européenne, Centre commun de recherche basé sur EUROMOD

Graphique 1b: Incidence moyenne sur le revenu disponible équivalent par décile



Il ressort des simulations d'EUROMOD qu'augmenter la taxe foncière pour tenir compte de la valeur marchande des biens immobiliers tout en laissant inchangés les taux d'imposition locaux aboutirait à des recettes plus importantes. Dans le premier scénario, la taxe foncière déclarée est majorée en utilisant des taux simulés pour les locaux commerciaux, ce qui engendre un surplus de recettes de 18 milliards d'euros (0,8 % du PIB). Le deuxième scénario utilise des taux de majoration fondés sur le type de bien (appartement/maison) et sur la taille (superficie en m²) et génère un surcroît de recettes de quelque 7 milliards d'euros (0,3 % du PIB) (voir le graphique a).

Les effets redistributifs des simulations montrent que des ajustements spécifiques sont nécessaires. En moyenne, les ménages de la tranche la plus basse paieraient un supplément de taxe foncière de 195 euros (scénario 1) ou de 69 euros (scénario 2), tandis que ceux de la tranche la plus haute paieraient, respectivement, 739 euros ou 218 euros (voir le graphique b). En termes relatifs, les tranches les plus basses seraient plus touchées que les plus hautes, la majoration de la taxe foncière représentant une part plus importante de leur revenu disponible. Il semble donc nécessaire de mettre en œuvre la réforme progressivement ou de mettre en place un régime progressif pour limiter les effets sur l'inégalité.

⁽¹⁾ Taxe sur le foncier bâti.

⁽²⁾ Ces simulations prennent pour hypothèse une majoration des impôts à payer déclarés, qui, étant donné que les barèmes fiscaux ne sont pas modifiés, équivaudrait à une augmentation des bases fiscales.

⁽³⁾ EUROMOD simule les droits à prestations et les dettes fiscales selon les règles applicables dans chaque État membre.

⁽⁴⁾ Statistiques sur les ressources et les conditions de vie (2016).

(⁵) «Expérimentation - Révision des valeurs locatives des locaux d'habitation» (DGFIP, 2015).

4.2. SECTEUR FINANCIER

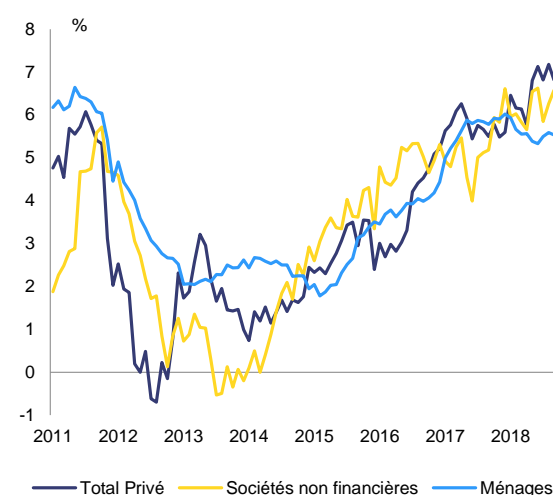
Banque*

La solvabilité des banques françaises est stable, mais leur rentabilité est sous pression. Le secteur bancaire français affiche des ratios stables de solvabilité, de financement et de qualité de crédit. Le taux de rendement des capitaux propres s'est maintenu à un niveau similaire à celui des années précédentes, s'établissant à 6,4 % à la fin de 2017 (voir le tableau 4.2.1), ce qui est légèrement supérieur à la moyenne de la zone euro (5,6 %) mais inférieur au coût du capital typique. En juin 2018, le ratio de capital était stable à 17,7 % (contre 17,9 % dans la zone euro), le ratio de prêts non performants a touché un nouveau plancher à 2,9 % (4,2 % dans la zone euro), et le ratio prêts/dépôts a légèrement augmenté pour atteindre 106,0 % (96,0 % dans la zone euro).

Pour l'essentiel, les banques françaises sont exposées aux mêmes risques que les autres banques de la zone euro. D'une manière générale, le test de résistance mené à l'échelle de l'UE en 2018 a révélé que la résilience des banques françaises était proche de la moyenne européenne. Le principal risque auquel celles-ci sont exposées est celui d'une remontée brutale des taux d'intérêt, associé à une éventuelle fragmentation de la réglementation des marchés à l'échelle internationale (Banque de France, 2018). Les autres risques sont propres à chaque pays. Les banques françaises doivent notamment faire face à l'endettement privé croissant des sociétés non financières (en particulier des plus grandes) et des ménages (graphique 4.2.1) ainsi qu'à une exposition importante au secteur privé italien via les grandes filiales de banque de détail détenues en

Italie. Du fait de la concurrence féroce, le taux moyen des crédits à l'habitat est bas (1,49 % en décembre 2018). En cas de persistance de la faible rentabilité des nouveaux flux de crédit, les résultats des banques pourraient souffrir bien davantage. Enfin, des distorsions persistent, telles que la taxe sur les transactions financières et l'exonération du Livret A (actions et obligations), qui tendent à pénaliser l'intermédiation sur les marchés de capitaux au profit de l'intermédiation bancaire (prêts), tandis que la non-déductibilité des contributions des banques au Fonds de résolution unique produit l'effet inverse.

Graphique 4.2.1: Taux de croissance annuel des prêts



(i) Corrigé des cessions et de la titrisation

Source: données bancaires consolidées de la BCE.

Les risques d'un ajustement brutal sont limités. Le pourcentage de nouvelles ouvertures de crédit

Tableau 4.2.1: Indicateurs de solidité financière — ensemble des banques présentes en France

	2014 t4	2015 t4	2016 t2	2016 t3	2016 t4	2017 t1	2017 t2	2017 t3	2017 t4	2018 t1	2018 t2
Prêts improductifs	4,2	4,0	3,9	3,9	3,6	3,5	3,4	3,2	3,1	3,1	2,9
dont entités étrangères	1,9	2,5	2,5	2,5	2,0	1,8	1,6	1,6	1,6	1,6	1,3
dont secteurs SNF & ménages	5,1	5,0	4,9	4,9	4,8	4,8	4,6	4,5	4,3	4,2	4,0
dont secteur SNF	6,2	5,8	5,9	5,8	5,8	5,7	5,5	5,2	5,1	5,1	4,7
dont secteur des ménages	4,4	4,2	4,2	4,1	4,1	4,0	4,0	3,8	3,6	3,5	3,5
Taux de couverture	51,3	51,1	50,0	50,2	51,4	51,0	50,3	49,5	50,4	50,4	51,4
Rendement des fonds propres ⁽¹⁾	4,4	6,8	7,4	7,3	6,5	6,4	7,0	7,0	6,4	5,6	6,8
Rendement des actifs ⁽¹⁾	0,2	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4
Ratio de fonds propres total	15,2	16,4	16,7	16,9	17,6	17,8	17,7	17,5	17,8	17,7	17,7
Ratio CET 1	11,8	12,6	12,8	12,9	13,7	13,8	14,0	13,9	14,2	14,1	14,0
Ratio Tier 1	13,1	13,8	14,1	14,1	15,0	15,1	15,1	15,0	15,3	15,2	15,1
Ratio prêts/dépôts	105,1	104,7	104,6	105,5	106,2	102,9	102,1	102,8	105,1	105,2	106,0

* Bilan agrégé, tel que déclaré à la BCE: ratio prêts/dépôts hors administrations publiques et IFM

** Par souci de comparabilité, seules des valeurs annuelles sont présentées.

Source: données bancaires consolidées de la BCE.

hypothécaire à taux variables est resté très faible au cours des dernières années, reculant de 8,9 % en 2012 à 0,6 % en 2017. En conséquence, même si les taux d'intérêt devaient augmenter soudainement, les répercussions resteraient circonscrites. En outre, le ratio de prêts non performants aux entreprises se maintient à un bas niveau (environ 5 %). Il requiert néanmoins une surveillance étroite, compte tenu de l'accroissement de la part des emprunteurs vulnérables présentant un ratio charges d'emprunt/revenu relativement élevé.

Les autorités françaises ont fait preuve d'une approche volontariste dans l'anticipation des risques. Étant donné la croissance soutenue de l'endettement du secteur privé, le Haut conseil de stabilité financière a décidé de mettre en place deux nouvelles mesures macroprudentielles: un coussin de fonds propres contracyclique de 0,25 %, qui entrera en vigueur en juillet 2019, et un plafond spécifique pour l'exposition des banques systémiques aux sociétés non financières les plus endettées, qui est entré en vigueur en juillet 2018. Ces deux mesures envoient un signal préventif clair au secteur afin d'anticiper et d'éviter des déséquilibres excessifs à l'avenir. Étant donné qu'elles ont été mises en œuvre tout récemment, il est trop tôt pour évaluer leur effet potentiel sur la stratégie de crédit des banques. Dans le secteur des assurances, la France est l'un des rares États membres à avoir conçu et mis en œuvre un cadre macroprudentiel et de résolution instaurant plusieurs outils destinés à traiter les risques macroprudentiels pesant sur le secteur.

Assurance*

Les risques découlent de la faillite, en raison d'une mauvaise sélection des risques et de mauvaises pratiques de provisionnement, de plusieurs assureurs étrangers qui proposaient une assurance-construction. L'assurance-construction est un secteur d'activité important en France, en partie parce qu'elle est obligatoire. Plusieurs assureurs étrangers ont créé de graves déséquilibres sur ce marché, en offrant des prix bas sans provisionnement suffisant et sans sélection adéquate des risques. Les conséquences de ces faillites sur les secteurs de l'assurance et de la construction en France doivent faire l'objet d'un suivi.

La multiplication des phénomènes climatiques extrêmes devrait avoir des répercussions importantes sur le marché de la réassurance et de l'assurance non-vie en France. Les phénomènes climatiques extrêmes se sont multipliés en France ces dernières années (inondations de la Seine et de la Loire en 2016, ouragan Irma en 2017). À cet égard, l'incidence de la branche d'assurance «catastrophes naturelles» a été fortement négative en 2017, avec un ratio combiné (avant réassurance) de 200 %, largement supérieur à celui atteint en 2016 (98 %). C'est la Caisse centrale de réassurance, le réassureur public français, qui a pris en charge la plus grande partie du coût des dommages assurés de l'ouragan Irma, qui s'élevait à deux milliards d'euros. De ce fait, sa réserve d'équilibrage a diminué d'un tiers, passant de 3 milliards d'euros à 2 milliards d'euros. Ses fonds propres et réserves actuels devraient lui permettre de faire face à une catastrophe naturelle d'un montant de 4,5 milliards d'euros pour le marché sans faire appel à la garantie de l'État. En théorie, les catastrophes naturelles peuvent être réassurées par des réassureurs privés. Toutefois, la concentration des risques de catastrophe naturelle dans certaines zones géographiques, comme les territoires d'outre-mer, explique le choix des autorités françaises de mettre en place une entité publique (Caisse centrale de réassurance) pour réassurer ces risques sur le territoire français et appliquer une certaine mutualisation entre l'outre-mer et la France métropolitaine.

De nouvelles mesures devraient rendre les nouveaux contrats d'assurance vie plus attrayants. Comme dans d'autres États membres de l'UE, le secteur de l'assurance-vie souffre de la persistance d'un environnement de taux bas. La perte de l'avantage fiscal pour les nouveaux contrats d'assurance vie d'un montant supérieur à 150 000 euros ne semble pas avoir eu d'incidence significative sur le volume des primes émises. Ainsi, l'année 2017 a vu une forte augmentation des primes en unités de compte au détriment de l'assurance vie traditionnelle, mais ce rééquilibrage semble s'être stabilisé depuis le deuxième trimestre 2018. Le contrat «euro-croissance», qui offre un taux d'intérêt garanti, mais uniquement à l'échéance, n'a eu que peu de succès jusqu'à présent. Contrairement à un contrat d'assurance-vie traditionnel, il permet aux assureurs d'adopter une stratégie d'allocation des

actifs à plus long terme et d'investir dans des actifs relativement plus risqués et plus rentables. Toutefois, son fonctionnement est complexe, sa lisibilité relativement limitée et sa politique d'investissement encore entourée de nombreuses contraintes. Le projet de loi PACTE vise à remédier à ces lacunes et à rendre le contrat «euro-croissance» plus attractif.

4.3. POLITIQUE DU MARCHÉ DU TRAVAIL, POLITIQUE DE L'ÉDUCATION ET POLITIQUE SOCIALE

Évolution du marché du travail*

La situation du marché du travail continue de s'améliorer, mais à un rythme plus lent que dans le reste de l'UE. À la faveur d'un cycle économique relativement favorable en 2017, les effectifs employés ont enregistré la croissance la plus élevée depuis 2008 (+ 1,1 % sur la base des comptes nationaux). Le taux d'emploi (20-64 ans) a augmenté pour atteindre 71,3 % au 3^e trimestre de 2018 et est proche de la moyenne de l'UE (73,2 %). Le taux de chômage ne diminue que lentement et, à 9,0 % (3^e trimestre 2018), il est supérieur à la moyenne de l'UE (6,8 %) et à la moyenne de la zone euro (8,1 %). La persistance d'un taux de chômage élevé, associée à une proportion significative de temps partiel involontaire (43,2 % du nombre total d'emplois à temps partiel en 2017) et à la segmentation bien ancrée du marché du travail, indique qu'il existe des possibilités d'investissement supplémentaire dans le capital humain.

Même si l'embellie du marché du travail profite à tous les groupes, les personnes peu qualifiées et les jeunes restent défavorisés. Le taux de chômage des travailleurs peu qualifiés a baissé en 2017 pour la première fois depuis 2008 mais à 17 %, il reste nettement supérieur aux niveaux d'avant la crise. Le taux de jeunes (15-24 ans) sans emploi qui ne suivent ni études ni formation a baissé, passant de 11,8 % en 2016 à 11,5 % en 2017 (soit un peu plus que la moyenne de l'UE, qui est de 10,9 %), mais il est proche de 18 % pour les jeunes qui ne sont pas nés dans l'UE. Le chômage des jeunes (15-24 ans) a diminué de 2,3 points de pourcentage en 2017 pour s'établir à 22,3 %, mais reste supérieur à la moyenne de l'UE (16,8 %). Toutefois, le taux de chômage des jeunes peu qualifiés reste très élevé, à 37,8 %. Le chômage de longue durée est également en baisse et est désormais inférieur à la moyenne de l'UE en pourcentage du chômage total, mais il reste préoccupant, en particulier chez les travailleurs âgés. En outre, les travailleurs qui sont au chômage

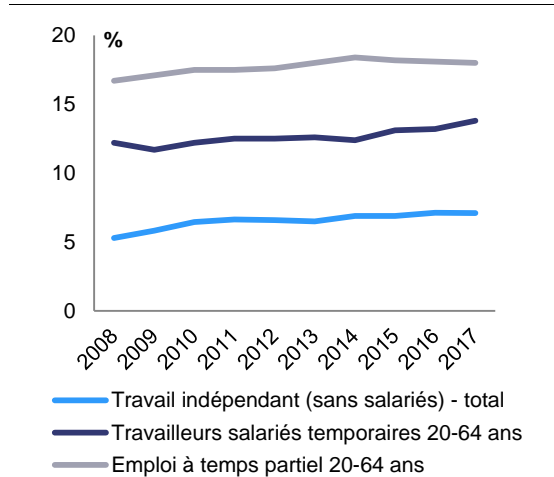
depuis plus de deux ans sont moins susceptibles d'obtenir des entretiens d'embauche (8 %) (*Duguet, Le Gall, L'Horty, Petit, 2017*). Des investissements supplémentaires pourraient contribuer à relever ces défis.

Le marché du travail français est fortement segmenté. D'une part, le travail indépendant apparaît très dynamique: sur la période 2000-2017, il représente plus de 20 % du nombre total d'emplois créés (contre 0 % pour la zone euro). L'augmentation du nombre de micro-entrepreneurs est particulièrement importante depuis 2009 ⁽⁴⁶⁾: la proportion d'indépendants sans salarié par rapport à l'emploi total est passée de 5,2 % en 2008 à 6,8 % en 2017 (voir le graphique 4.3.1). Toutefois, c'est surtout dans les secteurs à faible productivité et à bas salaires que le travail indépendant a permis de créer des emplois (*Askenazy et Erhel, 2015; OCDE 2017*). L'augmentation des contrats temporaires se poursuit à un rythme régulier, notamment sous la forme de contrats de très courte durée (OFCE, 2018) et de réembauches chez le même employeur (*Unédic, 2016, 2018*). Le taux de conversion des contrats à durée déterminée en contrats à durée indéterminée (11,7 %) reste l'un des plus faibles de l'UE. D'autre part, le recrutement sur contrat à durée indéterminée est en hausse depuis la mi-2015, mais n'a représenté que 15,6 % du recrutement total. Une ventilation de la création d'emplois par secteur révèle que la création nette d'emplois sur les dix dernières années n'a été positive que dans le secteur des services, alors qu'elle était négative dans l'industrie et, dans une moindre mesure, dans la

⁽⁴⁶⁾ En 2009 a été créé un nouveau régime fiscal et de sécurité sociale pour les indépendants. La plupart des travailleurs indépendants sont soumis à une taxation forfaitaire. Le statut d'indépendant peut être cumulé avec un emploi salarié. À la suite de l'introduction du nouveau régime, 1,2 million d'entreprises non constituées en société ont été créées entre 2009 et 2012, ce qui représente environ la moitié des entreprises nouvellement créées (*Askenazy et Erhel, 2015*). Toutefois, pour la plupart des micro-entrepreneurs, il s'agit d'une activité d'appoint dont ils tirent un faible niveau de revenu, sur la base des dernières données disponibles (INSEE 2010-2014).

construction, ce qui montre la nécessité d'investir dans le soutien à la reconversion professionnelle et au renforcement des compétences professionnelles.

Graphique 4.3.1: Tendances en matière d'emploi indépendant, à temps partiel et temporaire



Source: Eurostat

À mesure que la situation du marché du travail s'améliore, plusieurs indicateurs révèlent une inadéquation entre l'offre et la demande de compétences. Alors que le chômage et le sous-emploi restent élevés, le taux de vacance d'emploi et l'indice de la pénurie de main-d'œuvre augmentent, mais à un rythme plus lent que dans l'UE. On peut constater une pénurie de travailleurs qualifiés dans certains secteurs. Le Conseil d'orientation pour l'emploi a estimé que les emplois vacants dans le secteur des TIC pourraient atteindre le chiffre de 80 000 en 2020. Selon des prévisions du Centre européen pour le développement de la formation professionnelle, la structure de la main-d'œuvre en France devrait connaître une évolution plus marquée que la moyenne de l'UE vers un niveau de qualification plus élevé. Les pénuries d'aptitudes et de compétences sont les principaux facteurs expliquant le nombre de postes non pourvus. Selon les données de Pôle emploi, en 2017, l'absence de candidats appropriés a entraîné l'annulation de 150 000 offres d'emploi sur les 3,2 millions d'offres enregistrées⁽⁴⁷⁾. La courbe de Beveridge

⁽⁴⁷⁾ Cette proportion est plus élevée pour les contrats de moins de 6 mois (5,5 %) que pour les contrats de plus longue durée (4,2 %). (Boulembia, A. et T. Goldman, 2017)

⁽⁴⁸⁾ (voir le graphique 4.3.2) s'est déplacée vers la droite en 2008-2010, indiquant un taux de chômage plus élevé pour un même taux de vacance d'emploi et une dégradation de l'appariement entre l'offre et la demande de travail. Les données disponibles indiquent que, pendant la crise et la reprise qui a suivi celle-ci, l'inadéquation des compétences a ralenti le recul du chômage et poussé à la hausse le chômage de longue durée (*Dosi et coll., 2017*). Ces différents facteurs mettent en exergue la nécessité d'investir davantage dans les compétences; la France a déjà adopté un grand plan d'investissement dans les compétences (PIC) pour la période 2018-2022 afin de remédier à l'inadéquation entre l'offre et la demande de travail. Un financement suffisant sera essentiel à sa réussite.

La sous-utilisation des ressources sur le marché du travail persiste

Si l'on ajoute aux chômeurs les travailleurs sous-employés, découragés et non disponibles, les ressources non utilisées représentent encore plus de 17 % de la main-d'œuvre. Cela contribue à expliquer la modération de la dynamique salariale, qui est inférieure aux prévisions basées sur les fondamentaux économiques (LMWD, 2018). L'augmentation de la part des contrats temporaires⁴⁹, qui est passée de 11,9 % en 2011 à 15,6 % en 2017 (INSEE) et a surtout touché les services a aussi eu une incidence négative importante sur la croissance des salaires, notamment au bas de l'échelle des salaires.

En 2017, les salaires ont commencé à réagir au resserrement du marché du travail.

Après une période de croissance modérée entre 2013 et 2016, les salaires nominaux se sont redressés en partie en 2017, du fait de l'amélioration progressive du marché du travail (voir le graphique 4.3.3). Toutefois, en raison de la hausse de l'inflation, la croissance des salaires réels est restée modérée (+1,0 %). Le taux de vacance d'emploi⁽⁵⁰⁾ a également augmenté, passant de 0,6 % en 2012-2015 à 1,2 % au 2^e trimestre de 2018. Avec le resserrement du marché du travail, la croissance des salaires nominaux a augmenté, passant de

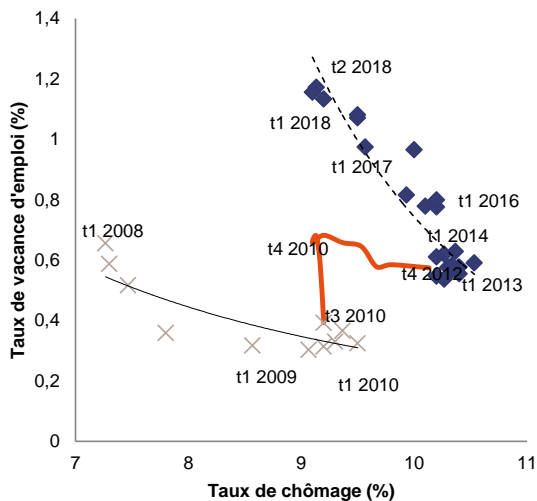
⁽⁴⁸⁾ La courbe de Beveridge représente la relation entre le taux de chômage et le taux d'emplois vacants et a généralement une pente négative sur l'ensemble du cycle économique.

⁽⁴⁹⁾ Contrats à durée déterminée et contrats de travail temporaire, à l'exclusion de l'apprentissage.

⁽⁵⁰⁾ Rapport entre les emplois vacants et la somme des emplois vacants et des emplois occupés.

1,5 % au premier semestre de 2017 à 2 % au premier semestre de 2018. Dans le cadre de la «loi pour la liberté de choisir son avenir professionnel», adoptée le 5 septembre 2018, le gouvernement français a introduit des mesures visant à réduire l'écart de rémunération entre les hommes et les femmes dans les entreprises comptant au moins 250 salariés d'ici à 2022, et dans les entreprises comptant de 50 à 250 salariés d'ici à 2023. La principale mesure est l'introduction d'un indice mesurant les inégalités salariales entre hommes et femmes, associé à un renforcement des contrôles et à des sanctions financières.

Graphique 4.3.2: Courbe de Beveridge: 2^e trim. 2003-2^e trim. 2018



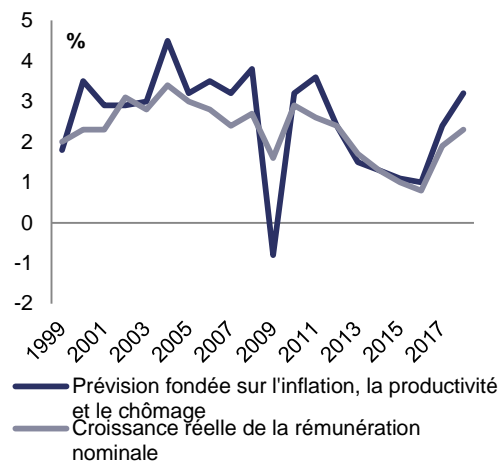
Source: Calculs de la Commission européenne

Le salaire minimum a continué à évoluer conformément à sa formule d'indexation, sans augmentation ponctuelle depuis 2013. En janvier 2019, le salaire minimum augmentera de 1,5 %, ce qui correspond à l'inflation (hors tabac), à l'instar des salaires de référence. La prime d'activité, un complément de revenu qui a été fortement revalorisé, soutiendra le revenu des travailleurs percevant un salaire proche du salaire minimal. La revalorisation du complément de revenu n'aura pas d'incidence sur le coût du travail ni, partant, sur la compétitivité.

Les réformes adoptées ces dernières années ont visé à réduire la segmentation du marché du travail et à promouvoir la transition vers des contrats à durée indéterminée. Les ordonnances de septembre 2017 réformant le Code du travail

sont pleinement entrées en vigueur en 2018. Elles ont rendu les contrats à durée indéterminée plus souples et favorisé davantage la décentralisation des négociations (voir le rapport par pays 2018). Elles devraient accroître progressivement la flexibilité du marché du travail. Toutefois, la fusion des entités de dialogue social au niveau de l'entreprise, dans laquelle les syndicats voient une réduction des moyens disponibles, pourrait être retardée. Pour sa part, la «loi pour la liberté de choisir son avenir professionnel» (2018/771) adoptée le 5 septembre 2018 vise à développer les compétences professionnelles de la population active et à fournir des outils d'orientation professionnelle. Enfin, des négociations sont en cours entre les partenaires sociaux en vue d'une réforme du système d'assurance chômage. Les objectifs sont: i) de désendetter le régime d'indemnisation, ii) de modifier les règles afin de les rendre plus favorables aux chômeurs et de réduire la précarité de l'emploi, et iii) de trouver un mécanisme d'incitation destiné à réduire le taux de sortie de l'emploi dans les entreprises où il est excessivement élevé. Les services publics de l'emploi font actuellement l'objet d'un programme de modernisation ambitieux, comprenant une rationalisation de leur structure territoriale et la numérisation de leur offre.

Graphique 4.3.3: Salaire de référence

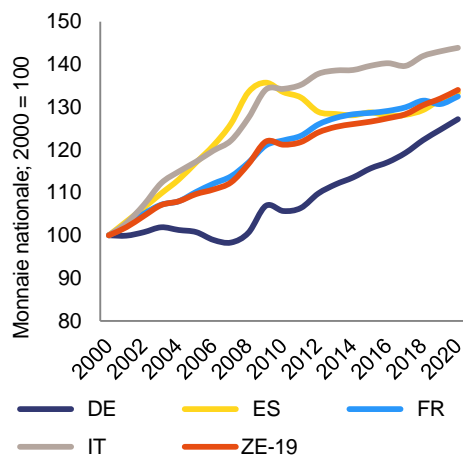


Source: Calculs de la Commission européenne

Il reste difficile de toucher les demandeurs d'emploi les plus vulnérables, notamment les jeunes et ceux issus de l'immigration. En 2017, selon les estimations, 68 % des jeunes (de moins de 25 ans) ne travaillant pas et ne suivant ni études

ni formation ont bénéficié du dispositif de garantie pour la jeunesse en France, mais près de trois quarts (73 %) des jeunes enregistrés à un moment quelconque de l'année avaient attendu une offre pendant plus de 4 mois. En outre, le pourcentage de jeunes (de 15 à 24 ans) ne travaillant pas et ne suivant ni études ni formation est beaucoup plus élevé pour les jeunes nés en dehors de l'Union (18,7 %) que pour les jeunes nés en France (11,0 %). La coopération entre les principaux prestataires de services sociaux et de l'emploi n'a pas toujours été efficace jusqu'à présent, mais elle s'améliore. Ces éléments soulignent la nécessité de moderniser davantage les institutions et les services du marché du travail pour favoriser une approche intégrée. En outre, les politiques actives du marché du travail sont de plus en plus axées sur la formation des demandeurs d'emploi, tandis que le nombre de contrats subventionnés est en baisse (cf. le plan d'investissement dans les compétences).

Graphique 4.3.4: Dynamique du coût salarial unitaire nominal



Source: Eurostat, comptes nationaux

Les disparités régionales sont relativement modérées par rapport à d'autres pays européens, à l'exception des régions ultrapériphériques. Dans les régions ultrapériphériques, les disparités sont particulièrement marquées en ce qui concerne les indicateurs portant sur les jeunes. Les taux de réussite scolaire y sont généralement beaucoup plus faibles que dans le reste du pays et les perspectives des jeunes sur le marché du travail restent faibles (le chômage des jeunes a oscillé autour de 50 % en 2017, contre 22,4 % en

moyenne en France). Les disparités régionales sont moins prononcées en France métropolitaine. D'une manière générale, le chômage de longue durée et le chômage des jeunes sont plus élevés dans les régions du Nord-Est et celles bordant la Méditerranée. En outre, on observe un taux d'emploi plus élevé chez les personnes en âge de travailler vivant dans des zones rurales que chez les personnes vivant en zone urbaine. Une étude récente de l'OCDE a montré que les régions Pays de la Loire et Auvergne-Rhône-Alpes représentaient 52 % de la création globale d'emplois sur la période 2011-2016, tandis que les régions Grand Est et Hauts-de-France concentraient environ 70 % de la destruction d'emplois en France métropolitaine. Quant à la région Île-de-France, elle n'a contribué qu'à hauteur de 17 % à la création globale d'emplois, bien qu'il s'agisse d'emplois dont le potentiel de productivité est assez élevé (*OECD regions at a glance, 2018*). En outre, le risque qui pèse sur les emplois en raison de l'automatisation diffère d'une région à l'autre, ce qui implique une différenciation des besoins d'investissement dans les politiques de reconversion et de renforcement des compétences (*OCDE, 2018*).

Tableau 4.3.1: Croissance de l'emploi par secteur

	France			Zone euro		
	Emploi total	Salariés	Travailleurs indépendants	Emploi total	Salariés	Travailleurs indépendants
Total - toutes les activités NACE	8,9	7,6	22,1	10,4	12,3	0,1
Industrie (sauf construction)	-23,2	-24,4	7,5	-13,3	-12,8	-21,6
Construction	17,0	12,5	42,7	-10,9	-15,5	7,9
Commerce, transports, hébergement et restauration	12,9	12,0	20,1	13,9	20,0	-9,3
Activités spécialisées, scientifiques et techniques	33,4	31,7	52,8	53,9	58,8	36,4
Administration publique	11,7	9,5	59,8	18,1	16,8	41,3
Arts, spectacles et activités récréatives; autres activités de services	14,4	10,8	48,1	22,6	20,6	33,0

Source: Eurostat

La concentration géographique des personnes issues de l'immigration dans les quartiers pauvres est préoccupante. Dans les quartiers pauvres, plus de 30 % de la population est née en dehors de l'UE (contre moins de 10 % pour la France métropolitaine) (*INSEE*). Les personnes vivant dans ces zones cumulent les désavantages, liés à un niveau d'instruction plus faible ainsi qu'à une inclusion sociale et à une intégration sur le marché du travail limitées. Des expériences menées par le médiateur national (le «Défenseur des droits») montrent que le fait de vivre dans un quartier défavorisé a une incidence négative sur les possibilités d'emploi. Dans ces quartiers, le taux de chômage était de 25,3 % en 2016, contre 9,9 %

dans les zones voisines, mais la situation s'améliore lentement. Le dispositif d'aides à l'embauche «Emplois francs», lancé à titre expérimental en avril 2018 dans 194 quartiers, vise à remédier à ces disparités, mais il est encore trop tôt pour évaluer les résultats de cette initiative.

Les personnes issues de l'immigration tendent également à être désavantagées au stade du recrutement. Des études expérimentales révèlent que les candidats à l'embauche portant un nom à consonance arabe et ceux qui sont résidents de quartiers pauvres ont beaucoup moins de chances d'obtenir un entretien d'embauche que d'autres personnes ayant un CV identique (*Bunel et coll., 2016; Petit et coll., 2016*). Des investissements adéquats et des politiques promouvant la diversité sociale pourraient améliorer la réputation des quartiers défavorisés à long terme, mais risquent d'être moins efficaces pour lutter contre la discrimination fondée sur le patronyme. Selon une étude récente du Défenseur des droits⁽⁵¹⁾, l'origine est l'un des principaux facteurs de discrimination au travail.

Malgré une amélioration récente, assurer un accès à l'emploi pour les personnes issues de l'immigration reste un défi. Le taux d'emploi des personnes nées en dehors de l'Union, qui était de 55,6 % en 2017, est l'un des plus faibles de l'UE. Le taux d'emploi chez les personnes nées hors UE et récemment arrivées en France est également très faible (35,5 %). Les femmes nées en dehors de l'UE sont particulièrement désavantagées, avec un taux d'emploi de 45,8 %, soit près de 24 points de pourcentage de moins que les femmes nées en France. En outre, l'acquisition de titres de formation n'a qu'une incidence limitée sur les possibilités d'emploi, par rapport aux autochtones: en 2017, 69 % des personnes nées hors UE titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur occupaient un emploi, contre 85 % des personnes nées en France. On observe un écart de 15 points de pourcentage au niveau des diplômes d'enseignement secondaire. Ces chiffres indiquent que pour un niveau de qualification équivalent, les personnes issues de l'immigration sont désavantagées par un manque de réseaux professionnels ou personnels et sont victimes de

discriminations directes ou indirectes. Pour s'attaquer à ces problèmes, eu égard notamment aux principes du socle des droits sociaux sur l'égalité des chances, des investissements plus importants dans des politiques ciblées pourraient être nécessaires.

En juin 2018, le gouvernement français a annoncé une série de mesures visant à améliorer l'intégration des migrants nouvellement arrivés. Parmi les nouvelles mesures figurent une augmentation du nombre d'heures de cours de français proposées aux primo-arrivants (qui passeront de 200 heures à 400 heures, voire à 600 heures pour les illettrés), ainsi qu'une amélioration du cadre de formation. L'accès à l'emploi devrait également être favorisé par la création de parcours de formation professionnelle spécifiques pour 5 000 réfugiés, 1000 parcours de reconnaissance des compétences, et des formations linguistiques à dimension professionnelle. Des mesures spécifiques seront mises en œuvre au profit des réfugiés (logement, soins de santé, soutien accru pour faire valoir leurs droits après obtention du statut de réfugié). Ces mesures ne commenceront à faire sentir leurs effets qu'à partir de 2019.

Éducation et compétences

Les disparités socioéconomiques et territoriales en matière de résultats scolaires restent fortes à tous les niveaux d'enseignement (Commission européenne, 2018). Cette situation met en évidence d'importants besoins d'investissement dans ce domaine, notamment dans certaines régions. L'origine socioéconomique et l'origine migratoire influent fortement sur les résultats scolaires, nuisant ainsi à la mobilité intergénérationnelle⁽⁵²⁾. Le niveau d'instruction est beaucoup plus faible dans les quartiers défavorisés. Dans les établissements scolaires

⁽⁵¹⁾

https://www.defenseurdesdroits.fr/sites/default/files/atoms/files/etudresult-harcemoral-a4-num-30.08.18_0.pdf

⁽⁵²⁾ En moyenne dans les pays de l'OCDE, l'origine familiale des étudiants explique 13 % de la variation des résultats des étudiants en sciences, contre au moins 20 % en France («*A Broken Social Elevator? How to Promote Social Mobility*», OCDE, p. 261). Le type de diplôme de fin d'études secondaires (baccalauréat) obtenu dépend fortement du milieu socioéconomique des élèves. Alors que 77 % des enfants dont les parents sont des cadres possèdent un diplôme d'enseignement général et 9 % un diplôme professionnel, ces chiffres sont respectivement de 34 % et 44 % pour les enfants d'ouvriers. Le même constat vaut pour l'enseignement supérieur. Voir également ETC 2018 et CR 2018.

défavorisés, les enseignants tendent à être moins expérimentés et les heures d'enseignement sont de fait moins nombreuses en raison de l'absentéisme à la fois des enseignants et des élèves. On observe d'importantes disparités régionales en ce qui concerne le décrochage scolaire, celui-ci affichant des taux particulièrement élevés dans les territoires d'outre-mer. L'accès à l'enseignement supérieur varie lui aussi fortement d'une région à l'autre.

Afin d'améliorer les compétences de base et de réduire les inégalités, l'âge de l'instruction obligatoire sera abaissé à 3 ans en septembre 2019. Cette mesure cible la minorité d'enfants de cet âge qui ne fréquente pas les crèches et les maternelles et dont la plupart viennent de milieux défavorisés et sont issus de l'immigration, ou vivent dans des territoires d'outre-mer. En matière de services de garde d'enfants, la France affiche de bons résultats, mais le niveau de l'offre varie d'une région à l'autre. En outre, le dédoublement des classes des deux premiers niveaux d'enseignement primaire sera étendu à tous les établissements de zones défavorisées d'ici à septembre 2019. Les autorités françaises estiment que la réduction de la taille des classes pourrait à long terme faire augmenter le PIB de 2 points de pourcentage et créer 120 000 emplois. Il se peut que cette mesure doive être accompagnée d'investissements en infrastructures. Il est également prévu de renforcer la formation des enseignants en matière de différenciation pédagogique, ce qui est essentiel pour que la réduction de la taille des classes ait une incidence optimale. Ces mesures sont susceptibles d'avoir aussi des effets aux stades ultérieurs de la scolarité, étant donné que 80 % des jeunes qui quittent l'école prématurément ont déjà connu des difficultés d'apprentissage au début de l'enseignement primaire⁵³. Pourtant, étant donné qu'environ 70 % des enfants défavorisés ne sont pas scolarisés dans un établissement relevant de l'éducation prioritaire en milieu défavorisé (⁵⁴), ils ne bénéficieront pas de cette mesure. Des évaluations des nouveaux élèves ont été mises en place tant dans l'enseignement primaire que dans le secondaire, et le dispositif gratuit d'aide aux

devoirs a été étendu dans les établissements secondaires du premier cycle.

Les conditions de travail des enseignants dans les écoles défavorisées seront améliorées. Le salaire annuel du personnel enseignant des écoles défavorisées sera progressivement augmenté de 3 000 euros d'ici à septembre 2020. La participation des enseignants à la formation professionnelle continue est relativement faible (TALIS et PIRLS), en partie parce qu'elle n'est pas obligatoire pour les enseignants du secondaire. Le budget national alloué à cette fin est loin d'être pleinement utilisé pour le perfectionnement professionnel continu des enseignants et son efficacité dans l'amélioration des compétences semble limitée. Des mesures actuellement à l'étude envisagent un renforcement de la formation initiale des enseignants et de leur perfectionnement professionnel continu.

Des réformes complémentaires de l'enseignement secondaire supérieur et de l'enseignement supérieur ont été lancées en 2018. La première de ces réformes vise à faire en sorte que l'enseignement secondaire supérieur et son examen final (baccalauréat) préparent mieux les élèves à l'enseignement supérieur ou au marché du travail, notamment en améliorant l'orientation. La seconde réforme vise à améliorer le taux d'achèvement des études supérieures; jusqu'à présent, l'échec et l'abandon des études ont touché de manière disproportionnée les étudiants issus d'un milieu socioéconomique défavorisé. La réforme vise également à mettre fin aux pratiques de sélection antérieures, telles que le tirage au sort (*Parcoursup*). Seuls 28 % des étudiants universitaires obtiennent un diplôme en trois ans et 41 % en quatre ans. Les chiffres sont moins élevés pour les titulaires d'un baccalauréat technologique ou professionnel. L'origine socioéconomique des étudiants influe sur leur choix de baccalauréat qui, à son tour, a une forte incidence sur leurs résultats dans l'enseignement supérieur. Le nombre de places réservées aux bacheliers technologiques ou professionnels sera considérablement augmenté. Des quotas minimaux seront garantis pour les titulaires d'une bourse sur critères sociaux. Le fait d'accroître le taux d'achèvement des études peut améliorer l'efficacité des dépenses et avoir une incidence positive sur le taux d'emploi futur des étudiants.

⁵³ Ministère de l'éducation nationale (Assises de l'école maternelle, mars 2018); <http://education.gouv.fr/cid128334/assises-ecole-maternelle.html>

⁵⁴ http://cache.media.education.gouv.fr/file/2018/68/4/depp-ni-2018-18-02-1-education-prioritaire-etat-des-lieux_896684.pdf

Les débouchés sur le marché du travail offerts par l'enseignement et la formation professionnels initiaux s'améliorent. L'évolution positive de l'économie a favorisé l'augmentation du nombre d'apprentis (+ 4,3 % en 2017). L'enseignement supérieur contribue à hauteur de 79 % à cette augmentation, ce qui correspond à une tendance de longue date, mais les apprentis de l'enseignement secondaire sont également en augmentation. La composante «enseignement supérieur» du système d'enseignement et de formation professionnels serait renforcée par le relèvement de l'âge maximal d'accès à l'apprentissage de 25 à 30 ans, expérimenté dans neuf régions (Dares, 2018). Des chiffres récents confirment que l'apprentissage affiche de meilleurs résultats en matière d'emploi que l'enseignement et la formation professionnels dans le cadre scolaire. Les résultats sont également meilleurs en termes de qualité de l'emploi, une proportion plus élevée d'apprentis étant recrutés sur des contrats à durée indéterminée. Dans le même temps, plusieurs études mettent en exergue le biais d'orientation potentiel qui existe à l'entrée dans l'apprentissage, fondé notamment sur le milieu socioéconomique, le genre et l'origine migratoire.

La réforme de 2018 prévoit de remodeler le système d'apprentissage afin de le rendre plus attractif et plus pertinent pour le marché du travail. La loi n° 2018/771 de septembre 2018 introduit plusieurs types de mesures en vue de soutenir aussi bien l'offre que la demande d'apprentissage. Le système de gouvernance et de financement de l'apprentissage sera considérablement restructuré. À partir du printemps 2019, l'ouverture de centres de formation d'apprentis ne sera plus soumise à l'approbation des autorités régionales, mais passera par une certification au niveau national. Dès 2020, les centres seront financés sur la base du nombre de contrats signés, avec une couverture des coûts définie par branche. Les régions conserveront un budget réduit afin de garantir un équilibre géographique de l'offre d'apprentissage sur leur territoire. Les entreprises bénéficieront d'un assouplissement des conditions de rupture des contrats d'apprentissage, et les incitations financières seront exclusivement réservées aux petites et moyennes entreprises pour la formation jusqu'au niveau de l'enseignement secondaire.

Plusieurs mesures visent également à rendre l'apprentissage plus attractif. Le relèvement de la limite d'âge de 25 à 30 ans doit être appliqué de manière générale. Les apprentis âgés de moins de 20 ans verront leur salaire augmenter, tandis que ceux de plus de 18 ans percevront une aide de 500 euros afin de passer leur permis de conduire. Afin de promouvoir l'égalité au stade de l'inscription et limiter la résiliation des contrats, la préparation à effectuer avant le lancement d'un programme d'apprentissage sera encouragée, et le gouvernement a nommé un représentant spécial pour promouvoir l'apprentissage dans les zones les plus défavorisées (*quartiers prioritaires de la politique de la ville*). Des informations sur la manière dont les programmes de formation (y compris l'EFP dans le cadre scolaire) permettent l'intégration sur le marché du travail doivent être mises à disposition, même si aucune mesure d'exécution n'a encore été prise.

Les mesures en faveur de l'apprentissage seront complétées par des mesures relatives à l'enseignement et à la formation professionnels dans le cadre scolaire. Les étudiants sous statut scolaire représentent environ 75 % des étudiants qui suivent l'enseignement et la formation professionnels au niveau secondaire. Le ministère de l'éducation prévoit des améliorations progressives découlant de la «loi pour une école de la confiance» qui a été annoncée, dès septembre 2019 en ce qui concerne les éléments principaux. Les mesures visent: i) à rendre cette filière plus attractive grâce à une meilleure information des étudiants et des familles, à des programmes de formation plus clairs et plus personnalisés, portant sur des matières telles que les technologies numériques et la transition énergétique; ii) à rehausser l'employabilité, en resserrant les liens avec les entreprises et, à partir de septembre 2019, en modernisant l'offre de formation pour qu'elle réponde mieux aux besoins du marché du travail et permette une spécialisation progressive des élèves. En outre, les liens avec d'autres parcours, tels que l'apprentissage, seront renforcés (Cedefop, 2018).

La participation des adultes à l'éducation et à la formation est restée globalement stable en 2017 (18,7 %) et largement supérieure à la moyenne de l'UE (10,9 %). Cependant, chez les personnes peu qualifiées et les chômeurs, elle est relativement faible par rapport à d'autres groupes. Les autorités françaises ont fait du renforcement

des compétences des personnes peu qualifiées une priorité d'investissement, conformément à la recommandation par pays de 2016 sur les parcours de renforcement des compétences; ce domaine d'action pourrait également bénéficier d'un soutien accru à la validation des compétences. La mise en œuvre du plan d'investissement dans les compétences, doté de 14 milliards d'euros sur la période 2018-2022, devrait s'accélérer en 2019. Ce plan vise à toucher un million de jeunes ne travaillant pas et ne suivant ni études ni formation et un million de chômeurs peu qualifiés, et soutient de nouveaux modes de formation (en ligne). Il a été lancé en 2018 et combine des mesures de sensibilisation, de conseil et de soutien à la formation. À partir de 2018, certaines mesures phares ont permis de commencer à soutenir l'offre de cours spécialisés dans le domaine de l'économie sobre en carbone; de développer les compétences informatiques (77 millions d'euros pour 10 000 formations au numérique grâce au label «Grande école du numérique»); d'expérimenter des approches innovantes pour proposer aux demandeurs d'emploi peu qualifiés des parcours personnalisés (appel à projets «100 % inclusion»); enfin, de renforcer le volet «formation» des contrats subventionnés. Le plan sera mis en œuvre pour moitié au niveau régional; des accords entre l'État et les régions sont en cours d'exécution.

Le plan d'investissement dans les compétences complète la réforme du système d'enseignement et de formation professionnels continus. Le compte personnel de formation en place depuis 2015 est crédité en euros et non plus en heures depuis janvier 2019. L'objectif est de permettre l'accès à un plus grand nombre de formations, certifiées par le nouvel organisme chargé de la gouvernance de l'enseignement et de la formation professionnels, afin de surmonter les restrictions à l'admissibilité imputables à la segmentation sectorielle du système actuel. Afin de faciliter l'accès aux formations certifiées, la loi introduit une modularisation des cours, toutes les certifications professionnelles étant découpées en «blocs de compétences». Des services de conseil professionnel, qui bénéficieront d'un financement supplémentaire, devraient favoriser l'autonomie des personnes. La gouvernance du système est en cours de révision; de nouvelles responsabilités sont confiées aux opérateurs de compétences multisectoriels afin de soutenir les entreprises dans

la définition de leurs besoins de formation. Une agence nationale dénommée «France Compétences» a été créée et sera chargée du financement et de la régulation de la formation professionnelle et de l'apprentissage. Le rôle de supervision de la coordination en matière d'orientation et de conseil des régions serait renforcé, y compris en vue d'étoffer les services de conseil professionnel.

Politiques sociales

Par rapport au reste du monde, le système français de protection sociale donne de bons résultats. Les impôts et les transferts sociaux réduisent l'écart en termes de revenu disponible équivalent entre les 10 % les plus riches et les 10 % ayant les revenus les plus bas, qui correspond à un ratio de 6 à 1 en 2017 (contre un ratio de 22 à 1 avant redistribution). Cet écart est réduit à 4 (contre 8 avant redistribution) entre les 20 % de la population ayant les plus hauts revenus et les 20 % ayant les revenus les plus bas (*INSEE, 2018*). En 2017, la proportion de personnes exposées au risque de pauvreté ou d'exclusion sociale a atteint un niveau historiquement bas à 17,1 %, ce qui est nettement inférieur à la moyenne de l'UE (22,4 %). L'incidence des transferts sociaux (hors retraites) sur la réduction de la pauvreté, qui est de 44,8 %, est l'une des plus élevées de l'UE. L'inégalité des revenus est restée légèrement inférieure à la moyenne de l'UE, mais bien supérieure aux niveaux d'avant la crise, l'indice de Gini étant de 29,3 % en 2017 et le rapport S80/S20 de 4,4. Toutefois, en 2017, le taux de privation matérielle des personnes exposées au risque de pauvreté est passé de 7,1 % à 9,3 % (le taux correspondant au niveau de l'UE en 2017 était de 7,7 %). En outre, les coûts fixes réduisent le revenu disponible de certains groupes spécifiques. C'est notamment le cas des ménages dont le revenu est inférieur à 60 % du revenu médian (*DREES, 2018*), pour lesquels les coûts du logement représentent déjà une charge excessive (20,1 %, contre une moyenne française de 4,7 %). La hausse de la taxation des carburants et des produits du tabac en 2018, qui visait à influencer sur les comportements de consommation, aurait pu peser sur le revenu disponible de groupes spécifiques (*IPP 2018*). Réagissant à la contestation sociale, le gouvernement a annulé l'augmentation des taxes sur l'énergie en 2019.

L'accès des travailleurs indépendants à la protection sociale a été amélioré. La loi n° 2018/771 de septembre 2018 ouvre l'accès aux allocations de chômage aux travailleurs indépendants, qui représentent 11 % de l'emploi total. Des critères d'admissibilité stricts seront applicables, tels que le fait d'être en liquidation judiciaire, les micro-entrepreneurs étant exclus. Les travailleuses indépendantes ne bénéficient pas d'une couverture formelle en matière de prestations de maternité. En outre, les stagiaires et les stagiaires issus de la formation professionnelle ne bénéficient pas d'une couverture formelle en matière de prestations de chômage et de pension de vieillesse/de survie.

Certains groupes se heurtent à des difficultés supplémentaires, en dépit d'améliorations récentes. Par exemple, le taux de pauvreté chez les parents isolés ayant des enfants à charge, souvent des femmes, atteint 32,6 % (en baisse de 2,6 points de pourcentage en 2017). La pauvreté des jeunes (18-24 ans) reste également assez élevée (20,9 %). Le risque de pauvreté et de privation matérielle est particulièrement élevé chez les personnes issues de l'immigration. Le risque de pauvreté ou d'exclusion sociale chez les personnes nées en dehors de l'UE était de 33,6 % en 2017, soit plus du double du risque auquel sont exposées les personnes nées en France. La situation des enfants est particulièrement préoccupante. En 2017, 41,3 % des enfants dont les parents sont nés hors de France étaient exposés au risque de pauvreté (contre seulement 13,8 % de ceux dont les parents sont nés en France); il s'agit de l'un des taux les plus élevés de l'UE et il augmente régulièrement depuis 2014. En outre, les personnes nées en dehors de l'UE tendent à être davantage exposées à la pauvreté même lorsqu'elles travaillent. Malgré une légère amélioration des taux d'emploi, le taux d'exposition au risque de pauvreté chez les personnes nées en dehors de l'UE et qui travaillent a augmenté pour atteindre 19,3 % en 2017 (6,5 % chez les autochtones). La mobilité intergénérationnelle est également un sujet de préoccupation. En 2017, le taux d'emploi des personnes nées dans le pays (15-34 ans) mais dont les deux parents sont nés hors de France était inférieur de 15,9 points de pourcentage à celui des ressortissants français sans origine migratoire.

Le gouvernement a présenté en septembre 2018 une stratégie de prévention et de lutte contre la

pauvreté. Cette stratégie ambitieuse adopte une approche qui met avant tout l'accent sur le travail. Une «garantie d'activité» sera mise en place pour les bénéficiaires de minima sociaux, sur la base notamment du dispositif «garantie jeunes», dans le cadre duquel seront créées 100 000 places supplémentaires au sein de structures d'intégration sociale et professionnelle d'ici à 2022. La stratégie vise également à promouvoir un accès effectif aux prestations sociales (taux de non-recours estimé à environ 30 % en ce qui concerne le revenu minimum principal) ainsi qu'à développer des structures de garde d'enfants facilitant la conciliation entre vie professionnelle et vie familiale. La stratégie vise également à fusionner différentes aides sociales en un seul «revenu d'activité universel»⁽⁵⁵⁾. Les consultations doivent se poursuivre en 2019 et un projet de loi être présenté en 2020 en vue d'une mise en œuvre progressive à partir de 2021. En réponse au mouvement des gilets jaunes, le gouvernement a anticipé l'augmentation prévue de la prime d'activité (prestation sociale destinée à compléter les revenus des ménages modestes) qui, combinée à l'augmentation automatique du salaire minimal, a entraîné un gain mensuel supplémentaire de 100 euros pour les travailleurs payés au salaire minimum à partir de janvier 2019.

Dans l'ensemble, l'accès aux soins de santé est bon. Le système d'assurance maladie de la sécurité sociale est généralisé et couvre l'ensemble de la population, qui bénéficie d'un ensemble de soins complet. En outre, 96 % de la population dispose d'une assurance complémentaire santé souscrite à titre individuel ou par l'intermédiaire de l'employeur (OCDE), afin d'assurer un meilleur remboursement des prestations et des produits insuffisamment couverts par l'assurance maladie. En outre, les personnes à faibles revenus bénéficient d'une couverture complémentaire financée par des fonds publics. Globalement, les dépenses de santé non remboursées sont restées relativement faibles ces dernières années par rapport à la moyenne de l'UE. En 2016, elles s'élevaient à 9,8 % du total des dépenses de santé.

⁽⁵⁵⁾ En 2016, selon les résultats de l'exercice d'étalonnage des performances dans le domaine des systèmes de revenu minimum réalisé en 2018 au sein du comité de la protection sociale, l'adéquation des prestations de revenu minimum en France était supérieure à la moyenne de l'UE. Voir le projet de rapport conjoint sur l'emploi 2019 (Commission européenne, 2018) pour plus de détails.

Afin de limiter encore la participation aux frais des assurés, un accord signé en 2018 entre le gouvernement et les organismes professionnels vise à parvenir, d'ici à 2021, à un «reste à charge zéro» pour les frais d'optique, de prothèses auditives et dentaires. La généralisation du tiers payant pour toutes les prestations des professionnels de la santé, qui vise à éliminer les obstacles financiers empêchant le patient de recevoir un traitement médical, a été reportée.

Les disparités régionales en matière de services de santé («déserts médicaux») restent importantes. Avec un ratio de 3,4 médecins pour 1000 habitants (OCDE), la France se classe légèrement en dessous de la moyenne européenne en termes de densité médicale et l'accès aux soins est devenu difficile dans certaines régions, principalement en milieu rural, en raison du manque de médecins en activité. On trouve davantage de médecins dans le sud-est, sur la côte ouest et dans les grands centres urbains, tandis qu'ils sont relativement rares dans la plupart des territoires ruraux et dans des villes importantes de la région parisienne et du nord de la France. Les territoires d'outre-mer sont confrontés à des difficultés spécifiques en raison de leur isolement géographique, d'obstacles administratifs ou financiers, de pénuries dans certaines professions médicales (spécialistes, par exemple) et de la faiblesse de la prévention. La mise en œuvre du plan pour l'accès aux soins dans les régions de 2017 livre ses premiers résultats, avec la promotion de la télé-médecine et de la santé en ligne, un soutien financier à 538 maisons médicales pluridisciplinaires, des dispositifs incitatifs s'adressant aux professions médicales et paramédicales, ainsi qu'aux étudiants en médecine et aux jeunes médecins pour qu'ils entament leur carrière dans des zones mal desservies.

Une vague de départs massifs à la retraite devrait mettre le système de santé sous forte pression. Le vieillissement de la profession médicale (27 % des médecins sont âgés de 60 ans ou plus), la préférence des jeunes médecins pour le statut de salarié et des horaires plus courts, ainsi que l'augmentation de la demande de soins, sont autant de facteurs qui mettent le système sous pression. Le gouvernement prend des mesures pour faciliter l'accès aux professions médicales, faciliter l'établissement de cabinets médicaux et moderniser les études médicales et paramédicales

(voir la section 4.4.2.). En outre, le recrutement de 400 médecins généralistes dans les déserts médicaux a été lancé. Le gouvernement estime que plus de 3,4 milliards d'euros seront nécessaires jusqu'en 2022 pour financer la mise en œuvre de la stratégie de transformation du système de santé (voir la section 4.1).

L'offre de logements sociaux est limitée dans certaines régions. Malgré une évolution récente positive (124 200 logements sociaux locatifs financés en 2016 et plus de 100 000 rénovés), certaines régions présentent encore une pénurie de logements sociaux et de logements abordables. On estime qu'en 2017, 2,1 millions de ménages étaient en attente d'un logement social (*Union sociale pour l'habitat*). Avec la pénurie de logements, les ménages les plus modestes sont de plus en plus exposés au surpeuplement. Des investissements plus vigoureux dans le logement social, en particulier dans les zones à forte demande, pourraient réduire la détresse sociale et favoriser la mobilité de la main-d'œuvre.

La loi ELAN (*Évolution du logement, de l'aménagement et du numérique*) récemment adoptée vise à améliorer l'attribution des logements sociaux en fonction des besoins. La situation des locataires de logements sociaux en zones tendues sera désormais réexaminée tous les 3 ans, afin de garantir que les logements profitent à ceux qui sont dans les situations les plus urgentes (voir la section 4.1). La généralisation d'un système de points de priorité dans les grandes agglomérations devrait aussi rendre plus transparente l'attribution des logements sociaux. Jusqu'à présent, seules deux grandes agglomérations (Paris et Rennes) ont mis en œuvre ce système. D'autre part, en raison de l'assouplissement des conditions de vente de logements sociaux à des acteurs privés, jusqu'à 40 000 logements sociaux pourraient être privatisés chaque année (contre 8 000 unités par an actuellement), avec des risques potentiels de pénurie de logements sociaux (*Fondation Abbé Pierre*). La loi assouplit également les normes relatives à l'accessibilité pour les personnes handicapées, en réduisant de 100 % à 20 % la proportion de logements neufs devant être immédiatement accessibles aux personnes handicapées. Le médiateur français et le Conseil de l'Europe ont critiqué cette mesure. Une évaluation

des changements introduits par la loi est prévue dans cinq ans.

Besoins d'investissement

Des investissements accrus dans les compétences, l'éducation et la formation, l'aide à l'emploi et l'inclusion active peuvent favoriser l'égalité des chances et améliorer l'accès au marché du travail. Des aides à l'emploi adéquates et des investissements supplémentaires dans l'inclusion sociale sont particulièrement importants si l'on veut améliorer la situation des jeunes, des

personnes peu qualifiées et des personnes issues de l'immigration et de zones urbaines défavorisées sur le marché du travail, une attention particulière devant être accordée aux régions ultrapériphériques. Dans le même temps, l'apparition de pénuries de compétences et d'inadéquations des compétences met en évidence la nécessité d'investissements publics et privés supplémentaires dans la formation initiale et continue.

Encadré 4.3.1: Suivi des résultats au regard du socle européen des droits sociaux

Le socle européen des droits sociaux est conçu pour indiquer le cap d'un processus renouvelé de convergence ascendante vers de meilleures conditions de travail et de vie dans l'UE ⁽¹⁾. Il établit 20 principes et droits fondamentaux dans les domaines de l'égalité des chances et l'accès au marché du travail, des conditions de travail équitables, et de la protection et l'inclusion sociales. L'analyse contenue dans le présent rapport a été réalisée à la lumière des principes du socle.

TABLEAU DE BORD SOCIAL POUR LA FRANCE		
Égalité des chances et accès au marché du travail	Jeunes ayant quitté prématurément le système d'éducation et de formation (% de la population âgée de 18 à 24 ans)	Autour de la moyenne
	Écart taux d'emploi hommes - femmes	Autour de la moyenne
	Rapport interquintile de revenu (S80/S20)	Autour de la moyenne
	Risque de pauvreté ou d'exclusion sociale (en %)	Mieux que la moyenne
	Jeunes NEET (% de la population totale âgée de 15 à 24 ans)	Autour de la moyenne
Marchés du travail dynamiques et conditions de travail équitables	Taux d'emploi (% de la population âgée de 20 à 64 ans)	Autour de la moyenne
	Taux de chômage (% de la population âgée de 15 à 74 ans)	Autour de la moyenne
	Taux de chômage de longue durée (% de la population âgée de 15 à 74 ans)	Autour de la moyenne
	Croissance du RDBM par habitant	Autour de la moyenne
	Rémunération nette d'un travailleur à plein temps célibataire moyen percevant un salaire moyen	Mieux que la moyenne
Protection et inclusion sociales	Incidence des transferts sociaux (autres que les pensions) sur la réduction de la pauvreté	Mieux que la moyenne
	Enfants âgés de moins de 3 ans dans des structures d'accueil formelles	Mieux que la moyenne
	Besoins en soins médicaux non satisfaits déclarés par l'intéressé	Mieux que la moyenne
	Niveau individuel de compétence dans les technologies numériques	Autour de la moyenne

Les États membres sont classés selon une méthode statistique convenue avec le Comité de l'emploi et le Comité de la protection sociale. Cette méthode examine conjointement le niveau et l'évolution des indicateurs et les compare aux moyennes correspondantes au niveau de l'UE, et classe les États membres en sept catégories (de «meilleurs éléments» à «situation critique»). Par exemple, un pays peut être étiqueté «mieux que la moyenne» si le niveau de l'indicateur est proche de la moyenne de l'UE mais s'améliore rapidement. Pour plus de détails sur la méthode utilisée, voir le projet de rapport conjoint sur l'emploi pour 2019, COM(2018) 761 final.
NEET: ne travaillant pas, ne suivant pas d'études ni de formation; RDBM: revenu disponible brut des ménages.

La France obtient des résultats relativement bons pour certains des indicateurs du tableau de bord social sur lequel s'appuie le socle européen des droits sociaux. Le système de protection sociale est un point fort, qu'il s'agisse de l'effet des transferts sociaux sur la réduction de la pauvreté ou de la qualité des services. Toutefois, certains groupes spécifiques sont exposés à des risques plus élevés, notamment lorsqu'on tient compte des coûts fixes des ménages. Les principaux défis sont liés à une segmentation profondément ancrée du marché du travail et à l'inégalité des chances. La réussite scolaire et la participation au marché du travail restent fortement tributaires de l'origine socioéconomique et migratoire.

Malgré les nombreuses réformes adoptées ces dernières années, le marché du travail reste segmenté. La part des embauches et des renouvellements de contrats sur des contrats à très court terme reste très élevée, malgré une récente augmentation des engagements sur contrats à durée indéterminée. La segmentation peut aussi avoir des effets négatifs sur l'accumulation de capital humain à long terme. Le taux de conversion des contrats à durée déterminée en contrats à durée indéterminée est l'un des plus faibles de l'UE. Le travail à temps partiel involontaire est très élevé. Les ordonnances de septembre 2017 réformant le droit du travail devraient progressivement renforcer la flexibilité du marché du travail, mais leurs effets se font encore attendre. Parallèlement, des négociations sont en cours entre les partenaires sociaux en vue d'une réforme du système d'assurance chômage. Un ambitieux programme de modernisation des services publics de l'emploi a été entrepris.

Pour faire face à l'apparition de pénuries de compétences et à la persistance de l'inégalité des chances, un train de réformes complet a été adopté en 2018. L'objectif est d'élever les compétences de base et d'accroître la pertinence, l'attractivité et la qualité de

l'enseignement et de la formation professionnels. La réforme vise aussi à rendre l'apprentissage plus attractif et plus pertinent pour le marché du travail. Pour compléter ces efforts de réforme, le plan d'investissement dans les compétences financera, au cours des cinq prochaines années, des conseils intensifs assortis de formations qualifiantes, afin d'améliorer la situation de groupes défavorisés sur le marché du travail et de favoriser la mobilité et les possibilités d'embauche.

⁽¹⁾ Le socle européen des droits sociaux a été proclamé le 17 novembre 2017 par le Parlement européen, le Conseil et la Commission européenne. https://ec.europa.eu/commission/priorities/deeper-and-fairer-economic-and-monetary-union/european-pillar-social-rights/european-pillar-social-rights-20-principles_fr

4.4. RÉFORMES EN MATIÈRE DE COMPÉTITIVITÉ ET INVESTISSEMENTS

4.4.1 Investissements et productivité*

Le total des investissements est élevé en France.

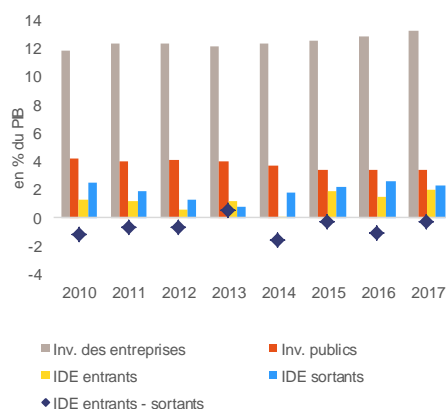
Les investissements des entreprises et les investissements publics se situent à un niveau élevé en France. Ils sont relativement stables en termes annuels et s'établissent respectivement à 13 % et 3 % du PIB. La France dispose également d'une part plus importante d'investissements directs étrangers entrants et sortants que d'autres grandes économies, équivalant à 1,9 % et 2,3 % du PIB français en 2017, respectivement (graphique 4.4.1). Un *Grand plan d'investissement* vise à mobiliser 57 milliards d'EUR d'investissements sur la période 2018-2022 pour accélérer la transition écologique (20 milliards d'EUR), renforcer les compétences (15 milliards d'EUR), consolider l'innovation (13 milliards d'EUR) et construire l'État numérique (9 milliards d'EUR). Le montant total de financements au titre du Fonds européen pour les investissements stratégiques (EFSI) y est le plus élevé de l'Union européenne (encadré 4.4.1).

D'autres investissements dans les infrastructures, les compétences et l'innovation en France pourraient favoriser la croissance potentielle, soutenir la compétitivité et réduire les disparités régionales. Des investissements supplémentaires peuvent contribuer à améliorer les performances des activités de recherche, de développement et d'innovation et à relever les défis de l'économie numérique. Parallèlement à la formation, ces investissements permettraient également d'améliorer la compétitivité des exportations françaises en termes de coûts et hors coûts (section 1) et de réduire les disparités régionales (section 4.4.3, annexe D). Enfin, les plans d'investissement annoncés contribueraient à moderniser les capacités énergétiques existantes, tandis que d'autres investissements pourraient soutenir la transition vers une économie circulaire et à faible intensité de carbone, y compris en libérant le potentiel d'investissements privés supplémentaires dans ce domaine.

L'investissement des entreprises a augmenté jusqu'en 2017. Le taux d'investissement des entreprises financières et non financières en France a atteint 23,9 % en 2017 en pourcentage de leur valeur ajoutée brute. L'investissement des

entreprises en France enregistre des résultats plutôt satisfaisants par rapport à d'autres États membres de la zone euro (graphique 4.4.2). En outre, selon une enquête (BEI, 2018), une part importante d'entreprises en France réalisent des investissements et prévoient d'accroître leurs investissements au cours de l'année. Cette position dans le quadrant «forte expansion des investissements» s'est renforcée (voir graphique 4.4.3) dans tous les secteurs, excepté la construction.

Graphique 4.4.1: Investissements publics, investissements des entreprises et investissements étrangers en France



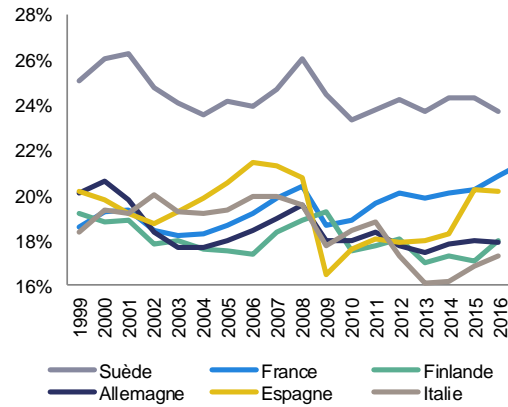
Source: Eurostat

Les investissements des entreprises dans les actifs immatériels se sont montrés résistants pendant la crise contrairement aux investissements dans les actifs corporels. Les investissements des entreprises dans les actifs immatériels sont devenus importants pour soutenir la spécialisation relative des économies avancées dans le haut des chaînes de valeur mondiales. (Alexander et Eberly, 2018; Corrado, Hulten et Sichel, 2009). En France, les investissements dans les actifs immatériels (produits de propriété intellectuelle) sont supérieurs à ceux d'un certain nombre d'autres États membres de l'UE et leur niveau est proche de celui des États nordiques membres de l'UE. Les investissements dans les actifs corporels (à l'exception des logements) demeurent en revanche à un niveau relativement faible par rapport à leur tendance d'avant la crise et aux autres États membres de l'UE. En particulier, le taux d'équipement en robots en

France est faible par rapport à l'Allemagne et l'Italie (132 robots pour 10 000 employés dans l'industrie manufacturière en France en 2016 contre 309 en Allemagne et 160 en Italie) (Guillou *et al.*, 2018). La part de machines et d'équipements considérée par les entreprises françaises comme étant de pointe (29 %) se situe en-dessous de la moyenne de l'UE (44 %) (BEI, 2018).

Malgré le niveau relativement élevé des investissements, les gains de productivité ont été modérés. Par rapport à d'autres grandes économies européennes, la France se caractérise par un déclin plus marqué de la croissance de la productivité totale des facteurs (PTF), qui s'observe depuis les années 2000 (Commission européenne 2018a, p. 5). Ce ralentissement structurel de la croissance de la productivité totale des facteurs (section 1), premièrement, met en doute l'efficacité des investissements des entreprises françaises et l'impact de certaines politiques publiques sur les décisions d'investissements des entreprises (Guillou *et al.*, 2018, OFCE, à venir). Deuxièmement, il peut amener à s'interroger sur la vitesse à laquelle les investissements se traduisent en gains de productivité, étant donné que les effets des investissements immatériels sur l'augmentation de la productivité des entreprises peuvent être plus longs à se matérialiser (OFCE, à venir). Troisièmement, il soulève la question de la localisation des investissements, car les investissements réalisés à l'étranger pour relocaliser une partie du processus de production pourraient avoir une incidence sur la valeur ajoutée d'un pays (Markusen, 2002; Navaretti *et al.*, 2010; Hijzen *et al.*, 2011); Emlinger *et al.*, 2019). Quatrièmement, le ralentissement structurel de la croissance de la productivité totale des facteurs peut être lié à une faible intensité d'innovation des entreprises. En effet, selon une enquête (BEI, 2018), le remplacement des capacités demeure la priorité la plus fréquemment citée en tant que motif d'investissement des entreprises au cours des trois prochaines années (36 % des entreprises en France). Contrairement aux années précédentes, cette première priorité est désormais suivie de près par le besoin de développer ou d'introduire de nouveaux produits, processus ou services.

Graphique 4.4.2: Taux d'investissement des entreprises



(1) Hors activités et investissements immobiliers du secteur public.

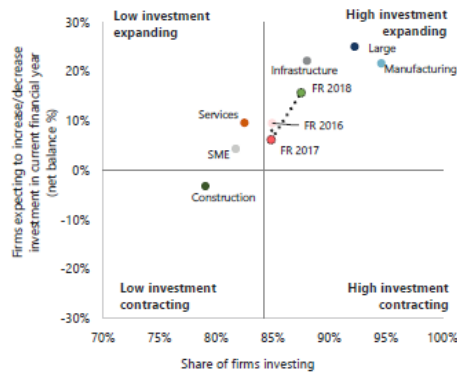
Source: Commission européenne.

La décélération de la croissance globale de la productivité est essentiellement imputable à une croissance de la productivité plus faible au sein des entreprises. Comme le montre le graphique 4.4.4, en moyenne, la contribution des gains d'efficacité au sein des entreprises a baissé entre 2010 et 2014, ce qui signifie que les entreprises ont connu un ralentissement de la croissance de leur productivité totale des facteurs. Parallèlement, la réaffectation des ressources entre les entreprises (efficacité allocative) a davantage diminué entre 2004 et 2007 et certaines études constatent même une stabilisation au cours des dernières années (Libert, 2017), alors que d'autres soulignent un «effet dynamique» positif, à savoir une réaffectation vers des entreprises à même d'accroître la productivité (Ben Hassine 2017, OFCE à venir)⁽⁵⁶⁾. Si on compare les secteurs, c'est l'industrie manufacturière qui a enregistré un ralentissement plus marqué de la croissance de la productivité intra-entreprise, tandis qu'une réaffectation des ressources entre les entreprises relativement moins importante a été observée dans le secteur des services, bien que la littérature ne soit pas concluante sur ce sujet (Ben Hassine 2017). Les entreprises françaises se caractérisent par une hétérogénéité croissante (Cette *et al.*, 2017), les entreprises très productives ayant tendance à voir leur productivité totale des facteurs

⁽⁵⁶⁾ La méthode de décomposition peut introduire un biais à la baisse de la composante «efficacité allocative» (Nishida *et al.*, 2017).

augmenter plus rapidement que les entreprises moins performantes.

Graphique 4.4.3: Perspectives d'investissement des entreprises en France

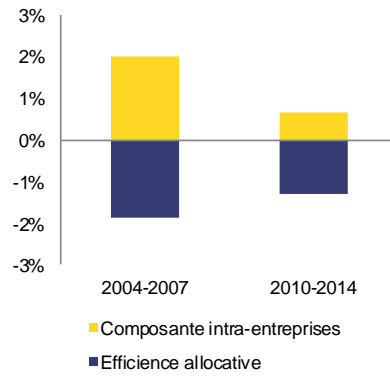


Source: BEI, 2018.

Les réformes adoptées ou annoncées devraient stimuler l'investissement et améliorer la productivité. Des barrières à l'investissement des entreprises subsistent tandis que les réformes structurelles récentes et prévues en France devraient stimuler l'investissement et la productivité (encadré 4.4.2). Il est difficile de qualifier leurs effets par anticipation (FMI, 2018). À la suite de la recommandation du Conseil de 2016 sur la création de conseils nationaux de la productivité, ⁽⁵⁷⁾ la France s'est également dotée d'un Conseil national de productivité en juin 2018. Les conseils nationaux de la productivité sont des institutions objectives, neutres et indépendantes qui peuvent étudier les enjeux de productivité, contribuant ainsi à l'élaboration de politiques fondées sur des données probantes et favorisant l'adhésion aux réformes structurelles au niveau national.

⁽⁵⁷⁾ Recommandation du Conseil du 20 septembre 2016 sur la création de conseils nationaux de la productivité. JO C 349 du 24.9.2016, p. 1.

Graphique 4.4.4: Décomposition de la croissance de la productivité totale des facteurs



Source: Base de données COMPNET, 6^e édition

Recherche, développement et innovation*

L'investissement dans la recherche et le développement est stable depuis 2015 et la France n'a pas été en mesure de réduire l'écart avec les États membres champions de l'innovation. L'intensité de recherche et développement totale ⁽⁵⁸⁾ s'est établie à 2,25 % en 2016, soit un chiffre supérieur à la moyenne de l'UE (2,03 %) mais légèrement inférieur à celui de 2015 (2,27 %), ce qui témoigne d'une certaine stagnation des efforts de recherche et développement. L'investissement du secteur des entreprises a été le principal moteur de la tendance globale positive que suit l'investissement dans la recherche et le développement mais son niveau reste encore bien en-deçà de l'objectif de 2 %. Les dépenses des entreprises dans la recherche et le développement ont atteint 1,43 % du PIB en 2016, contre 1,27 % en 2007. Les dépenses publiques dans le domaine de la recherche et du développement se sont élevées à 0,78 % du PIB en 2016, se situant au-dessus de la moyenne de l'UE (0,7 %). Dans l'ensemble, la France n'est pas en passe d'atteindre son objectif de 3 % pour 2020 en ce qui concerne l'intensité de recherche et développement totale. La France fait également partie des États membres de l'UE à forte intensité de recherche et développement qui ont notifié des taux de croissance de l'intensité de recherche et développement des entreprises inférieurs à la moyenne de l'UE pour la période 2007-2016

⁽⁵⁸⁾ Investissement dans la R&D en pourcentage du PIB.

(Commission européenne, 2018i). Conformément au tableau de bord européen de l'innovation 2018, la France se classe 11^e dans l'UE et sa position par rapport aux pays les mieux classés n'a pas changé au cours des dernières années. Les dépenses d'innovation hors recherche et développement des entreprises ⁽⁵⁹⁾ constituent l'un de ses points faibles. En outre, le dynamisme des entreprises semble modéré, comme le suggère la part faible et décroissante de l'emploi dans les entreprises à forte croissance (9,4 % contre 14 % en moyenne dans l'UE en 2016), en particulier dans les entreprises qui appartiennent aux 50 % de secteurs les plus innovants (4,1 % en 2015, contre 5,1 % en 2008, soit moins que la moyenne de l'UE qui s'établit à 4,8 %).

Les interventions du FEDER en faveur de la recherche, du développement et de l'innovation se fondent sur l'élaboration de stratégies de spécialisation intelligente au niveau régional. Le succès de ces stratégies dépendra de la capacité des territoires à mobiliser et à concentrer les ressources sur des plans d'action conçus pour défendre leurs objectifs et activités stratégiques. Définies pour la période 2014-2020, elles devront être mises à jour, en particulier dans les nouvelles régions nées de la nouvelle organisation régionale. La réussite de ce processus sera également tributaire de la capacité de coordonner l'approche dans le temps, de soutenir un processus de découverte entrepreneuriale associant sur le long terme l'écosystème régional d'innovation, sur la base de la stratégie définie, et de se coordonner avec d'autres régions françaises et européennes en vue d'optimiser les avantages du transfert de compétences, de connaissances et de technologies sur les territoires. L'échange de bonnes pratiques entre les régions françaises, ainsi qu'avec d'autres régions au sein de la coopération transfrontière et interterritoriale, aiderait à relever tous ces défis.

Le capital humain ne manque pas dans la recherche scientifique, mais il serait peut-être possible de renforcer l'efficacité du système public de recherche. Le système scientifique

⁽⁵⁹⁾ Cet indicateur mesure les dépenses dans l'innovation hors R&D en pourcentage du chiffre d'affaires total. Plusieurs composantes des dépenses d'innovation, comme les investissements dans les équipements et les machines et l'acquisition de brevets et de licences, mesurent la diffusion des nouvelles technologies et idées en matière de production. (*Enquête communautaire sur l'innovation*).

français dispose d'un certain nombre de points forts et, en particulier, la part des diplômés français en sciences et en ingénierie (21,6 pour 1 000 habitants) est la deuxième plus élevée de l'UE. Néanmoins, selon une comparaison internationale des systèmes publics de recherche mesurant leurs performances en termes d'indicateurs de résultat (nombre de publications, citations et brevets) par rapport aux ressources utilisées (DG Trésor, 2018), les performances françaises pourraient être meilleures. Elles sont comparables à celles de l'Allemagne. En outre, la France ne se classe que 10^e dans l'UE quant à sa part dans le premier pour cent des publications scientifiques les plus citées.

Les liens entre la science et les entreprises pourraient être encore renforcés par la création d'incitations au niveau des carrières des chercheurs. Un nombre limité de chercheurs du secteur public participent à la création d'entreprises et collaborent avec des entreprises existantes. Depuis 2000, seules 51 demandes d'adhésion à des entreprises émanant de chercheurs du secteur public et 231 demandes de création de nouvelles entreprises ont été examinées par la Commission de déontologie⁶⁰. Le projet de loi PACTE assouplirait certaines des règles sous-utilisées de la loi actuelle (loi Allègre) et il comprend des dispositions visant à promouvoir la mobilité des chercheurs en leur permettant de consacrer 50 % de leur temps de travail à des entreprises nouvellement créées, ainsi que de revenir à la recherche publique tout en préservant leurs parts dans les entreprises. Toutefois, la carrière et l'avancement des chercheurs sont encore largement basés sur les résultats de leur recherche, tels que les publications.

La recherche en partenariat entre les entreprises et le secteur public doit progresser. Entre 2012 et 2014, 15 % des entreprises innovantes ont collaboré avec des organismes publics de recherche et des universités (contre 17 % en Allemagne). La France continue d'afficher un chiffre inférieur à la moyenne de l'UE pour la recherche et le développement publics financés par les entreprises. De

⁽⁶⁰⁾ Il pourrait s'agir d'une sous-estimation du nombre réel de chercheurs du secteur public qui sont passés dans le secteur privé, car ils ne demandent pas tous un examen de la Commission de déontologie.

nombreuses structures de commercialisation ont été mises en place depuis 2010 grâce au Plan d'investissement d'avenir (PIA) pour un montant total d'aides publiques de 5,4 milliards d'EUR entre 2010 et 2020. Mais les premiers résultats des 14 sociétés d'accélération du transfert de technologies (SATT) en matière d'octroi de licences, de brevets, d'entreprises issues de l'essaimage («spin-offs») sont inférieurs aux attentes et l'objectif d'équilibre financier d'ici 2020 ne sera pas atteint (Cour des comptes, 2018b). À la suite des recommandations de la Cour, les structures d'accélération du transfert de technologies non performantes, comme la SATT Grand Centre, fermeront leurs portes en 2019. Des données semblent également indiquer qu'il est nécessaire de développer davantage la formation ciblée en matière de partenariats de recherche pour les membres du personnel des structures de commercialisation. Le soutien aux pôles de compétitivité a été renouvelé pour une quatrième phase (2019-2022) et la priorité sera donnée aux regroupements qui sont bien connectés avec d'autres structures au niveau local, qui sont axés sur les priorités industrielles nationales et qui ont participé à des projets de l'UE.

Il convient d'évaluer de manière plus approfondie l'efficacité des programmes publics et des mesures fiscales en faveur de la recherche, du développement et de l'innovation.

Le paysage français est caractérisé par un large éventail de régimes d'aide directe et indirecte et par un soutien généreux aux efforts de recherche et d'innovation des entreprises, par exemple, le régime de crédit d'impôt pour la R&D appelé Crédit d'impôt recherche (CIR), qui est le plus généreux parmi les pays de l'OCDE et qui représentait 0,24 % du PIB en 2018. Toutefois, les performances globales de l'écosystème de la recherche, du développement et de l'innovation ne correspondent pas encore au montant élevé de l'aide publique. Les organisations internationales ont déjà pointé cette situation dans le passé (OCDE, 2014). Dès lors, une évaluation approfondie du dosage des politiques est indispensable pour éclairer une future mise en œuvre ⁽⁶¹⁾. Un groupe d'experts français a réitéré l'appel à des évaluations régulières des régimes publics (rapport Lewiner). Le Conseil de

l'innovation, créé en juillet 2018, est chargé de superviser les mesures de simplification, y compris une meilleure coordination entre le soutien régional et national à l'innovation.

La France a fait de l'intelligence artificielle une priorité nationale. Sur la base des conclusions du rapport Villani (2018), une stratégie nationale pour l'intelligence artificielle («AI for humanity») a été conçue et prévoit 1,5 milliard d'EUR d'investissements publics jusqu'en 2022. Cette stratégie tirera parti de la qualité des ressources humaines en mathématiques, en informatique et en sciences cognitives, ainsi que des grands centres de recherche existants. La mobilité, l'environnement, la sécurité et la santé, notamment la création d'un «Health Data Hub», font partie des domaines prioritaires. Le Fonds pour l'innovation et l'industrie, financé par des privatisations ⁽⁶²⁾, contribuera également à financer l'intelligence artificielle. Le développement rapide de technologies connexes, telles que l'internet des objets, les réseaux 5G,

⁽⁶²⁾ Le projet de loi PACTE permet à l'État français de vendre des actions du groupe Aéroports de Paris, de la Française des Jeux et d'Engie en abaissant les minima actuels de participation. Le produit de ces privatisations sera investi pour générer un rendement qui servira à financer le Fonds pour l'innovation et l'industrie, doté de 10 milliards d'EUR.

⁽⁶¹⁾ Plusieurs études sont actuellement menées par France Stratégie.

le calcul à haute performance et, plus généralement, l'économie fondée sur les données, sera l'une des clés de la réussite de ces initiatives.

Encadré 4.4.1: Le plan d'investissement pour l'Europe en France

Le financement total au titre du Fonds européen pour les investissements stratégiques (EFSI) en France s'élève à 11,6 milliards d'EUR et devrait générer 60,6 milliards d'EUR d'investissements supplémentaires, ce qui fait de la France le premier pays bénéficiaire en volume du Fonds (alors qu'elle se classe à la onzième place en ce qui concerne le volume global des opérations approuvées exprimé en pourcentage du PIB). La France est parvenue à fortement mobiliser l'EFSI pour ses priorités — l'innovation, la transition énergétique et le numérique — dans les régions.

120 projets d'infrastructure et d'innovation ont été financés par la Banque européenne d'investissement (BEI) avec le soutien de l'EFSI, ce qui représente un financement total d'environ 9,3 milliards d'EUR et devrait générer 45,8 milliards d'EUR d'investissements totaux. Trois régions (l'Île-de-France, les Hauts-de-France et le Grand-Est) rassemblent plus de la moitié des investissements.

Dans le cadre du volet «financement des PME» du plan, le Fonds européen d'investissement (FEI) a développé plusieurs outils en France: des prêts pour équipement, des prêts à l'innovation et des investissements en capital dans les PME, par l'intermédiaire de fonds d'investissement. Le FEI a également signé des accords avec des banques commerciales afin de leur garantir qu'elles financeront des prêts à l'innovation destinés à la recherche et au développement des PME. 40 conventions financées par le FEI avec le soutien de l'EFSI ont été signées avec des banques intermédiaires, pour un montant total de 2,2 milliards d'EUR, qui devraient générer environ 14,7 milliards d'EUR d'investissements; ce ne sont pas moins de 234 919 PME et entreprises de taille intermédiaire qui devraient ainsi bénéficier d'un meilleur accès au financement.

Exemples de projets soutenus par l'EFSI en France

Agriculture: Agricool

Agricool est une PME française qui cultive des fraises sans pesticides pour plus de goût et en milieu urbain pour réduire les frais de transport. Les co-fondateurs ont innové en recyclant un conteneur, appelé Cooltainer, pour y cultiver les fruits. Pour développer ses activités, Agricool a sollicité un investissement en fonds propres auprès de Daphni, un fonds soutenu par le FEI dans le cadre du plan d'investissement pour l'Europe. La plupart des fonds ont été utilisés pour recruter des ingénieurs et des agronomes. L'entreprise compte aujourd'hui 45 salariés.

Transition énergétique: Adestia: des logements sociaux à haut rendement énergétique

- Financement par l'EFSI: 200 millions d'EUR, devant générer un investissement total de 330 millions d'EUR

La BEI a octroyé un prêt de 200 millions d'EUR pour réaliser des travaux de modernisation et de réhabilitation énergétique de 25 000 logements sociaux. Le prêt contribuera à accroître le volume des opérations en accélérant les travaux, qui sont plus ambitieux que prévu, en améliorant la qualité des logements et en réduisant les coûts de chauffage. Outre l'impact environnemental et socio-économique, la rénovation de ces logements et leur remise aux normes contribueront à la croissance économique dans les régions concernées, en raison de l'ampleur des travaux entrepris.

Économie circulaire: EcoTitanium: recyclage de titane de qualité aéronautique

La BEI a accordé un prêt de 30 millions d'EUR à EcoTitanium en vue de la construction et de l'exploitation de la première usine de recyclage de titane de qualité aéronautique en Europe. EcoTitanium recyclera et refondra les chutes de titane et d'alliages de titane de qualité aéronautique. Actuellement, toutes les chutes de titane de qualité aéronautique sont exportées, essentiellement vers les États-Unis, car il n'existe pas d'usine de recyclage en Europe. Le projet contribuera à la création d'une économie circulaire pour le titane et ses alliages en Europe.

Encadré 4.4.2: Obstacles et réformes en matière d'investissement en France

Section 1. Perspective macroéconomique

L'investissement total en France (mesuré par la formation brute de capital fixe) reste important. Le ratio investissement total/PIB est plus élevé que dans la zone euro dans son ensemble et que dans des grandes économies comme l'Allemagne, l'Italie et l'Espagne. Cela s'explique notamment par une part plus importante de l'investissement des entreprises et de l'investissement public dans le PIB. Toutefois, la croissance des investissements devrait ralentir au cours des prochaines années, en particulier dans le secteur des entreprises. L'investissement public devrait continuer à contribuer à l'augmentation de la part de l'investissement dans le PIB en 2018 et en 2019.

Section 2. Évaluation des obstacles à l'investissement et réformes en cours

Administration publique/Environnement des entreprises	Charge réglementaire / administrative	RPP	Secteur financier/Fiscalité	Fiscalité	RPP
	Administration publique			Accès au financement	
	Marchés publics / PPP		R&D&I	Coopération entre les universités, le monde de la recherche et les entreprises	RPP
	Système judiciaire			Financement de la R&D&I	RPP
	Cadre d'insolvabilité		Réglementations sectorielles	Services aux entreprises/Professions réglementées	RPP
	Concurrence et cadre réglementaire			Commerce de détail	
Marché du travail / Éducation	Législation en matière de protection de l'emploi et cadre des contrats de travail			Construction	
	Salaires et mécanisme de fixation des salaires	RPP		Économie numérique / Télécoms	
	Éducation, compétences, formation tout au long de la vie	RPP		Énergie	
			Transports		

Légende:

	Pas d'obstacle à l'investissement décelé		Certains progrès
RPP	Obstacles à l'invest. faisant aussi l'objet d'une RPP		Progrès substantiels
	Aucun progrès		Mise en œuvre intégrale
	Progrès limités		

Les obstacles à l'investissement sont globalement modérés en France. L'accès au financement constitue un obstacle uniquement pour les entreprises en expansion très rapide ou pour les innovations radicales. Grâce aussi à l'action des banques d'investissement nationales, le financement externe représente une part plus importante du financement des investissements en France que dans d'autres États membres (56 % contre 35 %) (Commission européenne, 2018k). Par ailleurs, la proportion d'entreprises qui considèrent les infrastructures numériques comme un obstacle augmente au fil du temps, avec une hausse de 11 points par rapport à l'année dernière (BEI, 2018). Les réglementations du marché du travail et des marchés de produits continuent d'être perçues comme des obstacles par les entreprises en France (Commission européenne, 2018m). À cet égard, les mesures destinées à réduire l'impact du franchissement temporaire de seuils de taille devraient atténuer l'incidence des exigences réglementaires liées à la croissance des entreprises et donner à celles-ci le temps d'envisager des possibilités d'investissement.

Exemples d'obstacles à l'investissement et actions prioritaires en cours

Une fiscalité plus favorable aux entreprises, la poursuite de la réduction de la pression fiscale sur le travail et la mise en œuvre d'une baisse progressive de l'impôt sur les sociétés sont des mesures qui se poursuivront au cours des prochaines années. Ces mesures, ainsi que les récentes réformes du marché du travail, pourraient soutenir les investissements des entreprises. Les obstacles à l'investissement liés au manque de travailleurs disposant des compétences adéquates et à des contraintes réglementaires inutiles sont traités comme suit:

1. La réforme du système d'enseignement et de formation professionnels pourrait resserrer les liens entre la formation, le marché du travail et les besoins des entreprises en termes de recrutement (section 4.3). Le manque de travailleurs disposant des compétences adéquates est en effet considéré comme un obstacle à l'investissement par 75 % des entreprises en France. Ce chiffre est en hausse par rapport à l'année dernière

(62 %), même s'il reste inférieur à la moyenne de l'UE (77 %).

2. La loi pour un État au service d'une société de confiance de 2018 simplifie davantage les procédures, les interactions et l'échange d'informations avec l'administration publique (section 4.4). Le projet de loi PACTE, actuellement en cours d'examen, devrait ouvrir la voie aux entreprises tout au long de leur parcours, notamment en simplifiant les procédures de démarrage ou d'enregistrement, en développant de nouvelles règles pour bénéficier d'une seconde chance et en réduisant la durée et le coût des procédures d'insolvabilité. Certaines mesures figurant dans le même projet de loi pourraient également contribuer à canaliser l'épargne, en la réorientant vers des produits plus risqués pour soutenir l'investissement et la croissance des entreprises.

Numérisation*

Le plan France très haut débit vise à faire en sorte que l'ensemble du territoire français soit couvert par des réseaux offrant un débit d'au moins 30 Mbits/s d'ici à 2022. En 2017, seuls 55 % des ménages français disposaient d'un tel accès, contre une moyenne de 80 % dans l'UE. L'adoption du haut débit rapide est également faible (20 % des ménages contre 41 % dans l'UE en moyenne en 2018). L'utilisation des services mobiles à haut débit a augmenté au cours de la dernière année, passant de 86 à 91 abonnements pour 100 habitants, mais ce chiffre reste légèrement inférieur à la moyenne de l'UE (96). La couverture à haut débit varie fortement entre les régions et reste limitée dans les zones rurales et les territoires d'outre-mer. Le plan France très haut débit a été lancé en 2013 et a été révisé en 2017 afin de garantir un accès universel au haut débit rapide (d'au moins 8 Mbits/s) d'ici à 2020. Un montant de 3,3 milliards d'EUR a été engagé pour soutenir les projets de déploiement mis en œuvre par les autorités régionales et locales dans des régions où l'initiative privée fait défaut. Des mesures de soutien à l'installation du matériel par les particuliers dans les zones reculées (guichet Cohésion numérique des territoires) ont également été annoncées. En juin 2018, le gouvernement a accepté les propositions des opérateurs Orange et SFR afin d'accélérer le déploiement de la fibre optique jusqu'à l'abonné (FttH). Les autorités françaises s'attendent à ce que 27 millions de lignes FttH, dont 18,8 millions provenant d'initiatives privées, soient installées d'ici à la fin de 2022. Ces mesures, et d'autres mesures connexes, devraient contribuer de manière significative à la réalisation des objectifs de connectivité du pays. Une surveillance étroite de leur mise en œuvre, en particulier dans les zones où la couverture est faible, sera cruciale, étant donné l'approche essentiellement décentralisée qui a été retenue et les goulets d'étranglement que

pourrait créer le manque de personnel qualifié pour déployer le réseau (voir la section 4.3).

Des actions visant à promouvoir l'adoption des technologies numériques par les entreprises sont en cours d'élaboration. Les niveaux d'adoption des technologies numériques et du commerce électronique en France sont inférieurs à la moyenne de l'UE et varient considérablement selon la taille de l'entreprise. Les petites et moyennes entreprises affichent des niveaux d'adoption inférieurs à ceux de leurs homologues plus importantes; par exemple, seules 15 % des petites et moyennes entreprises vendent en ligne, contre près de 44 % des grandes entreprises (Commission européenne, 2018j). Le portail France Num, lancé en octobre 2018, vise à promouvoir la transformation numérique des entreprises. Ce portail vise notamment à débloquer un milliard d'EUR de prêts en faveur des petites et moyennes entreprises et des micro-entreprises, au moyen d'un mécanisme de garantie qui s'appuie en partie sur un financement de l'UE.

La France prend des mesures pour encourager le déploiement de l'administration en ligne. Le pays affiche un niveau moyen à élevé de pénétration et de numérisation (Évaluation comparative des services d'administration en ligne). Il obtient de bons résultats en matière d'utilisation des données ouvertes et se situe au-dessus de la moyenne de l'UE en ce qui concerne la réalisation de démarches en ligne ainsi que les services publics numériques pour les entreprises. Toutefois, il est à la traîne en ce qui concerne la proportion de données pré-remplies dans les formulaires de services publics en ligne. Le programme Action Publique 2022, lancé en octobre 2017 (voir la section 4.1), a pour objectif de dématérialiser 100 % des services publics d'ici à 2022. Un fonds spécial pour la modernisation des services publics a été créé à la fin 2017 et est doté de 700 millions d'EUR pour

une période de cinq ans, dont 200 millions d'EUR pour 2018. La mise en œuvre est en cours et 32 grands projets de transformation ont été lancés, dont plusieurs relatifs à la transformation numérique (FranceConnect). Dans le domaine de la santé en ligne, les résultats sont mitigés. 80 % des cabinets des médecins généralistes disposent de dossiers médicaux électroniques (OCDE, 2018). Les consultations de télémedecine sont remboursées par la Caisse nationale d'assurance-maladie. En revanche, la prescription en ligne n'est pas encore opérationnelle. Un espace numérique personnalisé sera mis en place pour les patients d'ici à 2022.

Investissements pour une croissance durable*

Énergie

En 2017, la France a investi environ 41 milliards d'EUR dans les politiques liées au climat. La plupart de ces investissements ont été réalisés dans les domaines de l'énergie (20 milliards d'EUR pour l'efficacité énergétique, 6,6 milliards d'EUR pour le déploiement des énergies renouvelables) et du transport (10 milliards d'EUR pour la construction et l'amélioration des transports durables), selon le «Panorama des financements climat» de l'I4CE - Institute for Climate Economics (2018). Ces investissements – qui augmentent de manière significative pour la première fois depuis 2013 – visent à atteindre les objectifs ambitieux fixés par la loi sur la transition énergétique (LTECV, loi pour la transition énergétique et la croissance verte), qui a été adoptée en 2015 et s'est traduite en termes opérationnels par la stratégie nationale bas-carbone (SNBC) et la programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE). En adoptant son plan pour le climat en juillet 2017, la France s'est désormais fixé la neutralité carbone comme nouvel objectif à long terme, à atteindre d'ici à 2050.

Jusqu'à présent, la France a affiché de bons résultats en matière de politique d'atténuation du changement climatique, mais elle doit intensifier ses efforts en vue d'atteindre ses objectifs pour 2030. En particulier, la France doit accélérer le déploiement des énergies renouvelables (seulement 16 % du bouquet énergétique en 2016, contre un objectif de 23 % d'ici 2020) et la rénovation énergétique du parc immobilier. L'observatoire mis en place par

l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME) en 2018 indique un écart grandissant par rapport à son objectif «budget carbone» (+ 6,7 % des émissions de gaz à effet de serre en 2017, principalement en raison du secteur de la construction: + 22,7 %). Si aucune mesure supplémentaire n'est prise, la France accusera un écart de 10 pp par rapport à l'objectif qu'elle s'est fixé pour 2030 concernant les émissions de gaz à effet de serre. (graphique 4.4.5). Selon l'I4CE, pour tenir ses engagements de 2020 et 2030 et compte tenu également du déficit d'investissement accumulé entre 2016 et 2018 ⁽⁶³⁾, la France devrait investir un montant compris entre 55 et 85 milliards d'EUR par an entre 2019 et 2023. Étant donné que plus de la moitié (52 %) du financement de ces investissements dépend du secteur public, il conviendrait, pour exploiter toutes les possibilités d'investissement existantes, que les conditions économiques et réglementaires soient plus favorables au financement de projets par le secteur privé.

Le 27 novembre 2018, le gouvernement français a présenté le projet de deuxième programmation pluriannuelle de l'énergie pour la période 2019-2028 (deuxième PPE), qui définit pour cette période la trajectoire principale des investissements dans le domaine de l'énergie comportant une intervention publique. Cette programmation aborde concrètement pour la première fois la mise en œuvre des objectifs en matière d'énergie nucléaire qui figurent dans la loi sur la transition énergétique adoptée en 2015. En particulier, la deuxième PPE fixe l'objectif de réduction de la part de l'énergie nucléaire à 50 % de la production d'électricité d'ici à 2035. Dans le même temps, elle reconnaît la nécessité d'une poursuite de l'exploitation au-delà de 40 ans de la plupart des centrales nucléaires

⁽⁶³⁾ Dans son plan national en matière d'énergie et de climat, qui doit être adopté d'ici au 31 décembre 2019 conformément au règlement sur la gouvernance de l'union de l'énergie et de l'action pour le climat [règlement (UE) 2018/1999 du Parlement européen et du Conseil du 11 décembre 2018], la France fournira une vue d'ensemble de ses besoins d'investissement jusqu'en 2030 pour les différentes dimensions de l'union de l'énergie, notamment les énergies renouvelables, l'efficacité énergétique, la sécurité de l'approvisionnement et l'atténuation du changement climatique et l'adaptation à celui-ci. Les informations fournies contribueront également à l'identification et à l'évaluation des besoins d'investissement en matière d'énergie et de climat en France.

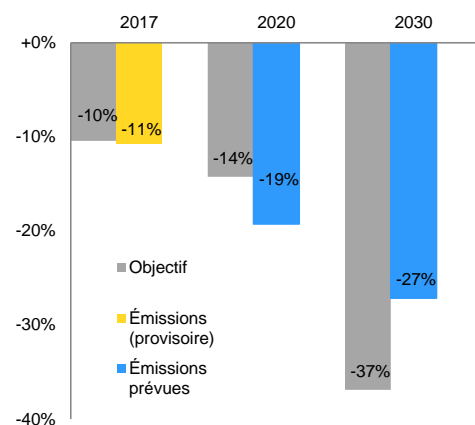
existantes, ce qui nécessiterait des investissements substantiels (grand carénage). En 2017, la compagnie d'électricité française Électricité de France S.A. (EdF) a revu ses besoins en investissements pour la période 2014-2025 sur la base d'une durée d'exploitation de 45 ans pour l'ensemble du parc. Le gouvernement lui a également demandé (graphique 4.4.6) de présenter des propositions relatives à la façon dont sa structure pourrait évoluer pour atteindre les objectifs fixés dans la deuxième PPE. Il est important de veiller à ce que la mise en œuvre de la deuxième PPE intègre bien la nécessité pour Électricité de France de se développer sans que cela ait des répercussions imprévues sur les finances publiques françaises.

D'autres investissements privés seraient nécessaires dans le domaine des énergies renouvelables pour parvenir à l'objectif de 23 % en 2020. Malgré un système de soutien approprié (complément de rémunération) et les efforts déployés pour réduire les obstacles administratifs et réglementaires, des mesures de simplification supplémentaires sont nécessaires, en particulier dans le domaine de la technologie éolienne en mer: le retard dans la mise en œuvre des projets (de sept à dix ans en France contre trois à quatre ans en Allemagne) pourrait être réduit de manière significative grâce à l'adoption de la loi pour un État au service d'une société de confiance. Les recours systématiques introduits contre les chantiers de construction empêchent un déploiement plus rapide de la technologie éolienne, malgré son potentiel élevé. Ces questions pourraient être partiellement résolues par la participation, introduite à titre d'expérience dans des appels d'offres récents, la communication à l'intention des citoyens et des communautés locales et une réforme des impôts locaux, afin que les communes d'accueil puissent davantage bénéficier de ces projets. Il est particulièrement important que la France accélère la pénétration des énergies renouvelables dans le secteur du chauffage et du refroidissement, où il existe un important potentiel inexploité de décarbonation.

Les besoins en investissements et le déficit d'investissement sont également importants en matière d'efficacité énergétique des bâtiments. La part du parc immobilier qui satisfait à des normes élevées en matière d'efficacité énergétique est plus faible pour les entreprises en France

(22 %) que dans l'UE (37 %) (BEI, 2018). Selon le plan de rénovation énergétique des bâtiments adopté en 2017, 500 000 logements devraient être mis en conformité chaque année d'ici à 2020, dont 120 000 logements sociaux et 380 000 logements privés. Selon l'I4CE (2018), le déficit d'investissement se situe entre 5 et 8 milliards d'EUR en 2018, soit 60 % du déficit total d'investissements pour le climat. Malgré la multiplicité des instruments publics existants pour financer ce segment («éco-prêt» à taux zéro; crédit d'impôt pour la transition énergétique, CITE; certificats d'économie d'énergie, CEE; Habiter Mieux, programme de l'Agence nationale pour l'habitat), la France doit débloquer le financement privé en faveur de l'efficacité énergétique, à l'échelle nécessaire pour assurer sa transition énergétique à l'horizon 2020 et au-delà, grâce à des campagnes de sensibilisation des citoyens, au renforcement des compétences de la main-d'œuvre et à des guichets uniques avec un ancrage territorial fort.

Graphique 4.4.5: France: objectifs et émissions dans le cadre de la législation relative à la répartition de l'effort (en pourcentages de variation par rapport aux niveaux de 2005)

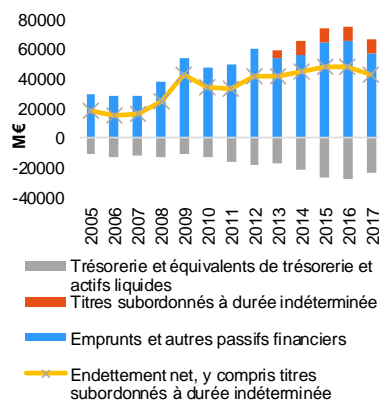


Source: Commission européenne.

Enfin, davantage d'investissements dans les projets d'interconnexion sont nécessaires pour progresser dans l'intégration du marché intérieur de l'énergie, par exemple en se rapprochant davantage de la péninsule ibérique. Le niveau d'interconnexion électrique de

la France était de 9 % en 2017 ⁽⁶⁴⁾ et est en passe d'atteindre l'objectif de 10 % fixé pour 2020 grâce à l'achèvement des projets d'intérêt commun (PIC) en cours, par exemple les interconnexions Savoie-Piémont, IFA2 ou ElecLink. En 2018, des progrès importants ont été réalisés avec le projet de ligne électrique traversant le golfe de Gascogne, cofinancé par le mécanisme pour l'interconnexion en Europe (MIE), qui doublera la capacité d'interconnexion entre la France et l'Espagne d'ici à 2025. En outre, plusieurs projets d'intérêt commun sont prévus et devraient contribuer à accroître encore la capacité d'interconnexion électrique entre la France et ses voisins. En ce qui concerne le gaz, la France est bien interconnectée, comme le montrent le doublement de la capacité de sortie et l'augmentation de 50% de la capacité d'entrée au cours des dix dernières années.

Graphique 4.4.6: Évolution de l'endettement d'Électricité de France S.A. (EdF) de 2005 à 2017



Source: Commission européenne, sur la base des rapports annuels d'EdF.

Économie circulaire, éco-innovation, gestion des déchets et réduction des émissions

Au cours des dernières décennies, la France a résolument soutenu le développement des éco-industries, l'éco-innovation et l'économie circulaire. Selon le cadre de suivi pour l'économie circulaire, l'utilisation circulaire (secondaire) de matériaux y est la plus élevée d'Europe (19,5 % en 2016, contre une moyenne de l'UE de 11,7 %), malgré le nombre limité de personnes employées dans l'économie circulaire (1,52 % de l'emploi

total en 2016, contre une moyenne de 1,73 % dans l'UE). En avril 2018, la France a publié sa première feuille de route pour l'économie circulaire, qui a pour objectif de créer jusqu'à 300 000 nouveaux emplois. La feuille de route devrait, entre autres, réduire de 30 % l'utilisation et la consommation de ressources par rapport au PIB d'ici à 2030 (par rapport à 2010), réduire de 50 % les quantités de déchets non dangereux mis en décharge d'ici à 2025 (par rapport à 2010) et ambitieusement tendre vers 100 % de déchets plastiques recyclés d'ici à 2025. De nouvelles filières à responsabilité élargie des producteurs seront mises en place, tandis que le champ d'application des filières existantes sera étendu et leur gouvernance améliorée. Les informations destinées aux consommateurs sur la réparabilité des produits deviendront obligatoires à compter de 2020 pour les appareils électriques et électroniques, en fonction d'un nouvel indice spécifique à aligner sur la politique de l'UE relative aux produits.

Des investissements supplémentaires pourraient être nécessaires pour améliorer l'éco-innovation, la gestion des déchets et la réduction des émissions. Malgré les progrès réalisés grâce à la nouvelle politique industrielle nationale, intitulée «Nouvelle France industrielle», des obstacles législatifs et financiers peuvent encore empêcher de nombreuses entreprises d'investir dans l'éco-innovation. Il semble difficile de faire évoluer les comportements individuels et l'acceptation sociale des modèles de consommation durables. Les banques continuent de faire preuve de prudence en matière de financement des innovations radicales. En ce qui concerne la gestion des déchets, avec un taux de recyclage de 42 % en 2016 (Commissariat général au développement durable), la France est proche de l'objectif de l'UE de 50 % de déchets municipaux recyclés d'ici à 2020. Toutefois, d'autres mesures seront nécessaires pour respecter les objectifs de recyclage au-delà de 2020 et atteindre les objectifs ambitieux du plan d'action pour l'économie circulaire. En ce qui concerne la réduction de plusieurs polluants atmosphériques, la qualité de l'air reste très préoccupante en France ⁽⁶⁵⁾. Des efforts supplémentaires sont nécessaires

⁽⁶⁴⁾ Communication intitulée «Renforcer les réseaux énergétiques de l'Europe», COM(2017) 718 final.

⁽⁶⁵⁾ Pour l'année 2015, l'Agence européenne pour l'environnement (2018) a estimé que plus de 40 000 décès prématurés en France étaient imputables aux

pour atteindre les engagements de réduction des émissions (par rapport aux niveaux d'émissions de 2005) fixés dans la nouvelle directive sur les plafonds d'émissions nationaux ⁽⁶⁶⁾ entre 2020 et 2029 et à partir de 2030.

Les secteurs agricole et agro-alimentaire

Malgré le bon positionnement du secteur agricole français dans les échanges au sein de l'UE, la balance commerciale de la France s'est détériorée au cours des dernières années.

De 2007 à 2017, les exportations de la France vers d'autres États membres sont passées de 14 % à 11 % du total des exportations intra-UE. Alors que les échanges au sein de l'UE (en valeur) ont augmenté de manière significative, le secteur agricole de la France n'a pas profité de cette opportunité pour croître au même rythme. Sur les marchés étrangers aussi, le total des exportations agro-alimentaires de la France a augmenté au cours de la période 2007-2017, mais pas aussi rapidement que le total des exportations de l'UE, de sorte que la part de marché de la France a reculé d'un point de pourcentage au cours de cette période.

Les résultats relativement médiocres des exportations françaises au cours de la dernière décennie soulignent la nécessité de renforcer la chaîne de valeur productive. Le nombre d'exploitations agricoles et de personnes actives dans le secteur agricole a considérablement diminué. Selon l'enquête sur la structure des exploitations agricoles publiée en 2018, la France a perdu 110 000 exploitations entre 2005 et 2016, ce qui représente une perte de 20 %. Cette tendance a conduit le secteur agricole français à avoir un niveau satisfaisant de surface agricole utile et d'unités de bétail par unité de travail, par rapport à d'autres États membres concurrents, ce qui conduit à un problème de compétitivité au niveau de la chaîne de valeur. En novembre 2018, la France a adopté une nouvelle loi à la suite des conclusions des États généraux de l'alimentation (EGA) qui avaient été lancés en juillet 2017. Cette loi vise à

améliorer la transmission des marges de prix le long de la chaîne (des producteurs aux distributeurs), tout en donnant au consommateur une meilleure perception de la structure des prix. Elle répond également aux attentes de la société, notamment en ce qui concerne les produits biologiques, les appellations de qualité, le bien-être des animaux, la réduction des produits phytosanitaires et des déchets, ainsi que la qualité des sols.

Un plan d'investissement de 5 milliards d'EUR pour la période entre 2018 et 2022 a été lancé pour contribuer à l'amélioration des performances économiques, environnementales, sociales et sanitaires des secteurs agricole et agro-alimentaire.

En France, il existe une prise de conscience accrue de la nécessité de poursuivre la modernisation des secteurs agricole et agro-alimentaire afin de mieux répondre aux attentes des citoyens et des consommateurs en matière de pratiques de production et de diversification de l'offre. La modernisation du secteur est considérée comme un élément important pour garantir une croissance durable et inclusive, au moyen d'aides à l'investissement et d'autres instruments pertinents, comme les mesures agro-environnementales et climatiques, ainsi que d'un accompagnement du changement des pratiques agricoles par l'intermédiaire de services de vulgarisation. Le plan soutiendra les investissements en faveur de cinq priorités transversales: i) l'agro-écologie et la réduction des intrants (santé végétale et antibiotiques), ii) le bien-être animal et la sécurité sanitaire des élevages, iii) l'indépendance protéique (alimentation animale), iv) la production d'énergies renouvelables et les économies d'énergie, et v) la santé et les conditions de travail des travailleurs.

4.4.2 Concurrence et intégration du marché*

Les avis et recommandations de l'autorité de la concurrence ont contribué à améliorer le fonctionnement de marchés clés ces dernières années. En vertu du droit français de la concurrence, le gouvernement doit consulter l'autorité de la concurrence (ci-après l'«Autorité») sur les projets de législation dérivée prévoyant une réglementation des prix ainsi que des mesures restreignant l'accès à un marché ou à une profession, établissant des droits exclusifs ou imposant des prix ou des conditions de vente

concentrations de particules fines, de dioxyde d'azote et d'ozone. Ce chiffre équivaut à près de 500 000 années de vie perdues en raison de la pollution atmosphérique en termes absolus, ou à plus de 700 années de vie perdues en termes relatifs, c'est-à-dire calculée pour 100 000 habitants.

⁽⁶⁶⁾ Directive 2016/2284/UE.

uniformes. L'Autorité peut également, de sa propre initiative, rendre des avis sur toute question relative à la concurrence ou procéder à des enquêtes sectorielles. Par exemple, en janvier 2015, l'Autorité a publié un avis sur les professions juridiques réglementées (comme les notaires et les huissiers de justice) estimant qu'il était impératif que ces professions soient modernisées et ouvertes à la concurrence. Elle a ensuite publié 80 recommandations visant à réformer les professions juridiques (comme la levée des restrictions à la liberté d'installation des professionnels juridiques qualifiés et la mise en place de tarifs davantage fondés sur les coûts et plus flexibles), dont la plupart ont été traduites dans la loi Macron finale de 2015.

Malgré les progrès réalisés, les obstacles à l'entrée et à la concurrence dans les services aux entreprises et dans les professions réglementées restent élevés. Les principaux obstacles proviennent d'exigences d'agrément restrictives, d'activités réservées et d'exigences en matière de détention de capital et de droits de vote. Selon le nouvel indice de restrictivité des échanges de services intra-EEE de l'OCDE, par rapport aux autres États membres de l'UE, le niveau de restrictivité réglementaire en France est plus élevé que la moyenne du marché unique dans des secteurs tels que la comptabilité, les services juridiques et les services de distribution. Dans le domaine de l'hébergement de courte durée, la loi ELAN a introduit de nouvelles obligations pour les plateformes collaboratives. Des réformes ambitieuses dans le domaine des professions réglementées ont été entreprises ces dernières années (à savoir, la loi de 2015 pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques ou loi Macron), mais la mise en œuvre de certaines mesures a été plus longue que prévu et des améliorations pourraient être apportées (mission d'évaluation de la loi Macron, 2018), tandis que les réformes dans certains secteurs se poursuivent. Par exemple, la stratégie de transformation du système de santé annoncée par le président en septembre 2018 prévoit la réforme des professions de la santé et de l'enseignement dans ce domaine. Elle prévoit la création d'un nouveau métier d'«assistant médical» afin de décharger les médecins de l'exécution des tâches administratives, ainsi que la suppression du numerus clausus pour l'accès aux études médicales

et des examens à la fin de la première année d'étude.

Les obstacles ont entraîné des marges bénéficiaires et des prix élevés, ce qui a porté atteinte à la compétitivité de l'ensemble de l'économie. Les taux de rotation sont plus faibles et les marges sont plus élevées dans les principaux services aux entreprises en France que dans le reste de l'UE. Dans le secteur immobilier, ainsi que dans les services juridiques et comptables, le taux brut d'exploitation est particulièrement élevé par rapport à d'autres secteurs de services. Le manque de concurrence, associé à des coûts de main-d'œuvre élevés, a contribué à maintenir les prix à un niveau élevé, notamment dans les transactions immobilières, le logement, la restauration et les services professionnels (France Stratégie, 2017). Dans la mesure où les coûts de ces services sont également supportés par les entreprises en tant qu'intrants, ils constituent un facteur supplémentaire pesant sur la compétitivité de la France, y compris sur l'industrie.

Dans le secteur du commerce de détail, la France a procédé à un certain nombre de réformes visant à réduire la charge réglementaire, mais ces efforts devraient se poursuivre. En ce qui concerne l'établissement de commerces de détail, la situation s'est améliorée et la France est le dixième État membre le moins restrictif (Commission européenne, 2018g). En revanche, elle reste l'État membre le plus restrictif pour ce qui est de la réglementation du fonctionnement des magasins. Les restrictions concernent les heures d'ouverture des magasins, les canaux de distribution pour certains produits et la promotion des ventes. En outre, une taxe spécifique sur le commerce de détail fondée sur l'espace de vente et le chiffre d'affaires exerce une incidence très négative sur la compétitivité des détaillants et les désavantage par rapport au commerce électronique. Dans ce contexte, la croissance du secteur du commerce de détail est plutôt modeste en France.

En ce qui concerne le système ferroviaire, la France met en œuvre une réforme ambitieuse qui prévoit une plus grande ouverture à la concurrence. La loi sur le nouveau pacte ferroviaire est entrée en vigueur le 28 juin 2018. Cette loi vise à améliorer la gouvernance de la Société nationale des chemins de fer français

(SNCF), à l'ouvrir davantage à la concurrence et à renforcer sa viabilité. En effet, le monopole légal de la SNCF sur le transport ferroviaire de voyageurs devrait se terminer en décembre 2020 pour les trains à grande vitesse et en décembre 2023 pour le transport régional. De plus longues périodes de transition sont néanmoins prévues pour la libéralisation de ce marché sur les principaux réseaux de transport régionaux (par exemple, la région parisienne ou «Grand Paris»). La mise en œuvre de la loi sera détaillée dans des ordonnances publiées entre décembre 2018 et juin 2019. Les gares ferroviaires seront transférées de l'entreprise ferroviaire SNCF Mobilités vers le gestionnaire de l'infrastructure SNCF Réseau, car le système actuel a été qualifié d'obstacle à l'ouverture à la concurrence par l'autorité de régulation (ARAFER).

La France a également prévu d'investir 13,7 milliards d'EUR pour améliorer les transports et la mobilité jusqu'en 2023. Le projet de loi d'orientation des mobilités examine la programmation des infrastructures. Les investissements publics augmenteraient jusqu'à atteindre 13,7 milliards d'EUR pour 2019-2023, soit 40 % d'augmentation par rapport au quinquennat précédent. Les principales priorités en matière d'investissement sont les suivantes: l'entretien et la modernisation des réseaux routiers, ferroviaires et fluviaux, également afin de permettre un recours accru aux solutions de transport multimodales; la désaturation des grands nœuds ferroviaires; le désenclavement routier des villes moyennes et des territoires ruraux, et le développement des mobilités propres et partagées au quotidien; et enfin le report modal dans le transport de marchandises. Le développement de la connectivité ferroviaire avec l'Espagne pourrait contribuer à assurer la circulation des trains dans les corridors Atlantique et Méditerranée du réseau transeuropéen de transport (RTE-T).

4.4.3 Disparités régionales en matière d'investissement

Les indicateurs socio-économiques montrent une importante fracture entre certaines régions en croissance et le reste du pays. Les régions Île-de-France, Franche-Comté, Midi-Pyrénées, Rhône-Alpes et Pays de la Loire attirent une main-d'œuvre qualifiée dans des secteurs à forte valeur

ajoutée ⁽⁶⁷⁾. La part des secteurs à haute technologie dans l'emploi est nettement inférieure à la moyenne de l'UE dans le reste du pays (4 %) et elle est tombée de 7,8 % en 2010 à 7,1 % en 2017 en Île-de-France, région qui occupe la première place. Cet état de fait et son évolution suscitent des inquiétudes quant à l'attractivité globale des régions françaises et à leur capacité à innover et à affronter la concurrence internationale.

Il existe d'importantes disparités entre les régions en ce qui concerne les dépenses de R&D et les performances en matière d'innovation.

Avec des dépenses de R&D de 4,75 % du PIB en 2015, la région Midi-Pyrénées est la seule qui dépasse l'objectif de 3 % (graphique 4.4.7). Seules six autres régions se situent au-dessus de la moyenne de l'UE (2,04 %). Les efforts régionaux déployés dans le domaine de la R&D par des entreprises privées suivent le même classement relatif. En ce qui concerne les innovations, l'Île-de-France affiche le score le plus élevé tandis que la région Midi-Pyrénées et la région Rhône-Alpes enregistrent également de bons résultats. Plusieurs régions métropolitaines et régions rurales ou encore en transition industrielle sont en dessous de la moyenne de l'UE. Les régions ultrapériphériques occupent le bas du classement.

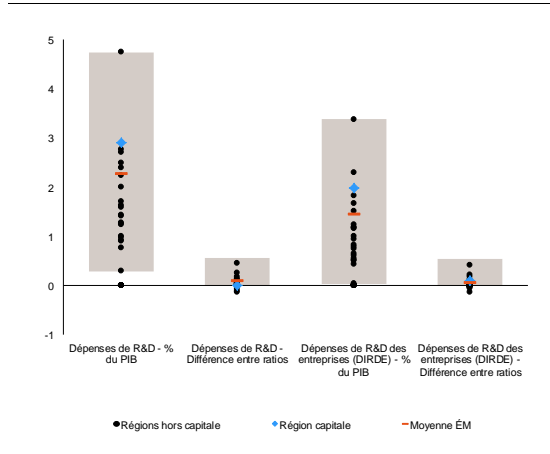
En termes de compétitivité régionale globale, des différences importantes subsistent.

Selon l'indice de compétitivité régionale ⁽⁶⁸⁾, l'Île-de-France s'est constamment classée huitième en Europe, loin devant les deuxième et troisième régions françaises les plus performantes, qui occupent la 68^e et la 87^e places. Toutefois, entre 2013 et 2016, toutes les régions sauf cinq (trois dans le Nord, ainsi que l'Alsace et la Guyane) ont amélioré leur classement général.

⁽⁶⁷⁾ Comme dans la section 1, compte tenu de la date des données statistiques, le découpage en régions est encore celui correspondant à l'ancienne organisation territoriale de la France.

⁽⁶⁸⁾ Voir l'indice de compétitivité régionale de l'UE https://ec.europa.eu/regional_policy/en/information/maps/regional_competitiveness/

Graphique 4.4.7: Dépenses régionales de R&D en France



Source: Eurostat, calculs propres

Des disparités régionales importantes apparaissent également dans le secteur de l'énergie. L'intensité énergétique diminue dans presque toutes les régions, mais à un rythme différent. La baisse de l'intensité énergétique dépasse 30 % dans la région PACA et est très marquée en Aquitaine (-28 %) ou dans la région Midi-Pyrénées (-27 %). La Franche-Comté et le Limousin sont les deux seules régions où l'intensité énergétique a légèrement augmenté (de 2 % et 3 %, respectivement, en raison d'une baisse du PIB qui est supérieure au recul de la consommation finale d'énergie). En ce qui concerne les énergies renouvelables, elles couvrent 40 % de la consommation en Guyane, mais leur part est de moins de 5 % en Île-de-France. En Auvergne-Rhône-Alpes, première région pour la production d'énergies renouvelables (plus de 28 000 GWh/an), ce chiffre s'élève à un tiers. Chaque région de France s'est fixé des objectifs en matière d'énergies renouvelables pour 2020 dans le cadre de son Schéma régional du climat, de l'air et de l'énergie (SRCAE), un document de planification institué par la loi Grenelle II en 2010. Ces schémas seront mis à jour en 2019 dans le cadre du Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET), créé par la loi sur l'organisation territoriale adoptée en 2015⁽⁶⁹⁾.

⁽⁶⁹⁾ Loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant sur la nouvelle organisation territoriale de la République.

La question de la gestion des déchets est particulièrement importante pour les régions ultrapériphériques. En 2014, les régions ultrapériphériques ont collecté de manière sélective une moyenne de 15,8 kg de déchets ménagers par foyer, contre 45,9 kg en France métropolitaine. L'unique incinérateur de déchets ménagers en Martinique et les deux unités de méthanisation de la Réunion attestent d'un manque criant d'équipements dans les régions ultrapériphériques. Le réseau de collecte des déchets est également développé de manière inégale. Des investissements sont nécessaires en amont de la chaîne (prévention et collecte des déchets) et dans le recyclage afin d'atteindre les objectifs plus ambitieux. La charge financière des investissements et des coûts d'exploitation est lourde pour les autorités locales, ce qui entraîne des retards. Les régions ultrapériphériques ont également des besoins conséquents en matière de traitement des eaux usées et d'approvisionnement en eau potable: en 2012, moins de 50 % de la population y avait accès. En 2016, les autorités françaises ont adopté un plan d'action, le Plan eau DOM, afin d'accélérer la mise en œuvre de la directive relative au traitement des eaux urbaines résiduaires dans les six régions ultrapériphériques. Cependant, la situation reste préoccupante à Mayotte.

4.4.4 Environnement des entreprises et environnement réglementaire*

L'environnement des entreprises s'est quelque peu amélioré depuis l'année dernière mais il serait bénéfique de réduire la charge réglementaire et d'améliorer le fonctionnement des marchés du travail et des produits. L'environnement des entreprises a connu une amélioration limitée en 2018, d'après les évaluations annuelles du Forum économique mondial et de la Banque mondiale (Forum économique mondial, 2018; Banque mondiale, 2018). Il enregistre une amélioration relative mineure (la France est le 17^e pays sur 140 dans le classement portant sur la compétitivité), mais des faiblesses persistent en ce qui concerne le fonctionnement des marchés du travail et des produits, l'inadéquation des compétences et le poids des réglementations administratives. Selon le rapport du «Small Business Act» pour l'Europe (SBA) - voir Commission européenne (2018j), l'environnement dans lequel évoluent les petites et

moyennes entreprises (PME) s'est amélioré au fil du temps (voir graphique 4.4.8). Pour la dixième année consécutive, la participation des petites et moyennes entreprises dans le marché unique et la complexité des procédures administratives figurent parmi les points faibles.

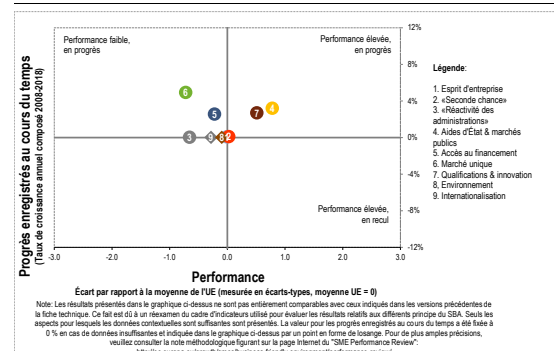
La charge réglementaire devrait être allégée au cours des dix prochaines années. Un an après la circulaire de juillet 2017 qui a introduit le principe «Une adoption, deux abrogations» pour les décrets autonomes ⁽⁷⁰⁾, 18 nouveaux décrets autonomes ont été adoptés, compensés par la suppression ou l'allègement de 41 textes (Comité interministériel de la transformation publique, 2018). Après une mise à jour en 2018, le nombre de circulaires publiées est passé de 30 000 à 10 000. Une nouvelle circulaire gouvernementale exige que toute nouvelle législation comporte un volet de mesures de simplification. En octobre 2018, le gouvernement a présenté des mesures législatives pour supprimer la surtransposition du droit de l'UE dans plusieurs domaines, comme le droit des sociétés, le droit de l'environnement ou les marchés publics. En outre, la loi pour un État au service d'une société de confiance a été adoptée en juillet pour faciliter les relations entre le secteur privé et le secteur public. Elle poursuit trois objectifs: i) plus de tolérance en cas d'erreur commise de bonne foi auprès des administrations publiques par les entreprises privées et les citoyens; ii) la possibilité pour les entreprises et les citoyens de demander à faire l'objet d'un contrôle ex ante dans un but de sécurité juridique, pour s'assurer qu'ils respectent les exigences de l'administration; et iii) la simplification des démarches administratives.

L'évolution rapide de la législation et la complexité administrative nuisent aux petites et moyennes entreprises. 80 % des petites et moyennes entreprises françaises estiment que l'évolution rapide de la législation constitue un problème pour les affaires; elles sont 85 % à avoir cet avis quant aux procédures administratives complexes (moyenne de l'UE: 61 % et 60 %) (Commission européenne, 2018j). De nouveaux efforts pourraient être faits pour mieux tenir compte des besoins des entreprises lors de la

⁽⁷⁰⁾ Les décrets autonomes sont des décrets qui ne sont pas adoptés en vertu d'une autre norme. Il y en a environ 100 par an, ce qui équivaut à 10 % de l'ensemble des décrets.

conception de la législation, suivant l'exemple des consultations menées pour le projet de loi PACTE. Les analyses d'impact apparaissent comme un exercice formel ayant peu d'influence sur les décisions, même si l'éventail des coûts analysés a été élargi et si le Secrétariat général du gouvernement peut rejeter l'analyse si sa qualité est jugée insuffisante. Bien qu'un «test PME» élargi ait été introduit en 2014, aucun n'a été mené depuis 2015. En ce qui concerne la complexité administrative, certains indicateurs montrent des améliorations depuis 2015 (baromètre de la complexité, DITP). Les démarches que les entreprises trouvent les plus complexes portent sur les permis de bâtir, les marchés publics et les mesures environnementales. Les entreprises consacrent près de 3 % de leur chiffre d'affaires en France, contre une moyenne de 2,5 % dans un échantillon de 20 États membres (Commission européenne, 2018f).

Graphique 4.4.8: France: Performances SBA, état des lieux et évolution entre 2008 et 2018



Source: Commission européenne, 2018

L'entrepreneuriat reste très limité et les petites et moyennes entreprises ont des difficultés à devenir des entreprises de taille intermédiaire. L'activité entrepreneuriale en démarrage équivaut à 3,9 % en France, un chiffre loin derrière la moyenne de l'UE de 8,3 %, même si les intentions entrepreneuriales sont passées de 15,7 % en 2016 à 17,6 % en 2017 (Commission européenne, 2018j). Les petites et moyennes entreprises ont des difficultés à atteindre une taille intermédiaire. En effet, la France compte seulement 5 800 entreprises de taille intermédiaire (entre 250 et 4 999 salariés), contre 12 500 en Allemagne, 10 000 au Royaume-Uni et 8 000 en Italie. Ces entreprises disposent d'un potentiel d'innovation, d'exportation et de création d'emplois: elles ont créé 156 000 emplois nets

sur 187 200 dans le secteur marchand en 2016 (Institut Montaigne, 2018). Les petites et moyennes entreprises peuvent avoir du mal à croître en raison de barrières à l'investissement (voir encadré 4.4.2).

La France est en train de devenir un important épicerie de la création de start-up, bien que de nombreuses start-up françaises rencontrent encore des difficultés pour se développer.

L'écosystème des start-up en France est dynamique et, au premier semestre de 2018, le nombre d'opérations de capital-risque de plus de 20 millions d'EUR a doublé par rapport à la même période l'année précédente. Les investisseurs étrangers se montrent très enclins à investir dans les start-up françaises, notamment dans le secteur numérique (EY, 2018). Cependant, les start-up françaises font face à des difficultés pour croître. Il y a relativement peu d'opérations de 50 millions d'EUR ou plus, et le nombre de «licornes» françaises (c.-à-d. les entreprises privées évaluées à au moins 1 milliard de dollars) reste limité. Le soutien public aux start-up dans le secteur numérique passe notamment par l'initiative French Tech. Un fonds d'amorçage créé dans le cadre de cette initiative et doté de 400 millions d'EUR a été annoncé pour soutenir les start-up technologiques à leurs débuts (en particulier les «Deep Tech start-up» et celles qui ont moins de trois ans). Parmi les initiatives privées, il y a Station F, fondée en juin 2017 et actuellement le plus grand incubateur d'entreprises au monde.

Le projet de loi PACTE a pour objectif de soutenir la croissance et la transformation des entreprises. La loi PACTE réduira le nombre de seuils sur lesquels butent les entreprises au cours de leur croissance (toutefois, les seuils restants seront de ce fait plus espacés et plus coûteux à franchir, notamment lorsqu'on atteint 50 salariés). Elle introduit une période de transition de cinq ans avant de considérer qu'un seuil est atteint et elle encourage les petites et moyennes entreprises à conclure des accords de participation avec leurs salariés, liés aux performances de l'entreprise ⁽⁷¹⁾.

⁽⁷¹⁾ Elle supprime les charges sociales patronales («forfait social») dans les petites et moyennes entreprises de moins de 50 salariés. Pour les entreprises ayant entre 50 et 250 salariés, les cotisations de sécurité sociale seront supprimées uniquement pour les accords d'intéressement, car le partage des bénéfices est obligatoire pour cette catégorie d'entreprises.

Enfin, elle prévoit des procédures simplifiées pour créer ou enregistrer une entreprise ⁽⁷²⁾; de nouvelles règles pour aider les entrepreneurs à bénéficier d'une deuxième chance et une réduction de la durée et des coûts des procédures d'insolvabilité, notamment pour les petites et moyennes entreprises, en les rendant plus prévisibles. D'après les propres estimations du gouvernement français, cette loi générerait une augmentation du PIB de 0,32 % d'ici à 2025 et de 1 % à long terme.

⁽⁷²⁾ Les obligations de formation avant la création d'une nouvelle entreprise ne seront plus applicables dans les secteurs du commerce et de l'artisanat. Dès 2021, les démarches pourront être effectuées en ligne (enregistrement, création d'une entreprise).

ANNEXE A: TABLEAU RÉCAPITULATIF

Engagements	Évaluation succincte ⁽⁷³⁾
Recommandations par pays de 2018	
<p>Première recommandation: veiller à ce que le taux de croissance nominale des dépenses publiques primaires nettes ne dépasse pas 1,4 % en 2019, ce qui correspondrait à un ajustement structurel annuel de 0,6 % du PIB; utiliser les recettes exceptionnelles pour accélérer la réduction du ratio de la dette publique; réduire les dépenses en 2018 et pleinement préciser les objectifs et les nouvelles mesures nécessaires dans le contexte de l'<i>Action publique 2022</i>, afin qu'ils se traduisent en mesures concrètes de réduction des dépenses et de gains d'efficience dans le budget 2019; uniformiser progressivement les règles des différents régimes de retraite pour renforcer l'équité et la soutenabilité de ces régimes.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Veiller à ce que le taux de croissance nominale des dépenses publiques primaires nettes ne dépasse pas 1,4 % en 2019, ce qui correspondrait à un ajustement structurel annuel de 0,6 % du PIB. 	<p>La France a fait des progrès limités dans la mise en œuvre de la première recommandation (cette évaluation globale concernant la première recommandation n'inclut pas d'évaluation de la conformité avec le pacte de stabilité et de croissance):</p> <ul style="list-style-type: none"> • L'évaluation de la conformité avec le pacte de stabilité et de croissance sera incluse au printemps, lorsque les chiffres définitifs pour 2018 seront disponibles. • L'évaluation de la conformité avec le pacte de stabilité et de croissance sera incluse au

⁽⁷³⁾ L'évaluation des progrès accomplis dans la mise en œuvre des recommandations spécifiques par pays de 2018 est fondée sur les catégories suivantes:

Aucun progrès: l'État membre n'a pas adopté ni annoncé de manière crédible de mesures visant à donner suite à la recommandation. Cette catégorie couvre un certain nombre de situations types, qu'il convient d'interpréter au cas par cas en tenant compte de la situation spécifique du pays. Ces situations sont les suivantes:

aucune mesure législative, administrative ou budgétaire n'a été annoncée

dans le programme national de réforme ou

dans une autre communication officielle au parlement national/aux commissions parlementaires nationales compétentes ou à la Commission européenne,

ni annoncée de manière publique (communiqué de presse, publication d'informations sur un site gouvernemental);

aucun acte non législatif n'a été présenté par l'organe exécutif ou législatif;

l'État membre a entrepris des démarches allant dans le sens de la recommandation, par exemple en commandant une étude ou en créant un groupe d'étude pour analyser les éventuelles mesures à prendre (sauf si la recommandation l'invitait expressément à définir des orientations ou à mener des travaux exploratoires). Toutefois, il n'a pas proposé de mesure clairement définie pour donner suite à la recommandation.

Progrès limités: l'État membre a:

annoncé certaines mesures, mais qui ne suivent la recommandation que dans une mesure limitée; et/ou

présenté des actes législatifs, dans le cadre de l'organe exécutif ou législatif, mais ceux-ci n'ont pas encore été adoptés, et un important travail non législatif est encore nécessaire pour que la recommandation soit mise en œuvre;

présenté des actes non législatifs, mais qui n'ont pas été suivis de la mise en œuvre nécessaire pour suivre la recommandation.

Certains progrès: l'État membre a adopté des mesures

qui suivent en partie la recommandation; et/ou

qui suivent la recommandation, mais qui n'ont été mises en œuvre que pour un petit nombre d'entre elles seulement, ce qui implique qu'un travail important est encore nécessaire pour respecter pleinement la recommandation. Par exemple, une ou plusieurs mesures ont été adoptées par le parlement national ou par décision ministérielle, mais aucune décision d'exécution n'a été prise.

Progrès substantiels: l'État membre a adopté des mesures qui suivent en grande partie la recommandation et dont la plupart ont été mises en œuvre.

Mise en œuvre intégrale: l'État membre a mis en œuvre toutes les mesures nécessaires pour suivre dûment la recommandation.

<ul style="list-style-type: none"> • Utiliser les recettes exceptionnelles pour accélérer la réduction du ratio de la dette publique. • Réduire les dépenses en 2018 et pleinement préciser les objectifs et les nouvelles mesures nécessaires dans le contexte de l'<i>Action publique 2022</i>, afin qu'ils se traduisent en mesures concrètes de réduction des dépenses et de gains d'efficacité dans le budget 2019. • Uniformiser progressivement les règles des différents régimes de retraite pour renforcer l'équité et la soutenabilité de ces régimes. 	<p>printemps, lorsque les chiffres définitifs pour 2018 seront disponibles.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Aucun progrès. Il demeure difficile de comprendre comment et selon quel calendrier le programme <i>Action Publique 2022</i> contribuera à la réalisation d'ici à 2022 de l'objectif de réduction du ratio des dépenses au PIB de 3 points de pourcentage. Les informations disponibles révèlent une faible adhésion aux orientations adoptées en 2016 au niveau de l'Eurogroupe pour les revues de dépenses. Les risques de mise en œuvre semblent élevés d'après les revues de dépenses réalisées en France et les résultats relativement limités qui ont été obtenus. Le budget 2019 ne prévoit aucune économie de dépenses significative ni aucun gain d'efficacité notable découlant du programme <i>Action Publique 2022</i>. • Progrès limités. En octobre 2018, le gouvernement a présenté les grands principes de la future réforme des retraites, qui remplacera plus de 40 régimes par un système de retraite unique et universel. Des consultations sont en cours avec les partenaires sociaux; l'adoption de la réforme est prévue pour la fin de l'année 2019.
<p>Deuxième recommandation: poursuivre la réforme du système d'enseignement et de formation professionnels pour renforcer son adéquation aux besoins du marché du travail et améliorer l'accès à la formation, en particulier pour les travailleurs peu qualifiés et les demandeurs d'emploi; favoriser l'égalité des chances et l'accès au marché du travail, notamment pour les personnes issues de l'immigration et les habitants des quartiers défavorisés; garantir la compatibilité des évolutions du salaire minimum avec la création d'emplois et la compétitivité.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Poursuivre la réforme du système d'enseignement et de formation professionnels pour renforcer son adéquation aux besoins du marché du travail et améliorer l'accès à la formation, en particulier 	<p>La France a réalisé certains progrès dans la mise en œuvre de la deuxième recommandation:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Des progrès substantiels ont été accomplis dans la réforme du système d'enseignement et de formation professionnels (EFP) et l'amélioration de l'accès à la formation. La loi «pour la liberté de choisir son avenir professionnel»

<p>pour les travailleurs peu qualifiés et les demandeurs d'emploi.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Favoriser l'égalité des chances et l'accès au marché du travail, notamment pour les personnes issues de l'immigration et les habitants des quartiers défavorisés. 	<p>(adoptée en septembre 2018) réforme l'apprentissage et la formation continue afin de favoriser l'intégration sur le marché du travail. Des mesures sont progressivement mises en œuvre depuis janvier 2019 pour renforcer l'attrait de l'apprentissage (mesures d'accompagnement pour les apprentis, incitations financières pour les PME). Des informations comparatives sur l'adéquation avec les besoins du marché du travail des parcours d'apprentissage et de l'enseignement professionnel en milieu scolaire devraient être mises à disposition à l'avenir. Cette loi facilite également l'accès à la formation continue grâce à la révision du compte personnel de formation, désormais crédité en euros, qui augmente les droits dont pourront bénéficier les travailleurs peu qualifiés ou à temps partiel. La gouvernance du système d'EFP a été globalement repensée et simplifiée avec l'établissement, en janvier 2019, d'une unique autorité nationale de certification baptisée «France compétences». Une réforme de la formation professionnelle en milieu scolaire a été annoncée en 2018 et sera progressivement mise en œuvre à partir de septembre 2019. En outre, un plan d'investissement dans les compétences (PIC) de 15 milliards d'euros a été lancé en 2018 pour former d'ici à 2022 un million de jeunes et un million de demandeurs d'emploi peu qualifiés. Sa mise en œuvre va s'accélérer en 2019 dans le cadre d'accords entre l'État et les régions, actuellement en cours de déploiement, pour la formation des demandeurs d'emploi.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Des progrès limités ont été accomplis en ce qui concerne l'amélioration de l'accès au marché du travail et le renforcement de l'égalité des chances pour les habitants des quartiers défavorisés. Une prime à l'embauche spécifiquement destinée à favoriser leur intégration sur le marché du travail est à l'essai depuis avril 2018, avant son éventuelle généralisation. En outre, l'orientation professionnelle et les possibilités de stages sont actuellement
--	--

<ul style="list-style-type: none"> • Garantir la compatibilité des évolutions du salaire minimum avec la création d'emplois et la compétitivité. 	<p>renforcées au niveau des établissements secondaires du premier cycle de ces quartiers. Des tests de détection des pratiques discriminatoires sont actuellement en cours, mais ils se limitent à de grandes entreprises françaises. En ce qui concerne les personnes issues de l'immigration, peu de progrès ont été accomplis en 2018, en dehors des actions ciblées destinées aux migrants récemment arrivés et d'actions entreprises dans le domaine de l'éducation. Une révision de la politique d'intégration pour les migrants arrivés récemment a mis l'accent sur leur apprentissage du français (essentiellement à des fins professionnelles) et la mobilisation des acteurs économiques en vue de favoriser l'accès de ces migrants au marché du travail (notamment par un suivi plus étroit et une meilleure reconnaissance des qualifications et des expériences professionnelles). En matière d'éducation, l'âge de la scolarisation obligatoire a été abaissé à trois ans, afin d'inclure la minorité d'enfants de cet âge qui ne fréquentent pas les crèches et les maternelles et dont la plupart viennent de milieux défavorisés et sont issus de l'immigration ou résident dans les territoires d'outre-mer. La division par deux de la taille des classes des deux premiers niveaux d'enseignement primaire a été étendue à tous les établissements de zones défavorisées. Les réformes en cours dans le deuxième cycle de l'enseignement secondaire et l'enseignement supérieur, en particulier l'amélioration de l'orientation dans le secondaire et les mesures de soutien destinées à réduire le taux d'abandon dans le supérieur et à augmenter le nombre de places réservées aux bacheliers technologiques et professionnels, sont elles aussi de nature à renforcer les futurs taux d'emploi des étudiants (défavorisés).</p> <ul style="list-style-type: none"> • Certains progrès ont été faits s'agissant d'assurer une évolution du salaire minimum en phase avec la création d'emplois et la compétitivité. Aucune mesure de hausse ad hoc du salaire minimum n'a été adoptée depuis 2012. Le
---	--

	<p>salaires de référence. L'application de la formule de calcul s'est traduite par une augmentation de + 1,5 % en janvier 2019, ce qui correspond à l'évolution de l'inflation et des salaires de référence observée en 2018. Parallèlement, le taux de chômage des personnes peu qualifiées était encore de 17 % fin 2017 et de 16,6 % au deuxième trimestre 2018. Le revenu des salariés rémunérés à un niveau proche du salaire minimum bénéficiera d'une augmentation supplémentaire de la prime d'activité de 90 euros (au niveau du salaire minimum), associée à une baisse des cotisations sociales salariales entrée en application en octobre 2018.</p>
<p>Troisième recommandation: simplifier le système fiscal, en limitant le recours aux dépenses fiscales, en supprimant les impôts inefficaces et en réduisant les impôts sur la production prélevés sur les entreprises; réduire la charge réglementaire et administrative afin de renforcer la concurrence dans le secteur des services et de favoriser la croissance des entreprises; intensifier les efforts déployés pour accroître les performances du système d'innovation, en particulier en améliorant l'efficacité des dispositifs de soutien public et en renforçant le transfert des connaissances entre les instituts publics de recherche et les entreprises.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Simplifier le système fiscal, en limitant le recours aux dépenses fiscales, en supprimant les impôts inefficaces et en réduisant les impôts sur la production prélevés sur les entreprises. 	<p>La France a accompli certains progrès dans la mise en œuvre de la troisième recommandation:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Certains progrès ont été accomplis dans la simplification du régime fiscal des entreprises et la suppression des impôts inefficaces, tandis que des progrès très limités ont été faits en ce qui concerne la réduction des impôts des entreprises sur la production. Concrètement, plusieurs mesures de simplification du système fiscal ont été annoncées et sont en cours de mise en œuvre (loi ESSOC). En outre, 17 taxes peu rentables seront supprimées en 2019, pour un montant de 7,5 millions d'euros. Du côté des dépenses fiscales, il est prévu de supprimer six postes de dépenses inefficaces, mais d'en créer quatre nouveaux (qui représentent un milliard d'euros). En revanche, peu d'efforts ont été faits pour réduire les impôts des entreprises sur la production:

<ul style="list-style-type: none"> • Réduire la charge réglementaire et administrative afin de renforcer la concurrence dans le secteur des services et de favoriser la croissance des entreprises. • Intensifier les efforts déployés pour accroître les performances du système d'innovation, en particulier en améliorant l'efficacité des dispositifs de soutien public et en renforçant le transfert des connaissances entre les instituts publics de recherche et les entreprises. 	<p>un seul prélèvement (le «forfait social») devait être revu à la baisse en 2019 (selon la loi de finances).</p> <ul style="list-style-type: none"> • Certains progrès ont été faits en termes de réduction de la charge réglementaire et administrative afin de renforcer la concurrence dans le secteur des services et de favoriser la croissance des entreprises. La <i>Loi pour un État au service d'une société de confiance</i> (loi ESSOC) de 2018 simplifie davantage les procédures, les interactions et l'échange d'informations avec l'administration publique. Une loi de soutien à la croissance des entreprises (loi PACTE) est en cours d'examen au Parlement. Elle prévoit de réduire le nombre de seuils réglementaires de taille, définis à partir des effectifs, sur lesquels butent les entreprises au cours de leur croissance, et instaure une période de transition de cinq ans pour leur permettre de s'adapter lorsqu'elles les franchissent. Pour soutenir la croissance des PME, ce projet de loi encourage la conclusion d'accords de participation avec les salariés en supprimant le forfait social pour les entreprises de moins de 50 salariés. Des entraves à la concurrence subsistent dans le secteur des services; les réformes se poursuivent dans certains secteurs. Par exemple, la stratégie de transformation du système de santé (<i>Plan Santé</i>) annoncée par le président en septembre 2018 prévoit la suppression du numerus clausus pour l'accès aux études médicales. • Progrès limités: Plusieurs mesures d'amélioration du système d'innovation, particulièrement axées sur l'innovation de rupture, ont été annoncées, comme la création d'un Conseil de l'Innovation et d'un fonds pour l'innovation doté de 10 milliards d'euros, mais elles doivent encore être intégralement mises en œuvre. En ce qui concerne l'efficacité des régimes d'aide publique, la phase IV (2019-2022) des pôles de compétitivité a été annoncée; à en juger par ses premiers contours, certaines faiblesses constatées lors d'une précédente évaluation ont été corrigées. La publication annoncée des évaluations du
--	--

	<p>crédit d'impôt recherche (CIR), reportée à plusieurs reprises, n'a toujours pas eu lieu. Enfin, la loi PACTE, qui n'a pas encore été adoptée, propose de renforcer les mesures destinées à inciter les chercheurs du secteur public à collaborer avec l'industrie.</p>
Europe 2020 (objectifs nationaux et progrès réalisés)	
<p>Objectif en matière de taux d'emploi: 75 % de la population âgée de 20 à 64 ans</p>	<p>Le taux d'emploi des travailleurs âgés de 20 à 64 ans était de 70,6 % en 2017, en hausse par rapport aux 70 % enregistrés en 2016.</p> <p>Cette hausse s'est poursuivie au premier semestre 2018, avec un taux d'emploi de 71,2 % en France métropolitaine au deuxième trimestre. Toutefois, l'objectif de 75 % reste hors d'atteinte à ce stade, malgré la création continue d'emplois dans le secteur privé.</p>
<p>Objectif en matière de R&D: 3,0 % du PIB</p>	<p>Bien que certains progrès aient été constatés ces dernières années, la France n'est pas en bonne voie pour atteindre son objectif de 3 % du PIB consacrés à la R&D d'ici à 2020.</p> <p>En 2016, l'intensité de R&D était de 2,25 %, contre 2,02 % en 2007.</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'intensité de R&D publique est restée relativement stable dans le temps, se stabilisant à 0,78 % du PIB en 2016. - L'intensité de R&D des entreprises a progressé depuis 2008, mais elle n'était que de 1,43 % du PIB en 2016.
<p>Objectif national en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES):</p> <p>-14 % en 2020 par rapport aux émissions de 2005 (dans les secteurs non couverts par le système d'échange de quotas d'émission de l'UE)</p>	<p>Selon les dernières projections nationales, et en tenant compte des mesures existantes, les émissions ne relevant pas du SEQUE auront chuté de 19,4 % entre 2005 et 2020. L'objectif de -14 % devrait donc être atteint, avec une marge de plus de cinq points de pourcentage.</p>
<p>Objectif en matière d'énergies renouvelables: 23 %, avec une part d'énergies renouvelables dans tous les modes de transport de 10,5 %.</p>	<p>En 2017, selon les données d'Eurostat, la part des énergies renouvelables dans la consommation finale brute d'énergie a atteint 16,3 %, ce qui est inférieur à l'objectif intermédiaire de 19,5 % qui, selon le plan d'action national en matière d'énergies</p>

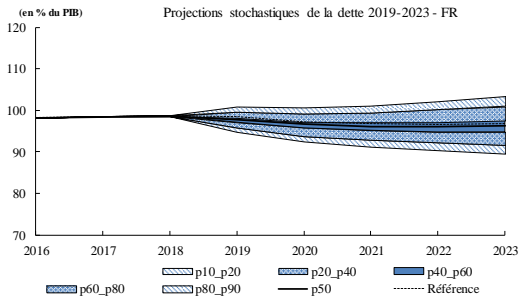
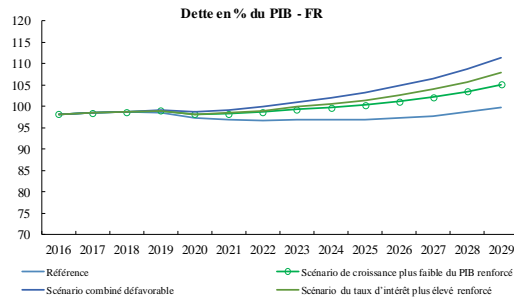
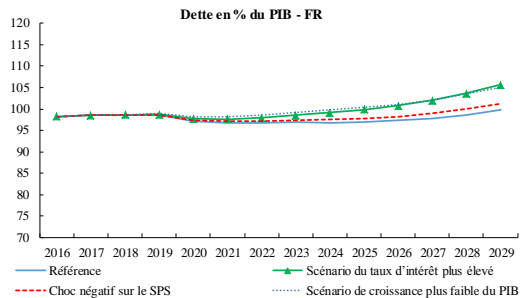
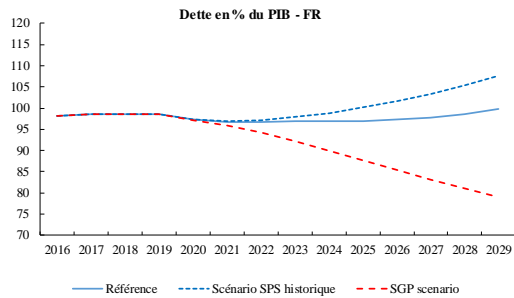
	<p>renouvelables présenté en 2009, devrait être respecté pour atteindre l'objectif de 23 % en 2020.</p> <p>Les appels d'offres organisés aux fins du «complément de rémunération» (l'équivalent d'une prime de rachat, appliqué depuis le 1^{er} janvier 2016) devraient aider la France à atteindre son objectif en 2020.</p> <p>Dans le secteur du chauffage et du refroidissement, le plan d'action national en matière d'énergies renouvelables table sur 33 % d'énergies renouvelables en 2020. Toutefois, depuis 2010, leur déploiement effectif est toujours resté en deçà de la trajectoire prévue (en 2016, la part des renouvelables dans le chauffage et le refroidissement a atteint 21,1 %, contre un objectif intermédiaire de 25,5 %). En outre, l'écart entre la part prévue et la part effective a augmenté. Selon le scénario de référence de l'UE 2016, le pays n'atteindrait pas son objectif en 2020, malgré plusieurs mesures pour promouvoir l'utilisation d'énergies renouvelables dans ce secteur.</p> <p>Dans le secteur des transports, selon le plan d'action national en matière d'énergies renouvelables, la part de celles-ci devrait atteindre 10,5 % en 2020. Depuis 2010, la France respecte la trajectoire prévue. Si la tendance actuelle est maintenue (8,9 % en 2016), le pays devrait quasiment atteindre son objectif en 2020. En raison de la taille du marché des véhicules diesel, la France est de loin le plus gros consommateur européen de biodiesel. Le pays possède une industrie du biodiesel structurée qui compte une partie des principaux producteurs européens.</p>
<p>Objectif en matière d'efficacité énergétique: 219,9 millions de tonnes d'équivalent pétrole (Mtep) pour la consommation d'énergie primaire et 131,4 Mtep pour la consommation d'énergie finale</p>	<p>Depuis 2005, la France a réduit sa consommation d'énergie primaire de 13 % (ramenée à 239,5 Mtep en 2017) et sa consommation d'énergie finale de 43 % (148,7 Mtep en 2017), alors que le PIB augmentait de 15,2 % sur la même période. Ces chiffres, de même que l'évolution de l'intensité énergétique primaire, qui a diminué de 1,8 % par an depuis 2005, reflètent un découplage général entre la croissance</p>

	<p>économique et la consommation d'énergie.</p> <p>Toutefois, même si la France a réduit l'écart par rapport à ses objectifs indicatifs nationaux pour 2020 en matière d'efficacité énergétique, elle devra mettre en œuvre rapidement l'intégralité de la loi de 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte pour pouvoir exploiter davantage le potentiel considérable de réduction de la demande d'énergie qui existe dans des secteurs tels que la construction. Des efforts supplémentaires devraient être envisagés pour accélérer la rénovation énergétique des bâtiments résidentiels et encourager la modulation de la consommation.</p>
Objectif en matière de décrochage scolaire: 9,5 %	<p>Le taux de décrochage scolaire en France est resté stable, s'établissant à 8,9 % en 2017 contre 8,8 % en 2016, et demeure donc inférieur à l'objectif fixé dans le cadre d'Europe 2020.</p> <p>Malgré un taux de décrochage scolaire inférieur à la moyenne de l'UE, d'importantes différences subsistent entre les régions. Trop de jeunes quittent encore l'enseignement avec tout au plus un diplôme de premier cycle du secondaire, en particulier dans les régions ultrapériphériques, alors que les perspectives d'intégration de ce groupe sur le marché du travail se sont nettement détériorées.</p>
Objectif en matière d'enseignement supérieur: 50 % de la population âgée de 17 à 33 ans	<p>Le taux de diplômés de l'enseignement supérieur en France parmi les 30-34 ans était de 44,3 % en 2017, contre 43,6 % en 2016. Ce taux est donc supérieur à l'objectif de 40 % défini au niveau de l'UE.</p> <p>Les femmes (49,6 %) l'emportent systématiquement sur les hommes (38,7 %).</p>
Objectif de réduction du nombre de personnes exposées au risque de pauvreté ou d'exclusion sociale: -1 900 000 au total depuis 2007.	<p>Le nombre de personnes menacées de pauvreté ou d'exclusion sociale a diminué de 329 000 en termes cumulés depuis 2008. Comme pour les autres États membres, l'objectif fixé pour 2020 est encore hors de portée.</p>

ANNEXE B: ANALYSE DE LA SOUTENABILITÉ DE LA DETTE DE LA COMMISSION ET RISQUES BUDGÉTAIRES

Projections de la dette publique au regard du scénario de référence, des scénarios alternatifs et des tests de sensibilité

FR - Projections de la dette dans le scénario de référence	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029
Ratio d'endettement brut	98.5	98.7	98.5	97.2	96.8	96.7	96.9	96.8	97.0	97.3	97.8	98.7	99.8
Variations du ratio (-1+2+3)	0.3	0.2	-0.1	-1.3	-0.4	-0.1	0.1	0.0	0.1	0.3	0.5	0.9	1.1
dont													
(1) Solde primaire (1.1+1.2+1.3)	-0.8	-0.8	-0.9	0.1	-0.1	-0.4	-0.6	-0.6	-0.7	-0.6	-0.7	-0.8	-0.8
(1.1) Solde primaire structurel (1.1.1-1.1.2+1.1.3)	-0.6	-0.6	-0.4	-0.4	-0.5	-0.5	-0.6	-0.6	-0.7	-0.6	-0.7	-0.8	-0.8
(1.1.1) Solde primaire structurel (avant CdV)	-0.6	-0.6	-0.4	-0.4	-0.4	-0.4	-0.4	-0.4	-0.4	-0.4	-0.4	-0.4	-0.4
(1.1.2) Coût du vieillissement					0.1	0.2	0.3	0.3	0.4	0.4	0.4	0.5	0.6
(1.1.3) Autres (impôts et revenus de la propriété)					0.0	0.0	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1
(1.2) Composante cyclique	-0.2	0.1	0.3	0.5	0.3	0.2	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
(1.3) Mesures ponctuelles et temporaires	0.0	-0.2	-0.8	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
(2) Effet boule de neige (2.1+2.2+2.3)	-0.8	-0.7	-1.0	-1.2	-0.6	-0.5	-0.4	-0.6	-0.5	-0.4	-0.2	0.1	0.3
(2.1) Dépenses d'intérêt	1.9	1.9	1.8	1.8	1.9	2.0	2.1	2.2	2.4	2.6	2.9	3.2	3.4
(2.2) Effet sur la croissance	-2.1	-1.6	-1.6	-1.5	-0.8	-0.7	-0.6	-1.0	-1.0	-1.1	-1.2	-1.2	-1.2
(2.3) Effet sur l'inflation	-0.6	-0.9	-1.3	-1.5	-1.6	-1.7	-1.9	-1.9	-1.9	-1.9	-1.9	-1.9	-1.9
(3) Ajustement stocks-flux	0.4	0.1	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0



Court terme	Moyen terme	S1	Analyse de soutenabilité de la dette (détail)						ASD	S2	Long terme	
			Référence	SPS historique	Croissance plus faible du PIB	Taux d'intérêt plus élevé	Choc négatif sur le SPS	Projections stochastiques				
FAIBLE (S0 = 0,3)	ÉLEVÉ	ÉLEVÉ (S1 = 4,2)	Catégorie de risque	ÉLEVÉ	ÉLEVÉ	ÉLEVÉ	ÉLEVÉ	ÉLEVÉ	ÉLEVÉ	ÉLEVÉ	FAIBLE (S2 = -0,1)	MOYEN
			Niveau d'endettement (2029)	99,8	107,7	105,1	105,6	101,2				
			Année du pic de la dette	2029	2029	2029	2029	2029				
			Rang centile	65,0%	75,0%							
			Probabilité dette plus élevée Dif. entre centiles					34,8%	13,9%			

Note: Pour de plus amples informations, voir le rapport 2018 sur la viabilité des finances publiques.

[1] Le premier tableau présente les projections au regard du scénario de référence reposant sur l'hypothèse d'une politique budgétaire inchangée. Il indique la dynamique de la dette publique projetée et sa décomposition entre le solde primaire, les effets boules de neige et les ajustements stocks flux. Les effets boules de neige mesurent l'incidence nette des effets contradictoires des taux d'intérêts, de l'inflation et de la croissance du PIB réel (et des taux de change dans certains pays). Les ajustements stocks-flux tiennent compte des différences entre comptabilité de caisse et comptabilité d'exercice, de l'accumulation nette d'actifs, ainsi que des effets de valorisation et d'autres effets résiduels.

[2] Les graphiques présentent une série de tests de sensibilité au regard du scénario de référence, ainsi que des scénarios alternatifs, en particulier: le scénario du solde primaire structurel (SPS) historique (où le SPS est fixé à sa moyenne historique), le scénario du pacte de stabilité et de croissance (PSC) (où la politique budgétaire devrait, en toute hypothèse, évoluer conformément aux principales dispositions du PSC), un scénario de taux d'intérêt plus élevé (+1 pp par rapport au scénario de référence), un scénario de croissance plus faible du PIB (-0,5 pp par rapport au scénario de référence) et un choc négatif sur le SPS (mesuré sur la base de l'évolution projetée). Un scénario combiné défavorable et des tests de sensibilité renforcés (sur le taux d'intérêt et la croissance) sont également représentés, ainsi que des projections stochastiques. Vous trouverez des informations détaillées sur la conception de ces projections dans le rapport 2018 sur la viabilité des finances publiques.

[3] Le deuxième tableau présente la classification globale des risques budgétaires à court, moyen et long termes.

- Pour le court terme, la catégorie de risque (faible/élevé) est basée sur l'indicateur S0. S0 est un indicateur de détection précoce des tensions budgétaires pour l'année à venir, fondé sur 25 variables budgétaires et de compétitivité financière, qui se sont déjà avérées des indicateurs importants des tensions budgétaires. Le seuil critique au-delà duquel les tensions budgétaires sont signalées est 0,46.
- Pour le moyen terme, la catégorie de risque (faible/moyen/élevé) se base sur l'utilisation conjointe de l'indicateur S1 et des résultats de l'ASD. L'indicateur S1 mesure l'ajustement budgétaire nécessaire (cumulé sur les 5 ans suivant la période de prévision et stable ultérieurement) pour porter le ratio de la dette au PIB à 60 % en 2033 au plus tard. Les valeurs critiques utilisées sont 0 et 2,5 pp du PIB. La classification ASD se fonde sur les résultats de 5 scénarios déterministes (référence, SPS historique, taux d'intérêt plus élevé, croissance plus faible du PIB et choc négatif sur les scénarios du PSC) et les projections stochastiques. Différents critères sont utilisés, comme le niveau d'endettement projeté, la trajectoire de la dette, le réalisme des hypothèses budgétaires, la probabilité de stabilisation de la dette et l'ampleur des incertitudes.
- Pour le long terme, la catégorie de risque (faible/moyen/élevé) se base sur l'utilisation conjointe de l'indicateur S2 et des résultats de l'ASD. L'indicateur S2 mesure l'ajustement budgétaire initial et permanent nécessaire pour stabiliser le ratio de la dette au PIB sur une période indéfinie, compte tenu des coûts du vieillissement. Les valeurs critiques utilisées sont 2 et 6 pp du PIB. Les résultats de l'ASD sont utilisés pour préciser davantage la classification du risque à long terme, en particulier lorsque des vulnérabilités face à l'endettement sont recensées (catégorie de risque moyen/élevé de l'ASD).

ANNEXE C: TABLEAUX STANDARD

Tableau C.1: Indicateurs du marché financier

	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Actifs totaux du secteur bancaire (en % du PIB) ¹⁾	372.3	380.4	370.7	373.9	368.8	375.0
Part des actifs des cinq plus grandes banques (en % des actifs totaux)	46.7	47.6	47.2	46.0	45.4	-
Participations étrangères dans le système bancaire (en % des actifs totaux) ²⁾	3.0	5.9	5.4	5.0	4.8	4.6
Indicateurs de solidité financière: ²⁾						
- créances improductives (en % des créances totales)	-	4.2	4.0	3.6	3.1	2.9
- ratio d'adéquation des fonds propres (%)	15.0	15.2	16.4	17.6	17.8	17.7
- rentabilité des fonds propres (%) ³⁾	6.0	4.4	6.8	6.5	6.4	6.8
Prêts bancaires au secteur privé (glissement annuel en %) ¹⁾	0.9	0.5	2.0	4.9	5.6	7.5
Crédits immobiliers (glissement annuel en %) ¹⁾	3.6	-2.8	3.2	4.9	6.2	6.9
Ratio prêts/dépôts ²⁾	-	105.1	104.7	106.2	105.1	106.0
Liquidité de la Banque centrale en % des engagements ¹⁾	-	2.3	2.3	1.7	2.3	2.1
Dette privée (en % du PIB)	137.4	141.5	142.8	146.6	148.2	-
Dette extérieure brute (en % du PIB) ²⁾ - publique	57.2	62.4	60.3	59.0	55.6	54.1
- privée	49.7	52.8	54.2	56.1	56.9	46.2
Spread de taux d'intérêt à long terme par rapport au Bund (points de base)*	63.4	50.3	34.7	37.7	49.2	37.6
Spreads de swap de crédit pour titres souverains (5 ans)*	38.9	31.0	24.4	22.7	14.4	11.1

(1) Dernières données: T3 2018. Comprend non seulement les banques, mais aussi toutes les institutions financières monétaires, à l'exception des banques centrales.

(2) Dernières données: T2 2018.

(3) Valeurs trimestrielles non annualisées

* En points de base.

Sources: Commission européenne (taux d'intérêt à long terme); Banque mondiale (dette extérieure brute); Eurostat (dette privée); BCE (tous les autres indicateurs).

Tableau C.2: Indicateurs clés du tableau de bord social

	2013	2014	2015	2016	2017	2018 ⁶
Égalité des chances et accès au marché du travail						
Jeunes en situation d'abandon scolaire (% des 18-24 ans)	9.7	8.8	9.2	8.8	8.9	:
Écart taux d'emploi hommes-femmes (pp)	8.1	7.5	7.2	7.5	7.9	7.6
Inégalité des revenus, mesurée en rapport interquintile (S80/S20)	4.5	4.3	4.3	4.3	4.4	:
Taux de risque de pauvreté ou d'exclusion sociale ¹ (AROPE)	18.1	18.5	17.7	18.2	17.1	:
Jeunes sans emploi qui ne suivent ni études ni formation (% de la population âgée de 15 à 24 ans)	11.2	11.2	12.0	11.9	11.5	:
Marchés du travail dynamiques et conditions de travail équitables[†]						
Taux d'emploi (20-64 ans)	69.5	69.2	69.5	70.0	70.6	71.3
Taux de chômage ² (15-74 ans)	10.3	10.3	10.4	10.1	9.4	9.1
Taux de chômage de longue durée ³ (en % de la population active)	4.4	4.5	4.6	4.6	4.2	3.8
Revenu disponible brut des ménages en termes réels, par habitant ⁴ (Indice 2008 = 100)	99.5	100.2	100.7	102.0	103.4	:
Revenus nets annuels d'un travailleur isolé à temps plein sans enfants disposant d'un salaire moyen (niveaux en pp, moyenne sur trois ans)	23319	23761	24291	24579	:	:
Revenus nets annuels d'un travailleur isolé à temps plein sans enfants disposant d'un salaire moyen (variation en pourcentage, valeur réelle, moyenne sur trois ans)	-0.2	0.0	0.4	0.6	:	:
Soutien des pouvoirs publics / Protection et inclusion sociales						
Incidence des transferts sociaux (à l'exclusion des retraites) sur la réduction de la pauvreté ⁵	43.9	44.6	43.1	42.4	44.8	:
Enfants de moins de 3 ans dans des structures d'accueil formelles	39.0	39.5	41.8	48.9	50.5	:
Besoins en soins médicaux non satisfaits déclarés par l'intéressé	2.6	2.8	1.2	1.3	1.0	:
Personnes ayant des compétences numériques générales de base ou plus (en % de la population âgée de 16 à 74 ans)	:	:	57.0	56.0	57.0	:

(1) Personnes menacées de pauvreté ou d'exclusion sociale: personnes menacées de pauvreté et/ou souffrant de privation matérielle grave et/ou vivant dans un ménage à très faible intensité de travail ou à intensité de travail nulle.

(2) Est considéré comme chômeur quiconque n'a pas d'emploi, mais en recherche un activement et est prêt à commencer à travailler immédiatement ou dans un délai de deux semaines.

(3) Est considéré comme chômeur de longue durée quiconque est au chômage depuis au moins 12 mois.

(4) Le revenu disponible brut des ménages est défini en termes non corrigés, selon le projet de rapport conjoint sur l'emploi 2019.

(5) Recul du pourcentage du risque de pauvreté dû à des transferts sociaux (calculé en comparant les taux de risque de pauvreté avant et après transferts sociaux; les pensions ne sont pas considérées comme des transferts sociaux dans le calcul).

(6) Moyenne des trois premiers trimestres de 2018 pour le taux d'emploi, le taux de chômage de longue durée et l'écart taux d'emploi hommes-femmes. Les données relatives au chômage sont annuelles.

Sources: Eurostat.

Tableau C.3: Indicateurs du marché du travail et indicateurs d'éducation

Indicateurs du marché du travail	2013	2014	2015	2016	2017	2018 ⁴
Taux d'activité (15-64 ans)	71.1	71.0	71.3	71.4	71.5	71.9
Durée d'exercice de l'emploi actuel						
<i>De 0 à 11 mois</i>	11.4	11.7	12.1	12.7	13.5	:
<i>De 12 à 23 mois</i>	7.7	7.6	7.6	7.6	8.2	:
<i>De 24 à 59 mois</i>	14.0	14.2	14.0	13.6	13.5	:
<i>60 mois ou plus</i>	65.5	65.6	65.2	65.1	63.7	:
Croissance de l'emploi*						
(variation en % par rapport à l'année précédente)	0.2	0.5	0.2	0.7	1.1	1.0
Taux d'emploi des femmes						
(en % de la population féminine âgée de 20 à 64 ans)	65.5	65.6	66.0	66.3	66.7	67.5
Taux d'emploi des hommes						
(en % de la population masculine âgée de 20 à 64 ans)	73.6	73.1	73.2	73.8	74.6	75.2
Taux d'emploi des seniors*						
(en % de la population âgée de 55 à 64 ans)	45.6	46.9	48.7	49.8	51.3	52.1
Emploi à temps partiel*						
(en % du nombre total de travailleurs âgés de 15 à 64 ans)	:	18.6	18.4	18.3	18.2	18.0
Emploi à durée déterminée*						
(en % des salariés âgés de 15 à 64 ans ayant un contrat à durée déterminée)	15.3	15.3	16.0	16.1	16.8	16.8
Participants aux politiques d'activation sur le marché du travail						
(sur 100 personnes qui souhaitent travailler)	40.5	40.4	41.2	43.5	:	:
Taux de transition d'un emploi temporaire vers un emploi permanent						
(moyenne sur 3 ans)	11.2	10.0	10.0	10.7	11.7	:
Taux de chômage des jeunes						
(en % de la population active âgée de 15 à 24 ans)	24.9	24.2	24.7	24.6	22.3	21.1
Écart du taux d'emploi à temps partiel entre les hommes et les femmes						
(20-64 ans)	:	23.1	22.7	22.2	21.9	21.2
Écart de rémunération entre les femmes et les hommes ¹ (non corrigé)	15.5	15.5	15.3	15.3	15.4	:
Indicateurs d'éducation et de formation	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Participation des adultes aux activités d'apprentissage						
(en % de la population âgée de 25 à 64 ans participant à l'éducation et à la formation)	17.8	18.4	18.6	18.8	18.7	:
Faiblesse des résultats scolaires ²	:	:	23.5	:	:	:
Taux de réussite dans l'enseignement supérieur (% de la population âgée de 30 à 34 ans titulaire d'un diplôme de l'enseignement supérieur)	44.0	43.7	45.0	43.6	44.3	:
Variation des performances expliquée par le statut socio-économique des personnes scolarisées ³	:	:	20.3	:	:	:

* Indicateur hors tableau de bord social

(1) Différence entre le salaire horaire brut moyen des hommes salariés et celui des femmes salariées en pourcentage du salaire horaire brut moyen des hommes salariés. Elle est définie comme «non corrigée», étant donné qu'elle ne corrige pas la distribution des caractéristiques individuelles (et donne donc un aperçu global des inégalités hommes-femmes en termes de rémunération). Tous les salariés qui travaillent dans des entreprises comptant dix salariés ou plus, sans restriction liée à l'âge et au nombre d'heures travaillées, sont inclus.

(2) Mauvais résultats lors de l'enquête PISA (OCDE) en mathématiques pour les personnes de 15 ans.

(3) Incidence du statut socio-économique et culturel sur les résultats lors de l'enquête PISA (OCDE) Les valeurs pour 2012 et 2015 font respectivement référence aux mathématiques et aux sciences.

(4) Moyenne des trois premiers trimestres de 2018 pour le taux d'activité, la croissance de l'emploi, le taux d'emploi, l'emploi à temps partiel et l'emploi à durée déterminée. Les données relatives au chômage des jeunes sont annuelles.

Sources: Eurostat, OCDE

Tableau C.4: Indicateurs d'inclusion sociale et de santé

	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Dépenses de protection sociale* (en % du PIB)						
<i>Maladie/soins de santé</i>	8.9	9.0	9.1	9.1	9.2	:
<i>Handicap</i>	2.0	2.0	2.1	2.0	2.1	:
<i>Vielliesse et survie</i>	14.3	14.6	14.6	14.6	14.6	:
<i>Famille/enfant à charge</i>	2.5	2.5	2.5	2.5	2.4	:
<i>Chômage</i>	2.0	2.0	2.0	2.0	2.0	:
<i>Logement</i>	0.8	0.8	0.8	0.8	0.8	:
<i>Exclusion sociale n.c.a.</i>	0.9	0.9	0.9	1.0	1.0	:
<i>Total</i>	31.4	31.9	32.1	31.9	32.1	:
<i>dont: prestations sociales sous condition de ressources</i>	3.4	3.5	3.5	3.5	3.5	:
Dette publique par poste (en % du PIB, CFAP)						
<i>Protection sociale</i>	24.2	24.5	24.5	24.4	24.4	:
<i>Santé</i>	8.0	8.0	8.2	8.1	8.1	:
<i>Éducation</i>	5.5	5.5	5.5	5.5	5.4	:
Dépenses non remboursées en soins de santé (en % des dépenses totales de santé)	10.1	10.0	9.9	9.8	9.8	:
Enfants menacés de pauvreté ou d'exclusion sociale (en % des personnes âgées de 0 à 17 ans)*	23.2	20.8	21.6	21.2	22.6	22.3
Taux de risque de pauvreté ¹ (en % de la population totale)	14.1	13.7	13.3	13.6	13.6	13.3
Taux de risque de pauvreté au travail (en % des travailleurs)	8.0	7.8	8.0	7.5	7.9	7.4
Taux de privation matérielle grave ² (en % de la population totale)	5.3	4.9	4.8	4.5	4.4	4.1
Taux de privations graves en matière de logement ³ , par statut d'occupation						
<i>Propriétaire, hypothèque ou prêt</i>	1.0	0.9	1.1	1.3	1.7	0.9
<i>Locataire, loyer au prix du marché</i>	7.5	5.2	6.3	4.6	6.2	4.0
Pourcentage de personnes vivant dans un ménage à faible intensité de travail ⁴ (en % des personnes âgées de 0 à 59 ans)	8.4	8.1	9.6	8.6	8.4	8.1
Seuils de pauvreté, exprimés en monnaie nationale à prix constants*	11321	11248	11283	11330	11478	11634
Années de vie en bonne santé (à 65 ans)						
<i>Femmes</i>	10.4	10.7	10.7	10.7	10.6	:
<i>Hommes</i>	9.4	9.8	10.4	9.8	9.5	:
Taux de remplacement agrégé en ce qui concerne les pensions ⁵ (à 65 ans)	0.7	0.7	0.7	0.7	0.7	0.7
Dimension «Connectivité» de l'indice relatif à l'économie et à la société numériques (DESI) ⁶	:	:	49.1	51.2	52.6	55.2
Coefficient de Gini avant impôts et transferts*	49.2	49.0	48.4	49.0	49.6	49.1
Coefficient de Gini après impôts et transferts*	30.5	30.1	29.2	29.2	29.3	29.3

* Indicateur hors tableau de bord social

(1) Taux de risque de pauvreté: pourcentage des personnes ayant un revenu disponible équivalent inférieur à 60 % du revenu équivalent médian national.

(2) Pourcentage des personnes souffrant d'au moins quatre des formes suivantes de privation: impossibilité i) de payer son loyer ou ses factures d'eau, de gaz ou d'électricité, ii) de chauffer suffisamment son logement, iii) de faire face à des dépenses imprévues, iv) de manger de la viande, du poisson ou un équivalent protéique tous les deux jours, v) de prendre une semaine de congé en dehors de son domicile une fois par an, vi) d'avoir une voiture, vii) d'avoir une machine à laver, viii) d'avoir une télévision couleur, ou ix) d'avoir un téléphone.

(3) Pourcentage de la population totale vivant dans un logement surpeuplé et connaissant des privations en matière de logement, selon le statut d'occupation du logement.

(4) Personnes vivant dans un ménage à très faible intensité de travail: pourcentage des personnes âgées de 0 à 59 ans vivant dans un ménage où les adultes (à l'exclusion des enfants à charge) ont travaillé moins de 20 % de leur temps de travail potentiel total au cours des 12 derniers mois.

(5) Rapport entre les pensions brutes médianes individuelles des personnes de 65 à 74 ans et les revenus bruts médians individuels des personnes de 50 à 59 ans.

(6) Abonnements au haut débit fixe (33 %), abonnements au haut débit mobile (22 %), vitesse de connexion (33 %) et tarifs (11 %) (source: tableau de bord numérique).

Sources: Eurostat, OCDE

Tableau C.5: Indicateurs de performance des marchés de produits et indicateurs de politique

Indicateurs de performance	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Hausse de la productivité du travail par personne ¹ (t/t-1) en %						
Hausse de la productivité du travail dans l'industrie	1.18	1.73	0.94	2.21	2.04	2.34
Hausse de la productivité du travail dans la construction	-4.77	0.96	-1.96	1.97	0.17	2.68
Hausse de la productivité du travail dans les services marchands	0.33	0.56	0.95	0.85	0.12	0.26
Hausse de l'indice du coût salarial unitaire (CSU) ² (t/t-1) en %						
Hausse du CSU dans l'industrie	0.92	0.12	0.52	0.63	-0.70	-0.38
Hausse du CSU dans la construction	5.79	1.14	1.85	-0.53	2.26	-0.51
Hausse du CSU dans les services marchands	1.31	0.69	0.43	0.26	0.79	2.05
Environnement des entreprises	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Temps nécessaire pour exécuter les contrats ³ (en jours)	390	395	395	395	395	395
Temps nécessaire pour créer une entreprise ³ (en jours)	6.5	6.5	4.5	4.0	3.5	3.5
Résultat des demandes de prêts bancaires des PME ⁴	0.59	0.60	0.53	0.51	0.32	0.23
Recherche et innovation	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Intensité de R&D	2.23	2.24	2.23	2.27	2.25	:
Dépenses publiques consacrées à l'éducation, en % du PIB	5.50	5.50	5.50	5.50	5.40	:
Personnes salariées ayant un diplôme d'enseignement supérieur et/ou personnes travaillant dans le domaine de la science et de la technologie en % de l'emploi total	47	48	49	49	50	50
Diplômés de l'enseignement supérieur ⁵	28	29	30	30	31	31
Jeunes diplômés de l'enseignement secondaire supérieur ⁶	84	86	88	87	88	88
Balance commerciale des produits de haute technologie en % du PIB	0.67	0.75	0.79	0.93	0.90	0.54
Marchés des produits et des services et concurrence				2003	2008	2013
Réglementation des marchés de produits (RMP) de l'OCDE ⁷ , ensemble des marchés				1.77	1.52	1.47
RMP de l'OCDE ⁷ , marché de détail				3.76	3.80	2.64
RMP de l'OCDE ⁷ , services professionnels				2.20	2.45	2.34
RMP de l'OCDE ⁷ , entreprises de réseau ⁸				3.37	2.77	2.51

(1) Valeur ajoutée brute à prix constants divisée par le nombre de travailleurs.

(2) Rémunération des salariés en prix courants divisée par la valeur ajoutée à prix constants.

(3) La méthode de calcul de cet indicateur, y compris les hypothèses utilisées, est présentée en détail sur le site web suivant: <http://français.doingbusiness.org/methodology>.

(4) Moyenne des réponses obtenues à la question Q7B_a. «[Prêts bancaires]: Si vous avez sollicité et tenté de négocier ce type de financement au cours des six derniers mois, quel a été le résultat?» Les réponses étaient codifiées comme suit: zéro si le répondant a obtenu la totalité du financement demandé, un s'il en a obtenu au moins 75 %, deux s'il n'en a obtenu moins de 75 %, trois si le financement a été refusé ou rejeté et données manquantes si la demande est toujours en suspens ou si le répondant ne sait pas.

(5) Pourcentage des 15-64 ans diplômés de l'enseignement supérieur.

(6) Pourcentage des 20-24 ans diplômés au minimum de l'enseignement secondaire supérieur.

(7) Indice: 0 = non réglementé; 6 = extrêmement réglementé. La méthode de calcul des indicateurs de réglementation des marchés de produits de l'OCDE est présentée en détail sur le site web suivant:

<http://www.oecd.org/competition/reform/indicatorsofproductmarketregulationhomepage.htm>.

(8) Indicateurs agrégés de réglementation dans les secteurs de l'énergie, des transports et des communications de l'OCDE.

Sources: Commission européenne; Banque mondiale - Doing Business (exécution des contrats et temps nécessaire pour créer une entreprise); OCDE (indicateurs de réglementation des marchés de produits) et SAFE (pour le résultat des demandes de prêts bancaires des PME).

Tableau C.6: **Croissance verte**

Performances en matière de croissance verte		2012	2013	2014	2015	2016	2017
Niveau macroéconomique							
Intensité énergétique	kgep / €	0.13	0.13	0.12	0.12	0.12	0.12
Intensité en carbone	kg / €	0.24	0.24	0.22	0.22	0.22	-
Intensité d'utilisation des ressources (réciproque de la productivité des ressources)	kg / €	0.38	0.38	0.37	0.35	0.34	0.35
Intensité de production de déchets	kg / €	0.17	-	0.16	-	0.15	-
Balance commerciale énergétique	% PIB	-3.3	-3.1	-2.5	-1.8	-1.4	-1.7
Poids de l'énergie dans l'IPCH	%	9.93	9.45	9.85	9.41	8.97	8.72
Écart entre l'évolution des prix de l'énergie et l'inflation	%	3.3	2.9	1.3	-0.7	-1.8	2.5
Coût unitaire réel de l'énergie:	% de la valeur	11.2	10.6	9.6	9.9	10.2	-
Rapport entre les taxes perçues au bénéfice de l'environnement et les taxes sur la main-d'œuvre	ratio	0.08	0.09	0.08	0.09	0.09	-
Taxes perçues au bénéfice de l'environnement	% PIB	2.0	2.0	2.0	2.2	2.3	2.3
Niveau sectoriel							
Intensité énergétique de l'industrie	kgep / €	0.08	0.08	0.07	0.07	0.07	0.07
Coût unitaire réel de l'énergie pour l'industrie manufacturière, à l'exclusion du raffinage	% de la valeur ajoutée	14.9	14.2	13.4	14.0	14.7	-
Part des secteurs à forte intensité énergétique dans l'économie	% PIB	5.6	5.8	5.7	5.7	5.7	5.7
Prix de l'électricité pour les utilisateurs industriels de taille moyenne	€ / kWh	0.09	0.09	0.10	0.10	0.09	0.10
Prix du gaz pour les utilisateurs industriels de taille moyenne	€ / kWh	0.04	0.04	0.04	0.04	0.04	0.03
R&D publique en faveur de l'énergie	% PIB	0.05	0.05	0.04	0.05	0.04	0.07
R&D publique en faveur de la protection de l'environnement	% PIB	0.01	0.01	0.01	0.02	0.01	0.01
Taux de recyclage des déchets municipaux	%	37.7	38.7	39.8	40.8	41.8	42.9
Part des émissions de GES incluses dans le SEQE*	%	23.7	23.8	22.1	21.2	22.4	-
Intensité énergétique du secteur des transports	kgep / €	0.59	0.60	0.60	0.63	0.63	0.61
Intensité en carbone du secteur des transports	kg / €	1.54	1.56	1.56	1.62	1.64	-
Sécurité de l'approvisionnement énergétique							
Dépendance à l'égard des importations d'énergie	%	48.4	48.1	46.2	46.0	47.4	48.6
Indice agrégé de concentration des fournisseurs	IHH	7.9	8.6	8.8	8.2	8.5	-
Diversification du bouquet énergétique	IHH	0.30	0.30	0.32	0.32	0.30	0.30

(1) Tous les indicateurs de l'intensité au niveau macroéconomique sont exprimés sous forme de ratio d'une quantité physique au PIB (aux prix de 2010).

Intensité énergétique: la consommation intérieure brute d'énergie (Europe 2020-2030) (en kgep) divisée par le PIB (en EUR).

Intensité en carbone: la quantité d'émissions de gaz à effet de serre (en kg équivalent CO₂) divisée par le PIB (en EUR).

Intensité d'utilisation des ressources: la consommation intérieure de matières (en kg) divisée par le PIB (en EUR)

Intensité de production de déchets: la quantité de déchets (en kg) divisée par le PIB (en EUR)

(2) Balance commerciale énergétique: la différence entre les importations et les exportations d'énergie, exprimée en % du PIB.

(3) Poids de l'énergie dans l'IPCH: la part des articles «énergétiques» dans le panier du consommateur utilisé pour l'établissement de l'IPCH.

(4) Écart entre l'évolution des prix de l'énergie et l'inflation: la composante énergétique de l'IPCH, et l'inflation IPCH totale (évolution annuelle en %).

(5) Coût unitaire réel de l'énergie: les coûts réels de l'énergie en pourcentage de la valeur ajoutée totale de l'économie.

(6) Intensité énergétique de l'industrie: la consommation d'énergie finale de l'industrie (en kgep) divisée par la valeur ajoutée brute de l'industrie (en EUR de 2010).

(7) Coût unitaire réel de l'énergie pour l'industrie manufacturière, à l'exclusion du raffinage: les coûts réels en pourcentage de la valeur ajoutée des secteurs manufacturiers.

(8) Part des secteurs à forte intensité énergétique dans l'économie: la part de la valeur ajoutée brute des secteurs à forte intensité énergétique dans le PIB.

(9) Prix de l'électricité et du gaz pour les utilisateurs industriels de taille moyenne: tranches de consommation 500 - 2 000 MWh et -10 000 - 100 000 GJ; montants hors TVA.

(10) Taux de recyclage des déchets municipaux: le rapport entre les déchets municipaux recyclés et compostés et la quantité totale de déchets municipaux.

(11) R&D publique en faveur de l'énergie ou de l'environnement: les dépenses publiques de R&D pour ces catégories en % du PIB.

(12) Proportion des émissions de gaz à effet de serre couvertes par le système d'échange de quotas d'émission (SEQE) de l'UE (à l'exclusion de l'aviation): sur la base des émissions de gaz à effet de serre (hors utilisation des terres, changement d'affectation des terres et foresterie) déclarées par les États membres à l'Agence européenne pour l'environnement.

(13) Intensité énergétique du secteur des transports: la consommation d'énergie finale dans le secteur des transports, y compris l'aviation internationale (en kgep), divisée par la valeur ajoutée brute du secteur des transports (en EUR de 2010).

(14) Intensité en carbone du secteur des transports: les émissions de gaz à effet de serre dans le secteur des transports divisées par la valeur ajoutée brute des activités de transport.

(15) Dépendance à l'égard des importations d'énergie: les importations nettes d'énergie divisées par la consommation intérieure brute d'énergie, plus la consommation des routes maritimes internationales.

(16) Indice agrégé de concentration des fournisseurs: l'indice de Herfindahl-Hirschman pour les importations nettes de pétrole brut et de GNL, de gaz naturel et de houille. Des valeurs plus faibles indiquent une plus grande diversification et, donc, un risque plus faible.

(17) Diversification du bouquet énergétique: l'indice de Herfindahl-Hirschman pour les principaux produits énergétiques entrant dans la consommation intérieure brute d'énergie.

* Commission européenne et Agence européenne pour l'environnement

Sources: Commission européenne et Agence européenne pour l'environnement (part des émissions de gaz à effet de serre couverte par le SEQE); Commission européenne (Rapport entre les taxes environnementales et les impôts sur le travail ainsi que le PIB); Eurostat (tous les autres indicateurs)

ANNEXE D: ORIENTATIONS EN MATIÈRE D'INVESTISSEMENT SUR LE FINANCEMENT DE LA POLITIQUE DE COHÉSION 2021- 2027 POUR LA FRANCE

La présente annexe D, qui s'inscrit dans le prolongement de la proposition de cadre financier pluriannuel 2021-2027 de la Commission du 2 mai 2018 [COM(2018) 321], présente les avis préliminaires des services de la Commission sur les domaines d'investissement prioritaires et les conditions-cadres pour la mise en œuvre effective de la politique de cohésion 2021-2027. Ces domaines d'investissement prioritaires sont définis sur la base du contexte plus large des obstacles à l'investissement, des besoins d'investissement et des disparités régionales examinées dans le rapport. La présente annexe⁽⁷⁴⁾ fournit la base pour un dialogue entre la France et les services de la Commission en vue de la programmation des fonds de la politique de cohésion (Fonds européen de développement régional et Fonds social européen plus). Étant donné que les seules régions françaises moins développées se trouvent parmi les régions ultrapériphériques, et que ces dernières reçoivent une enveloppe nettement plus importante au titre du Fonds européen de développement régional, indépendamment de l'allocation spécifique accordée pour compenser le surcoût lié à leur handicap visé à l'article 349 du TFUE, la présente annexe attire systématiquement l'attention sur la situation spécifique des régions ultrapériphériques.

Objectif stratégique 1: une Europe plus intelligente - Transformation industrielle innovante et intelligente

Bien que la France soit un innovateur notable, ses performances en matière d'innovation demeurent inférieures à celles des champions de l'innovation de l'UE et font apparaître une importante disparité entre les régions. La France n'est pas en passe d'atteindre son objectif de 3 % pour 2020 en ce qui concerne l'intensité de recherche-développement totale. Les besoins et le potentiel nationaux et régionaux doivent être pris en compte, de même que les stratégies de spécialisation intelligente en faveur de l'innovation régionale et les synergies avec les programmes Horizon Europe et InvestEU. Les disparités internes devront être prises en considération lorsque les niveaux d'investissements régionaux dans la recherche et le développement seront augmentés pour les rapprocher de ceux des régions françaises les plus avancées (Île-de-France et Midi-Pyrénées, par exemple).

Des besoins d'investissement hautement prioritaires⁽⁷⁵⁾ sont mis en évidence en vue de renforcer **les capacités de recherche, de développement et d'innovation**, et notamment d'améliorer la collaboration et les mécanismes de collaboration (les pôles, par exemple) entre les instituts de recherche publics et les entreprises privées, et de contribuer à accroître la compétitivité de l'économie française en élaborant de nouveaux produits, de nouvelles technologies et de nouveaux processus pouvant être mis en œuvre dans le secteur de la production.

Des besoins prioritaires en matière d'investissement ont donc été mis en évidence en vue de:

- renforcer, sur la base des stratégies de spécialisation intelligente actualisées en faveur de l'innovation régionale, l'attractivité des activités françaises de recherche, de développement et d'innovation au niveau régional, y compris par le recrutement de chercheurs hautement qualifiés et compétents;
- soutenir la transformation et l'élaboration de nouvelles chaînes de valeur, en favorisant le développement des compétences, des technologies et des infrastructures nécessaires et en stimulant la coopération intégrée dans les nouvelles chaînes de valeur entre les programmes et au-delà des frontières;
- tirer parti des avantages de la numérisation au bénéfice des citoyens, des petites et moyennes entreprises et des pouvoirs publics, en particulier dans le cadre de projets interrégionaux.

La France affiche des résultats inférieurs à la moyenne de l'UE en ce qui concerne l'activité entrepreneuriale, et l'indice de compétitivité régionale des petites et moyennes entreprises fait apparaître d'importantes disparités internes. Des besoins d'investissement hautement prioritaires ont donc été mis en

⁽⁷⁴⁾ La présente annexe doit être lue en parallèle avec la proposition de règlement du Parlement européen et du Conseil relatif au Fonds européen de développement régional et au Fonds de cohésion [COM(2018) 372] et à la proposition de règlement du Parlement européen et du Conseil relatif au Fonds social européen plus [COM(2018) 382], en particulier en ce qui concerne les exigences de concentration thématique et l'affectation urbaine prévues dans ces propositions.

⁽⁷⁵⁾ L'intensité des besoins est classée en trois catégories, par ordre décroissant: besoins hautement prioritaires, besoins prioritaires et besoins.

évidence en vue d'améliorer **la croissance et la compétitivité des petites et moyennes entreprises**, d'opérer une transformation industrielle intelligente et de favoriser le renforcement des connexions entre les acteurs (regroupements), en particulier pour:

- contribuer à la création de nouvelles entreprises (start-ups) en facilitant l'intégration des résultats de la recherche, du développement et de l'innovation dans le processus d'exploitation économique des nouvelles petites et moyennes entreprises du secteur productif et du secteur des services;
- contribuer au développement des entreprises nouvellement créées et aider les jeunes dirigeants de petites et moyennes entreprises au cours de la phase de démarrage de leur entreprise (pépinières, par exemple);
- contribuer à améliorer la position des petites et moyennes entreprises françaises sur les marchés intérieurs et extérieurs de l'UE, notamment par la coopération transfrontalière et transnationale.

Objectif stratégique 2: une Europe plus verte et à faibles émissions de carbone – Transition énergétique propre et équitable, investissements verts et bleus, économie circulaire, adaptation au changement climatique et prévention des risques

Conformément aux objectifs européens en matière de climat et d'énergie à l'horizon 2030, la France ambitionne de produire davantage d'énergie renouvelable et d'améliorer son efficacité énergétique, afin de parvenir à réduire de 40 % les émissions de gaz à effet de serre par rapport aux niveaux de 1990.

Des besoins d'investissement hautement prioritaires ont donc été mis en évidence en vue de promouvoir les **énergies renouvelables**, et notamment:

- de soutenir le déploiement des énergies renouvelables, y compris l'utilisation efficace de la biomasse (par exemple, des infrastructures à petite échelle pour la production d'énergie renouvelable);
- d'augmenter la part des énergies renouvelables dans les systèmes de refroidissement et les secteurs de l'électricité dans les régions ultrapériphériques qui sont déconnectées du réseau électrique européen;
- de soutenir les actions menées en conformité avec l'initiative en faveur d'une énergie propre pour les îles (Corse).

Des besoins hautement prioritaires ont donc également été mis en évidence en vue de promouvoir des mesures d'**efficacité énergétique**, et en particulier de contribuer à l'utilisation efficace de l'énergie:

- dans le secteur résidentiel social et privé (propriétaires à faibles revenus);
- dans les services (y compris les infrastructures sociales, d'éducation et de santé);
- dans l'industrie (bâtiments et émissions de gaz à effet de serre résultant de processus);
- dans les infrastructures, les technologies et les compétences, afin de favoriser la transition vers une production à faible intensité de carbone dans les pôles industriels où la proximité offre des conditions propices à l'économie circulaire, à la symbiose industrielle et à d'autres moyens de promouvoir l'utilisation efficace des ressources et de l'énergie.

En outre, des besoins d'investissement hautement prioritaires ont été mis en évidence en vue de promouvoir la **transition vers une économie circulaire**.

Par ailleurs, des besoins d'investissement hautement prioritaires ont également été mis en évidence en vue de promouvoir l'approvisionnement en eau potable, le traitement des eaux usées, ainsi que la collecte et la gestion des déchets municipaux dans les régions ultrapériphériques françaises, notamment en soutenant:

- les infrastructures de traitement des eaux usées et les réseaux d'approvisionnement en eau propre (uniquement si la connexion des citoyens au réseau est garantie et contrôlée);
- les infrastructures à petite échelle pour le traitement propre des déchets, et les investissements destinés à accélérer la transition vers une énergie propre.

La France est concernée par la protection de la biodiversité, étant donné qu'elle est l'un des dix États membres comptant le plus grand nombre d'espèces menacées et l'État membre comptant le plus grand nombre de régions biogéographiques. Des besoins d'investissement ont donc été mis en évidence en vue de renforcer la biodiversité et les infrastructures vertes dans l'environnement urbain, ainsi que de réduire

la pollution, en particulier pour contribuer à protéger et à valoriser la biodiversité terrestre et marine et leurs écosystèmes naturels fragiles, également en coopération avec les îles/territoires voisins.

En France, les effets négatifs du changement climatique – notamment les inondations survenues dans les bassins hydrographiques (Loire, Rhône) et les zones côtières (régions atlantiques) – et des grandes catastrophes naturelles sont de plus en plus ressentis. Des besoins d'investissement hautement prioritaires ont donc été mis en évidence en vue de favoriser l'adaptation au changement climatique, la prévention des risques et la résilience face aux catastrophes.

Objectif stratégique 3: une Europe plus connectée - Mobilité et innovation régionale et connectivité des technologies de la communication

Dans les régions ultrapériphériques françaises, la couverture des réseaux d'accès de nouvelle génération est actuellement beaucoup plus faible que la moyenne européenne. Des besoins d'investissement prioritaires ont donc été mis en évidence en vue d'améliorer la connectivité numérique dans ces régions. Dans quelques zones rurales de la France métropolitaine, le déploiement du haut débit ultrarapide n'est pas encore achevé. Des besoins d'investissement ont été mis en évidence dans les zones rurales pour lesquelles il sera démontré que la participation du Fonds européen de développement régional apporte une valeur ajoutée en vue de parachever le déploiement en cours des réseaux à haut débit ultrarapides.

Les régions ultrapériphériques françaises sont confrontées à des problèmes d'accessibilité par voie maritime ou aérienne. Le manque de transports publics et le retard de développement des infrastructures routières perpétuent la dépendance à l'égard des transports individuels. Des besoins d'investissement prioritaires ont donc été mis en évidence en vue de promouvoir une mobilité multimodale durable, et notamment de soutenir:

- les investissements dans les transports visant à compenser les surcoûts liés à l'éloignement, qui peuvent être considérés comme prioritaires au titre du Fonds européen de développement régional, en premier ressort avec l'aide de l'allocation spécifique;
- des actions transnationales visant à mieux connecter les régions ultrapériphériques aux pays ou territoires voisins.

Objectif stratégique 4: une Europe plus sociale - Mise en œuvre du socle européen des droits sociaux

La France reste confrontée à des difficultés persistantes sur le marché du travail, en particulier pour les personnes peu qualifiées, issues de l'immigration et vivant dans des zones défavorisées. Des besoins d'investissement hautement prioritaires ont donc été mis en évidence **en vue d'améliorer l'accès à l'emploi, en particulier pour les jeunes, les chômeurs de longue durée et les personnes inactives, de promouvoir l'emploi indépendant et l'économie sociale et de moderniser les institutions et les services du marché du travail**, en particulier pour:

- mettre en place des mesures de repérage et d'activation, destinées notamment aux personnes inactives et aux jeunes ne travaillant pas et ne suivant ni études ni formation, en particulier dans les régions ultrapériphériques;
- fournir un soutien intégré et des formations qui soient adaptés aux besoins des demandeurs d'emploi et des personnes inactives;
- soutenir les mesures visant à améliorer les pratiques de recrutement et à lutter contre les discriminations;
- apporter un soutien à l'emploi indépendant et à l'entrepreneuriat (social);
- anticiper l'évolution à long terme de l'emploi dans la conception des stratégies nationales et régionales en matière de compétences;
- moderniser les institutions et les services du marché du travail en faveur d'une approche intégrée.

La France souffre d'une inadéquation persistante des compétences, trouvant son origine dans la faiblesse de l'enseignement et de la formation professionnels initiaux, à un accès inégal à la formation continue, ainsi qu'à un taux élevé de décrochage scolaire dans les régions défavorisées et dans les régions ultrapériphériques. Des besoins d'investissement hautement prioritaires ont donc été mis en évidence **en vue d'améliorer la qualité, l'efficacité et l'adéquation aux besoins du marché du travail de l'éducation et de la formation, de promouvoir l'égalité d'accès à des cursus d'éducation et de**

formation inclusifs et de qualité ainsi que l'achèvement de ces cursus, en particulier pour les groupes défavorisés, et de promouvoir l'apprentissage tout au long de la vie, notamment des systèmes flexibles de reconversion professionnelle et de renforcement des compétences, et en particulier:

- fournir un soutien et des informations ciblés pour prévenir le décrochage scolaire, en particulier dans les régions ultrapériphériques;
- apporter un soutien ciblé à l'intervention précoce, y compris par le biais des écoles de la deuxième chance;
- développer les compétences des enseignants, des formateurs, des responsables d'établissement et du personnel de l'enseignement supérieur;
- dans les régions ultrapériphériques, contribuer à mettre en place de nouvelles infrastructures d'éducation et à améliorer les infrastructures existantes;
- faciliter la mobilité des apprenants, des enseignants et des formateurs, en particulier dans les régions ultrapériphériques;
- promouvoir l'enseignement et la formation professionnels comme parcours professionnel de qualité et renforcer la formation par le travail;
- améliorer les compétences de base de la population adulte et soutenir la validation des compétences;
- fournir des services d'orientation et de formation continues pour la mobilité professionnelle.

L'inclusion sociale reste problématique, notamment dans les régions défavorisées et pour les personnes issues de l'immigration, et l'accès aux soins de santé se dégrade dans les zones rurales et les régions ultrapériphériques. Des besoins d'investissement hautement prioritaires ont donc été mis en évidence **en vue d'encourager l'inclusion active, de promouvoir l'intégration socioéconomique des ressortissants de pays tiers et, dans les régions ultrapériphériques, d'améliorer l'égalité d'accès en temps utile à des services de qualité, durables et abordables**, en particulier pour:

- élaborer et déployer des politiques intégrées d'inclusion active;
- soutenir les mesures visant à améliorer l'accès à l'emploi pour une main-d'œuvre diversifiée;
- organiser des actions de sensibilisation et d'engagement afin de lutter contre les discriminations;
- dans les régions ultrapériphériques, contribuer à mettre en place de nouvelles infrastructures de santé et à améliorer les infrastructures existantes, en passant d'un modèle centré sur l'hôpital à davantage de soins de santé ambulatoires, primaires et de proximité.

Objectif stratégique 5: une Europe plus proche des citoyens - Encouragement du développement durable et intégré des zones urbaines, rurales et côtières et des initiatives locales

La cohésion des différents territoires français est un défi permanent, qui nécessite des mesures spécifiques et ciblées pour faire face à la multiplicité des besoins. Une réponse souple, adaptée à l'évolution de chaque territoire, impliquant les acteurs locaux et combinant les ressources pertinentes, doit être mise en œuvre sur la base de stratégies intégrées et durables. Compte tenu de ses nombreuses frontières maritimes et terrestres et des liens étroits qu'elle entretient avec ses pays voisins, la France devrait soutenir la coopération transnationale et transfrontière, la stratégie de l'UE pour les macrorégions alpine et atlantique et l'intégration des régions ultrapériphériques dans leur environnement voisin.

Des besoins d'investissement hautement prioritaires ont donc été mis en évidence en vue de favoriser le développement intégré dans différents types de domaines au moyen d'investissements territoriaux intégrés, d'initiatives de développement local menées par des acteurs locaux et d'autres actions spécifiques, notamment:

- renforcer l'intégration socioéconomique des communautés marginalisées, des migrants et des groupes défavorisés au moyen de mesures intégrées, notamment en ce qui concerne le logement et les services sociaux.

Dans les zones urbaines, dans le cadre d'une stratégie intégrée, contribuer:

- à régénérer les zones défavorisées et à intégrer les personnes issues de l'immigration en investissant pour combler le déficit d'infrastructures de santé et d'éducation;
- à la culture et au tourisme.

Dans les zones rurales et côtières isolées, améliorer la gestion des ressources naturelles dans le cadre

d'une stratégie intégrée.

Dans les régions ultrapériphériques:

- renforcer et protéger la biodiversité et améliorer l'environnement, également en coopération avec les îles/territoires voisins;
- soutenir l'énergie non polluante et les transports publics propres (y compris des infrastructures spécifiques, hors matériel roulant, permettant d'améliorer la performance énergétique des transports publics, en leur donnant par exemple un accès préférentiel aux zones urbaines).

Dans les zones transfrontalières, faciliter la mobilité transfrontalière de la main-d'œuvre (au moyen de transports publics propres).

Facteurs favorisant la mise en œuvre efficace de la politique de cohésion

- utiliser plus largement les contributions et/ou instruments financiers destinés au compartiment «France» d'InvestEU pour toutes les activités génératrices de recettes et d'économies;
- prendre en compte les conséquences de la décentralisation vers les régions en augmentant les capacités d'audit globales, en rationalisant les procédures régionales uniformes et en réduisant le nombre de programmes;
- consolider les capacités administratives des régions ultrapériphériques afin de renforcer la mise en œuvre conforme à la législation et régulière des fonds et de soutenir les autorités locales chargées de mettre en œuvre les stratégies dans les domaines concernés par les outils d'investissement territorial intégrés;
- soutenir les régions en transition industrielle, en tenant compte des enseignements tirés dans les Hauts-de-France, le Centre-Val de Loire et le Grand-Est au cours de la mise en œuvre du projet pilote de la Commission sur la transition industrielle, notamment en facilitant l'adoption de nouvelles technologies, en favorisant la décarbonation, en soutenant une croissance inclusive et en adaptant les compétences de la main-d'œuvre aux besoins futurs;
- améliorer l'efficacité des mesures de prévention et de lutte contre les conflits d'intérêts, la fraude et la corruption;
- favoriser une forte participation des autorités locales, des partenaires sociaux et des organisations de la société civile à la programmation et à la mise en œuvre, cette participation demeurant un facteur clé de réussite;
- soutenir autant que possible l'innovation et l'expérimentation (sociales).

RÉFÉRENCES

- Alexander, L. et J. Eberly (2018) «*Investment hollowing out*», IMF Economic Review 66(1): 5-30.
- Antunez K., Baccaïni B., Guérois M., Yseabart R. (2017), Disparités et discontinuités territoriales dans la France des nouvelles régions: une lecture multiscale et multidimensionnelle, *Économie et statistique / Economics and statistics*, p. 497-498, 19-41.
- Askenazy P., Erhel C. (2015), *The French Productivity Puzzle*
- Banque de France (2018), Évaluation des risques du système financier. Décembre 2018 (<https://publications.banque-france.fr/decembre-2018-1>).
- Bas M., Fontagné L., Martin P., Mayer T. (2015), À la recherche des parts de marché perdues, Les notes du Conseil d'analyse économique n° 23.
- Ben Hassine, H. (2017), Croissance de la productivité et réallocation des ressources: le tissu productif français depuis 2000, France Stratégie, Document de travail n° 2017-08, juillet 2017.
- Berman N., Rebeyrol V., Vicard V. (2015), Demand Learning and Exporter Dynamics, Document de travail de la Banque de France n°551.
- Bouleミア, A. et T. Goldman (2017), «Offres Pourvues et abandons de recrutement», [Statistiques, études et évaluations n° 40](#).
- Bozio, A., Cottet, S. et C. Malgouyres (2018), Quels effets attendre de la transformation du CICE en réductions de cotisations employeurs?, Note IPP n° 36, octobre 2018.
- Bpifrance, British Business Bank (BBB), Cassa Depositi e Prestiti SpA (CDP), Instituto de Crédito Oficial (ICO) et KfW Bankengruppe (KfW), *France, Germany, Italy, Spain and the UK: Internationalisation of European SMEs - Taking stock and moving ahead*, mars 2018.
- Bricongne et Pontuch (2017), La crise s'est-elle accompagnée d'un sous-investissement dans l'immobilier résidentiel dans les pays de la zone euro ?, *Revue économique*, HS1, Vol. 68, p. 129-157.
- Bunel M., L'Horty Y. et Petit P. (2016), *Les discriminations à l'embauche dans la sphère publique: effets respectifs de l'adresse et de l'origine*.
- Carcillo, Valfort (2018), *Les discriminations au travail*, Presses de Sciences Po.
- Cedefop (2018), *Developments in vocational education and training policy in 2015-18: France*.
- Cette G., Corde S. et Lecat R. (2017). Stagnation of productivity in France: A legacy of the crisis or a structural slowdown?, *Économie et Statistique / Economics and Statistics*, 494-495-496, p. 11-36.
- Coe-Rexecode (2018), Perspectives 2019, Consolider les réformes dans un environnement économique incertain, Document de travail n° 70
- Comité interministériel de la transformation publique (2018), Notre stratégie pour la transformation de l'action publique 2018-2022, 29 octobre 2018, (https://www.modernisation.gouv.fr/sites/default/files/strategie_transformation_publicque.pdf).
- Commissariat général au développement durable (2016), «Indicateurs nationaux de la transition écologique vers un développement durable 2015-2020: premier état des lieux», *Études et documents* n° 142, mars 2016, p. 17.

- Conseil d'orientation des retraites – COR (2018), Rapport annuel du COR. Évolutions et perspectives des retraites en France. Juin 2018.
- Corrado, C., Hulten, C. et D. Sichel (2009) «Intangible Capital and U.S. Economic Growth», *Review of Income and Wealth* 55 (3): 661-85.
- Cour des Comptes (2015), «La situation et les perspectives des finances publiques», Rapport, (<http://www.ladocumentationfrancaise.fr/var/storage/rapports-publics/154000409.pdf>)
- Cour des comptes (2017), L'avenir de l'assurance maladie. Assurer l'efficience des dépenses, responsabiliser les acteurs. Rapport public thématique.
- Cour des Comptes (2018a), *Les dépenses fiscales en faveur de l'investissement locatif des ménages*
- Cour des Comptes (2018b), *Les outils du PIA consacrés à la valorisation de la recherche publique*
- Coutinho, L., Turrini, A. et S. Zeugner (2018), *Methodologies for the Assessment of Current Account Benchmarks*, Commission européenne, document de réflexion 086.
- DARES résultats n° 46 – octobre 2018, L'apprentissage en 2017
- Decreux, Y. et J. Spies (2016), *Export Potential Assessments*, International Trade Centre.
- Deuxième comité de pilotage national, Ministère des Solidarités et de la Santé: «Renforcer l'accès territorial aux soins. Point d'avancement du plan». Juillet 2018
- DGFIP (2015), *Expérimentation révision des valeurs locatives des locaux d'habitation*, DG Trésor (2015), *Une approche économique de la réforme territoriale*, Lettre Trésor-Eco n° 154, octobre 2015.
- DG Trésor (2018), *The efficiency of the French public research system (Trésor-Economics N° 219)*
- Dosi et al. (2017). «*Causes and Consequences of Hysteresis: Aggregate Demand, Productivity and Employment*», document de travail n° 07 de l'OFCE
- DREES 2018, *Dossiers de la DREES, Dépenses pré-engagées: quel poids dans le budget des ménages?*
- Duboudré, B. et H. Heyer (2018), Transformation du CICE. Des effets faibles attendus sur l'emploi, nuls sur l'activité économique, Sciences Po, OFCE, Policy Brief n° 40, 2018-10-18.
- Ducoudré, B. et N. Yol (2018), Évaluation de l'impact du CICE par une méthode hybride et utilisation de l'information macro-sectorielle, Sciences Po, OFCE, document de travail n° 30, 2018-10-04.
- Duguet, E., Le Gall, R., L'Horty Y. et P. Petit (2017). «How does labour market history influence the access to hiring interviews?». *International Journal of Manpower*
- Durre, A. (2018), *Rising French house prices: A correction rather than a misalignment*, Goldman Sachs, European Economics Analyst.
- Emlinger, C., Jean, J. et V. Vicard (2019), «L'étonnante atonie des exportations françaises», La lettre du CEPII, n°395, janvier 2019.
- Ernst & Young – EY (2018), Baromètre EY de l'investissement dans les entreprises innovantes. 1^{er} semestre 2018, 5 septembre 2018.

- Banque centrale européenne – BCE (2017a), *Financial Stability Review May 2017*.
- Banque centrale européenne – BCE (2017b), Bulletin économique, numéro 5/2017 – Article (<https://www.ecb.europa.eu/pub/economic-bulletin/html/eb201705.en.html#IDofBox5>)
- Commission européenne (2015), *Flash Eurobarometer 421: internationalisation of Small and Medium-sized Enterprises*.
- Commission européenne (2016a), *European Economic Forecast – Winter 2016*, European Economy Institutional Paper n° 20, encadré 1.4.
- Commission européenne (2017), *Benchmarks for the assessment of private debt*, note de la Commission européenne au groupe de travail LIME, octobre 2017.
- Commission européenne (2018a), *European Economic Forecast, Autumn 2018*, Institutional paper 089, novembre 2018.
- Commission européenne (2018b), *Rapport 2018 pour la France comprenant un bilan approfondi des mesures de prévention et de correction des déséquilibres macroéconomiques*, document de travail des services de la Commission.
- Commission européenne (2018c), *Rapport sur le mécanisme d'alerte*, SWD(2018) 466 final.
- Commission européenne (2018d), *Fundamentals-based private debt benchmarks: enhance sample and robustness checks*, note de la Commission européenne au groupe de travail LIME, juin 2018.
- Commission européenne (2018e), *Rapport 2018 sur le vieillissement: projections économiques et budgétaires pour les États membres de l'UE (2016-2070)*. Direction générale des affaires économiques et financières, Comité de politique économique, groupe de travail sur le vieillissement.
- Commission européenne (2018g), document de travail accompagnant la communication intitulée «*Adapter le commerce de détail de l'UE aux exigences du XXI^e siècle*». <https://ec.europa.eu/docsroom/documents/28902/attachments/1/translations/en/renditions/native>
- Commission européenne (2018h), *Study on tax compliance costs for SMEs*
- European Commission (2018i), *Science, Research and Innovation performance of the EU 2018*.
- Commission européenne (2018j), *Fiche technique SBA 2018 – France*.
- Commission européenne (2018k), *Survey on the access to finance of enterprises (SAFE). Rapport 2018* (https://ec.europa.eu/growth/access-to-finance/data-surveys_en)
- Commission européenne (2018l), *Communication de la Commission au Parlement européen, au Conseil, à la Banque centrale européenne et à l'Eurogroupe, Semestre européen 2018: évaluation des progrès concernant les réformes structurelles, la prévention et la correction des déséquilibres macroéconomiques, et résultats des bilans approfondis au titre du règlement (UE) n° 1176/2011*
- Commission européenne (2018m), *Flash Eurobarometer 459: Investment in the EU Member States*
- Commission européenne (2019a), *Rapport 2018 sur la viabilité des finances publiques*. Direction générale des affaires économiques et financières.

Commission européenne (2019b), *France – Review Of Progress On Policy Measures Relevant For The Correction Of Macroeconomic Imbalances*. Direction générale des affaires économiques et financières.

Agence européenne pour l'environnement (2018), *Air quality in Europe – rapport 2018*, rapport de l'AEE n° 12/2018 (<https://www.eea.europa.eu/publications/air-quality-in-europe-2018>).

Banque européenne d'investissement - BEI (2018), groupe de la BEI sur l'investissement et le financement d'investissements: *EU overview* (http://www.eib.org/attachments/efs/eibis_2018_european_union_en.pdf)

Fonds européen d'investissement (2018), «*The effects of EU-funded guarantee instruments on the performance of Small and Medium sized Enterprises. Evidence from France*», document de travail du FEI 2018/052 (http://www.eif.org/news_centre/publications/EIF_Working_Paper_2018_52.htm).

Eurostat (2017), base de données EU-SILC.

Eurostat, *Material deprivation for the 'Economic strain' and 'Durables' dimensions, by number of item of deprivation - EU-SILC survey*.

France Stratégie (2017), Croissance de la productivité en France: le rôle de la réallocation des parts de marché entre entreprises, Note d'analyse n° 57.

France Stratégie (2017), L'enjeu de la concurrence en France, le cas des services. (<https://www.strategie.gouv.fr/point-de-vue/lenjeu-de-concurrence-france-cas-services>)

Guerini, M. et al. (2018), Impôts sur les sociétés: état des lieux et effets différenciés de la réforme, Sciences Po, Policy Brief n° 38.

Guillou, S., Mini, C. et Lallement, R. (2018), *L'investissement des entreprises françaises est-il efficace?*, Paris, Presses des Mines, 2018.

Hijzen, A., Jean, S. et T. Mayer (2011), *The effects at home of initiating production abroad: evidence from matched French firms*, Review of World Economics (Weltwirtschaftliches Archiv), 147, numéro 3, p. 457-483.

Insee (2016), *Statistiques sur les ressources et conditions de vie*.

Insee (2017), Focus – Faut-il s'inquiéter de la hausse de l'endettement des entreprises en France?, Note de conjoncture, décembre 2017.

Insee (2018a), *Les comptes nationaux passent en base 2014*, mai 2018.

Insee (2018b), *Focus – Le déficit commercial français en produits manufacturés: une décomposition selon les différents postes de la demande finale*, Note de conjoncture, juin 2018.

Insee (2018c), *Focus – Ralentissement de la productivité du travail et prévision de l'emploi en France*, Note de conjoncture, juin 2018.

Insee (2018d), *France, portrait social, Édition 2018, novembre 2018*

Insee (2018e), La transformation du CICE en baisse de cotisations sociales au 1^{er} janvier 2019 aurait un effet positif – mais limité et temporaire – sur l'emploi, éclairage de la Note de conjoncture, p. 64–66, décembre 2018.

Institut Montaigne (2018), ETI: taille intermédiaire, gros potentiel, Rapport – Janvier 2018. (<https://www.institutmontaigne.org/publications/eti-taille-intermediaire-gros-potentiel>)

Fonds monétaire international – FMI (2018), 2018 article IV: *consultation—press release; staff report; and statement by the executive director for France*, *IMF Country Report n° 18/243*.

I4CE – Institute for Climate Economics (2018), Panorama des financements climat. Édition 2018. (<https://www.i4ce.org/wp-core/wp-content/uploads/2018/11/I4CE-Panorama-des-financements-climat-r%C3%A9sum%C3%A9-2018-FR.pdf>)

Lalliard A. (2017), Détecter autrement les tensions sur le marché immobilier résidentiel, Bulletin de la Banque de France n° 210, mars-avril 2017.

L'Horty, Y., Martin, P. et Mayer, T. (2019), Baisses de charges: stop ou encore?, Notes du conseil d'analyse économique n° 49, janvier 2019.

Libert, T. (2017), L'(in)efficacité de l'allocation des facteurs avant, pendant et après la Grande Récession, Banque de France, document de travail n° 658.

Lorach, N. et Sode, A. (2015), Quelle sélectivité dans la réduction des dépenses publiques, Paris: France Stratégie, Note d'analyse 28 (<http://www.strategie.gouv.fr/sites/strategie.gouv.fr/files/atoms/files/note-28-selectivite-reductiondepenses-publiques.pdf>)

L'Union sociale pour l'habitat, chiffres-clés du logement social – Édition nationale 2018, juillet 2018

Markusen, J. R. (2002), *Multinational Firms and the Theory of International Trade*, Cambridge: MIT Press.

Ministère de la Transition écologique et solidaire (2017), *Comptes du logement*.

Mission d'information commune sur l'évaluation de loi n° 2015-990 du 6 août 2015 pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques, dite «Loi Macron» (2018), ([http://www2.assemblee-nationale.fr/15/commissions-permanentes/commission-des-affaires-economiques/missions-d-information/evaluation-de-la-loi-macron/\(block\)/50641](http://www2.assemblee-nationale.fr/15/commissions-permanentes/commission-des-affaires-economiques/missions-d-information/evaluation-de-la-loi-macron/(block)/50641))

Navaretti, G. B., Castellani, D. et A.-C., Disdier (2010), *How Does Investing in Cheap Labour Countries Affect Performance at Home?* Données probantes au niveau des entreprises de France et d'Italie. *Oxford Economic Papers*, vol. 62, n° 2, p. 234-260, 2010.

Nishida, M., Petrin, A., Rotemberg, M. et White T. K. (2017), *Are We Undercounting Reallocation's Contribution to Growth?*, U.S. Census Bureau, Center for Economic Studies, documents de discussion n° 13 55R.

OCDE (2012), *Survey of Electronic Health Record System Development and Use*, Édition 2012.

OCDE (2014), *Examens de l'OCDE des politiques d'innovation: France*

OCDE (2014, mis à jour 2018), «*The distributional effects of consumption taxes in OECD countries*», Études de politique fiscale de l'OCDE n° 22

OCDE (2016), *Survey of Electronic Health Record System Development and Use*, Édition 2016.

OCDE (2017), *OECD Economic review France* OCDE (2018), Panorama de la santé. Europe 2018. *State of health in the EU cycle*.

OCDE (2018), *Création d'emplois et développement économique local*

OCDE (2018), «*L'ascenseur social en panne? Comment promouvoir la mobilité sociale*»

OFCE (2017), *Évaluation du programme présidentiel pour le quinquennat 2017-2022*

OFCE (2018), *Rapport pour le Sénat «Pour une régulation économique des contrats courts sans contraindre les entreprises, en préservant l'assurance chômage»*

OFCE (à paraître), *Structural Reforms in France 2013-2017*. Philipponnet N. et Turrini A. (2017), *Assessing House Price Developments in the EU*, document de discussion de la Commission européenne.

Thum-Thysen, A. et R. Raciborski (2017), *Determinants of trend TFP growth and key policies that influence it*, rapport trimestriel sur la zone euro, vol. 16, n° 2, octobre 2017.

Turrini, A. et Zeugner, S. (2019), *Benchmarks for net international investment positions*, Journal of International Money and Finance <http://www.sciencedirect.com/science/article/pii/S0261560619300609>.

Unédic (2018), *Document de négociation, Relations de travail et contrats de moins d'un mois*.

Varga, J et J. in 't Veld (2014), «*The potential growth impact of structural reforms in the EU: a benchmarking exercise*», European Economy Economic Papers n° 541. http://ec.europa.eu/economy_finance/publications/economic_paper/2014/pdf/ecp541_en.pdf

Villani, C. (2018), Donner un sens à l'intelligence artificielle. Donner un sens à l'intelligence artificielle: pour une stratégie nationale et européenne. Mission confiée par le Premier ministre, Édouard Philippe. Mission parlementaire du 8 septembre 2017 au 8 mars 2018.

Banque mondiale (2018), *Doing Business 2018*. Réformer pour créer des emplois, <http://www.doingbusiness.org/content/dam/doingBusiness/media/Annual-Reports/English/DB2018-Full-Report.pdf>

Forum économique mondial (2018), *The Global Competitiveness Report 2018*, <https://www.weforum.org/reports/the-global-competitiveness-report-2018>